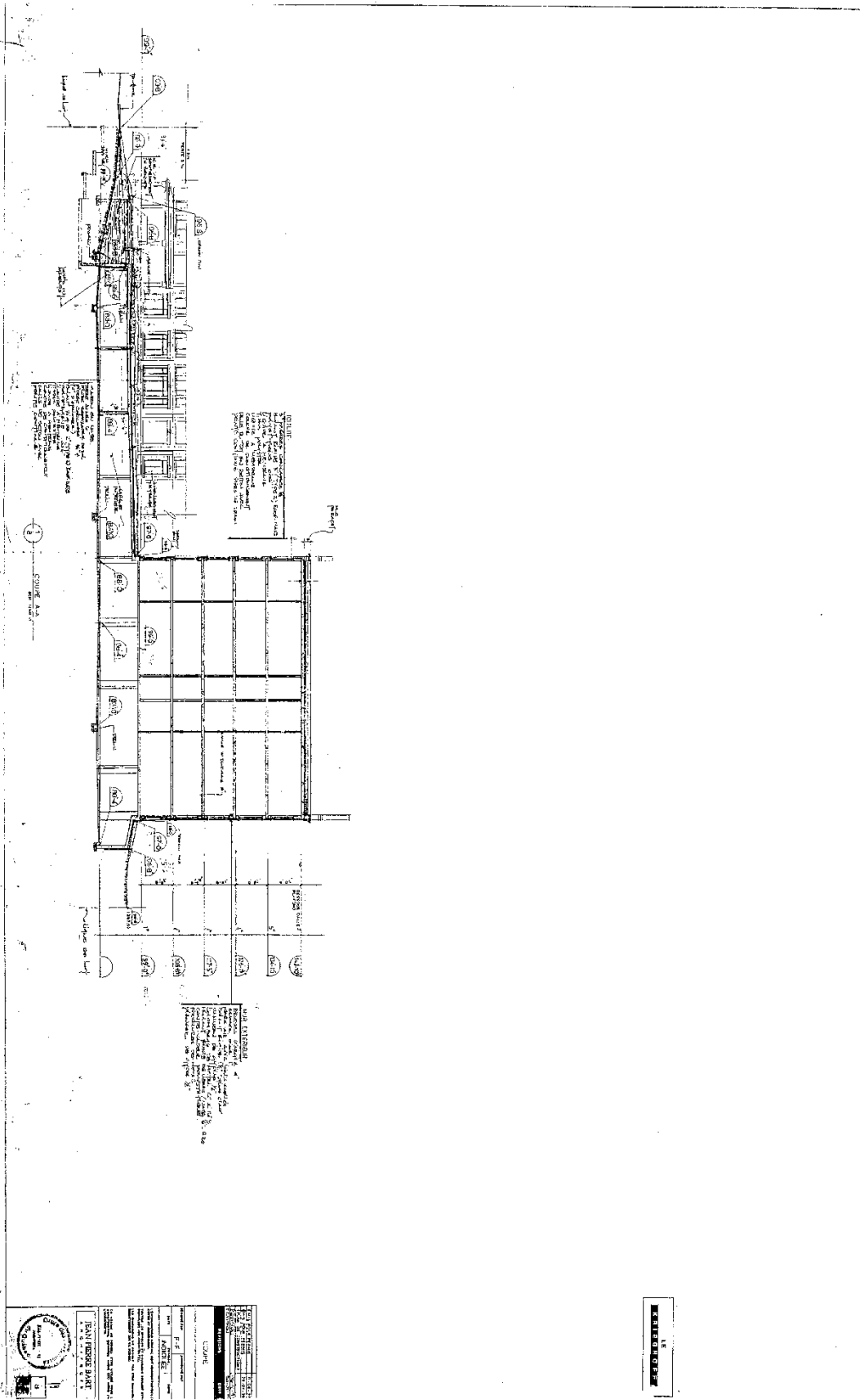


DOCUMENT NUMÉRO 1

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 314 804 ET
1 314 805 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



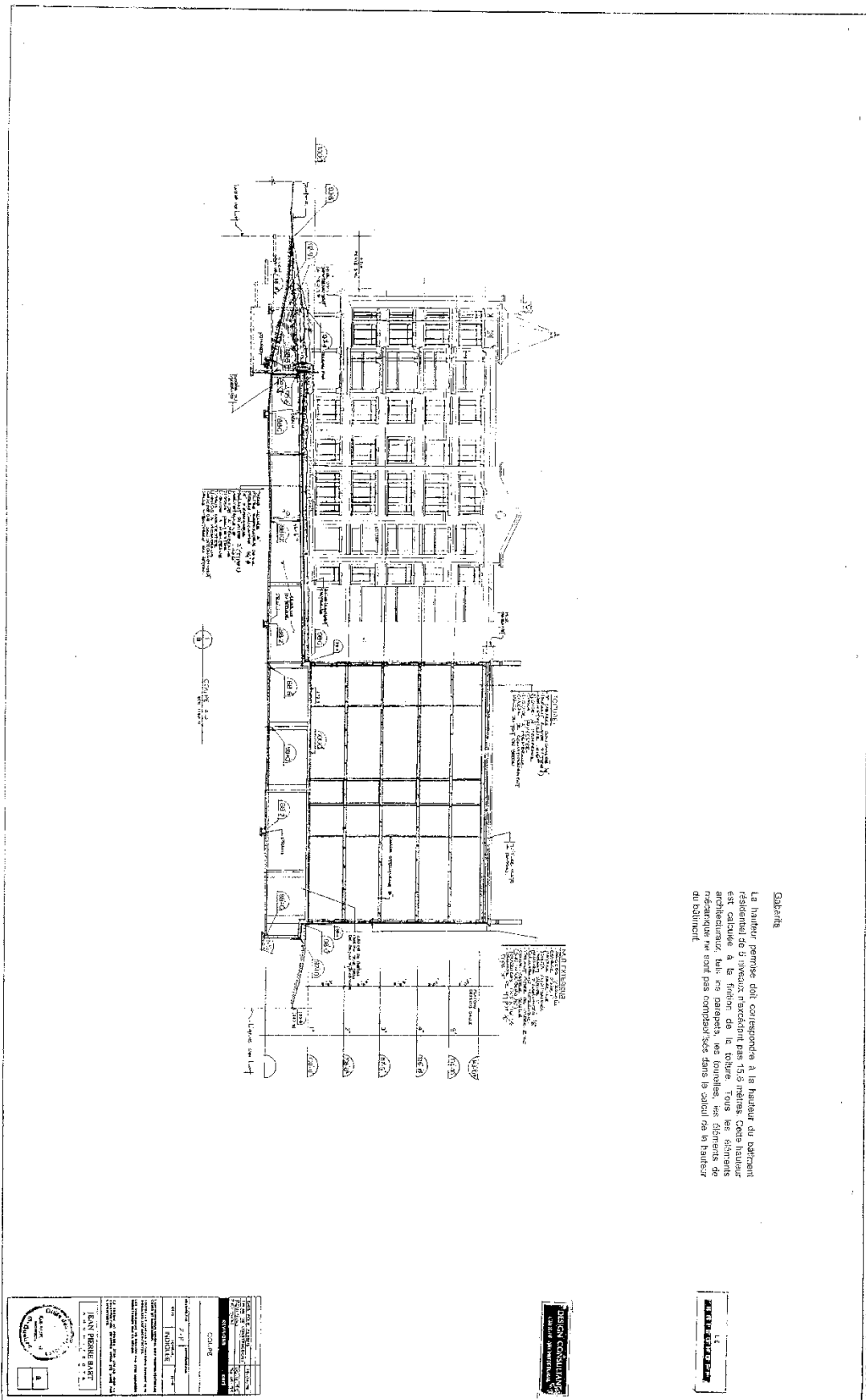
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



La hauteur permise doit correspondre à la hauteur du bâtiment
 et les hauteurs de 3 niveaux maximum sont autorisées. Cette hauteur
 est celle de la toiture, tous les éléments architecturaux
 tels que les cheminées, les cheminées de
 ventilation ne sont pas compris dans la hauteur du bâtiment.

JEAN PIERRE MART
 Architecte
 1000, rue Saint-Jacques, Québec, Québec G1R 1A1
 Téléphone : (418) 693-1111
 Télécopieur : (418) 693-1112
 Courriel : jpm@mart.com

ALAIN GAGNON
 Architecte
 1000, rue Saint-Jacques, Québec, Québec G1R 1A1
 Téléphone : (418) 693-1111
 Télécopieur : (418) 693-1112
 Courriel : ag@mart.com

ALAIN GAGNON
 Architecte
 1000, rue Saint-Jacques, Québec, Québec G1R 1A1
 Téléphone : (418) 693-1111
 Télécopieur : (418) 693-1112
 Courriel : ag@mart.com

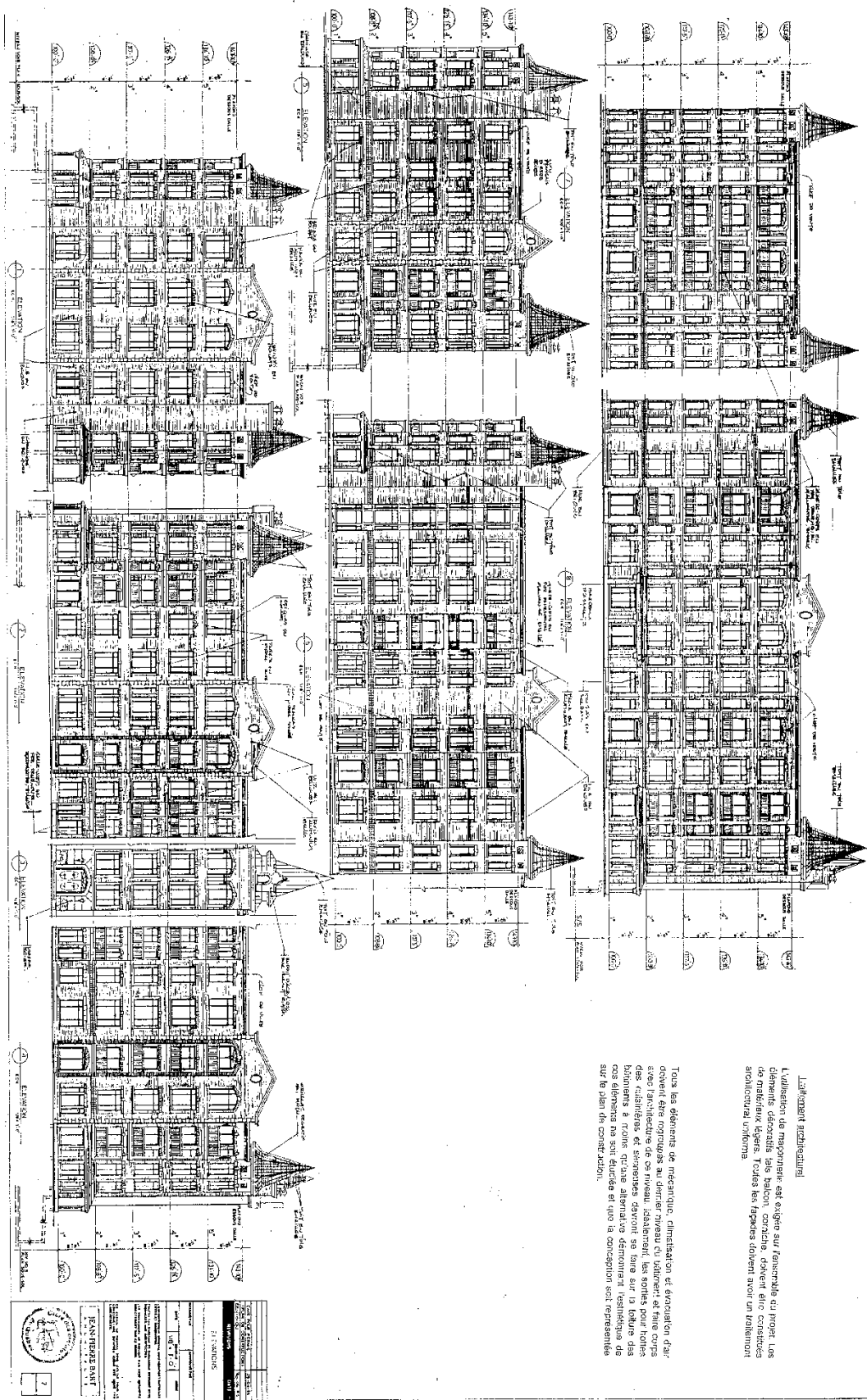


**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1314804 ET 1314805 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC01E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 2

TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 5 412 641
DU CADASTRE DU QUÉBEC

PLANS DE CONSTRUCTION



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02A

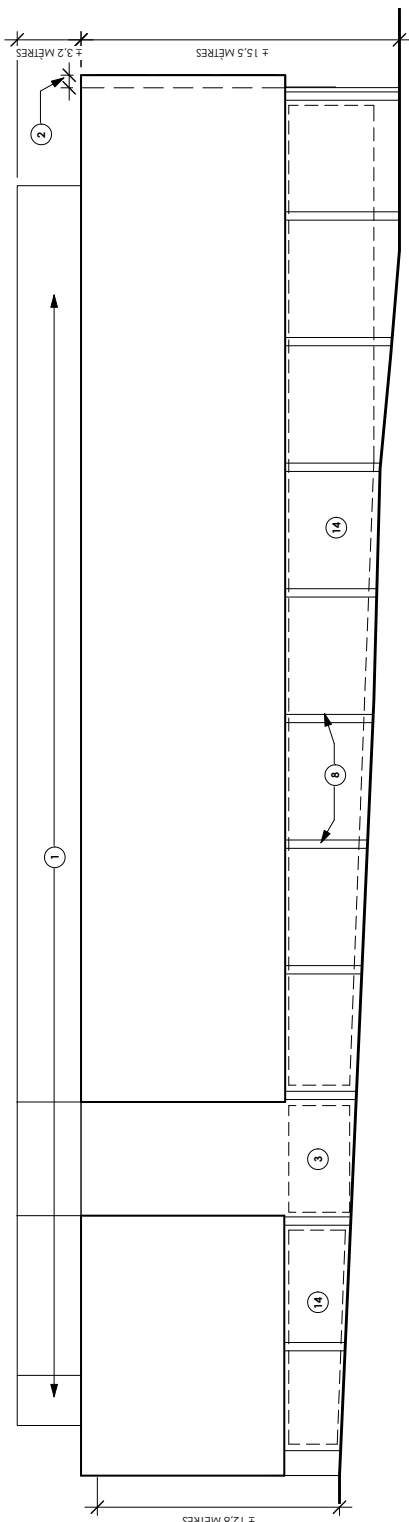
Préparé par : M.M.

Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

LÉGENDE

- | | |
|---|--|
| <p>1 APPRENS-ABRIENT LA SALLE MÉCANIQUE, LES CIRCULATIONS VERTICALES, AINSI QUE DES AIRES HABITABLES, SONT DES LOGEMENTS OU ALLE COMMUNE. LES APPRENS-ABRIENT SONT REPRÉSENTÉS EN POINTillés SUR LES AIRES DE HABITEMENT.</p> <p>2 EMPÈCHENT SUR LA VOIE PUBLIQUE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL.</p> <p>3 AIRES DE LOCALISATION DES ACCÈS AU HALL PRINCIPAL.</p> <p>4 AIRES DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DÉBARCADER.</p> <p>5 AIRES DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE.</p> <p>6 EMPÈCHENT DE LA MARQUERIE SUR LA VOIE PUBLIQUE.</p> <p>7 AIRES DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU.</p> <p>8 STRUCTURE EN BÉTON APPARTEAU AIRES DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS (POSITIONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT APPROXIMATIFS).</p> <p>9 AIRES DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES.</p> <p>10 AIRES DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTÉRIEURES.</p> | <p>11 AIRES DE LOCALISATION DES AIRES D'AGREMENT CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 8 MÈTRES CARRÉS PAR LOGEMENT.</p> <p>12 AIRES DE LOCALISATION DE L'AIRES VERTES CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE DU SITE.</p> <p>13 AIRES DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTREPOSAGE DES MATIÈRES REBUELES.</p> <p>14 AIRES DE LOCALISATION DE LA TRIBUNATION LOCAL COMMERCIAL.</p> <p>15 AIRES DE LOCALISATION DU AMB VÉGÉTALISÉ.</p> |
|---|--|
- NOTES:**
- LES AIRES DE LOCALISATION SONT DES AIRES D'AGREMENT SONT LES AIRES D'AGREMENT DES AIRES HABITABLES.
 - LES ÉLEVATIONS VERTICALES SONT LA TRIBUNATION DE L'USAGE RESIDENTIEL, LES BALCONS, TERRASSES, ENTRES DES LOGES COMMERCIAUX ET AUTRES ACCÈS.
 - LES AIRES DE LOCALISATION SONT REPRÉSENTÉS EN POINTillés SUR LA RUE PHILIPPE-DORVAL, SONT EXERCÉS AU RECHERCHER DES AIRES COMMERCIAUX PUBLICS OU INDIVIDUELS.
 - LA HAUTEUR MAXIMALE REPRÉSENTÉE PEUT ÊTRE MIE À LA BASSE EN FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE.
 - LA HAUTEUR REPRÉSENTÉE INCLUT LE PAVAGE.

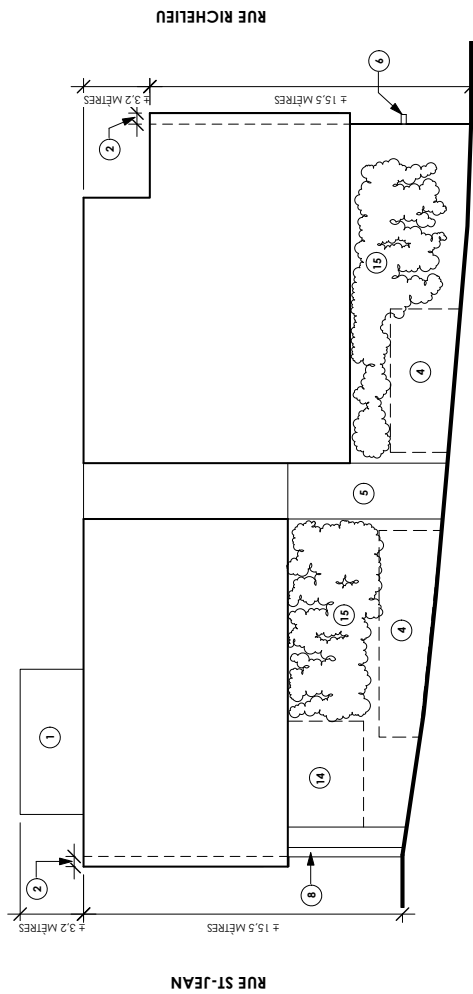


1 ÉLÉVATION SUD



LÉGENDE

1	APPENDICE ABRIERET LA SALLE MÉCANIQUE LES CIRCULATIONS VERTICALES AINSI QUE LES CIRCULATIONS VERTICALES APPENDICES REPRÉSENTENT UN POURCENTAGE DE 30% DE L'ARE DE BATIMENT	11	ARE DE LOCALISATION DES AREES D'AGREMENT CORRESPONDANT A UN MINIMUM DE 8 METRES CARRÉS PAR LOGEMENT.
2	EMPÈTEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE D'UN AIR EXTÉRIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS.	12	ARE DE LOCALISATION DE L'ARE VERTÉ CORRESPONDANT A UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE DU SITE.
3	ARE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL.	13	ARE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTREPOSAGE DES MATÉRIERS RÉSIDUELS.
4	ARE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU STATIONNEMENT EN SURFACE.	14	ARE DE LOCALISATION DE LA RESTAURATION DU LOCAL COMMERCIAL.
5	ARE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIÈRE.	15	ARE DE LOCALISATION DU MAIR VÉGÉTALISÉ.
6	EMPÈTEMENT DE LA MARQUÈSE SUR LA VOIE PUBLIQUE.	NOTES:	
7	ARE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU.	- LES ÉLEVATIONS VERTICALES SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR D'OUVERTES SERRONNÉS LES ÉLÉMENTS VUS.	
8	STRUCTURE EN BRITON APPARENTE AU REZ-DE-CHAUSSEE (PROPORTIONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT APPROXIMATIFS)	- LES ÉLEVATIONS VERTICALES SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR D'OUVERTES SERRONNÉS LES ÉLÉMENTS VUS.	
9	ARE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES	- L'OCUPATION DES USAGES EN FACE DE LA RUE ST-JEAN ENTRE LA CASERNE DE POMPIER ET LA RUE PHILIPPE D'ORVAL SONT EXERCÉS AU REZ-DE-CHAUSSEE DES BÂTIMENTS COMMERCIAUX PUBLICS OU INDUSTRIELS SUPÉRIEURS SONT OCCUPÉS PAR UN USAGE RÉSIDUEL.	
10	ARE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTÉRIÈRES	- LA HAUTEUR MAXIMALE PERMISE EST EN FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE.	



1 ÉLÉVATION EST



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q.4

No du plan : RCA1VQ4PC02C

Préparé par : M.M.

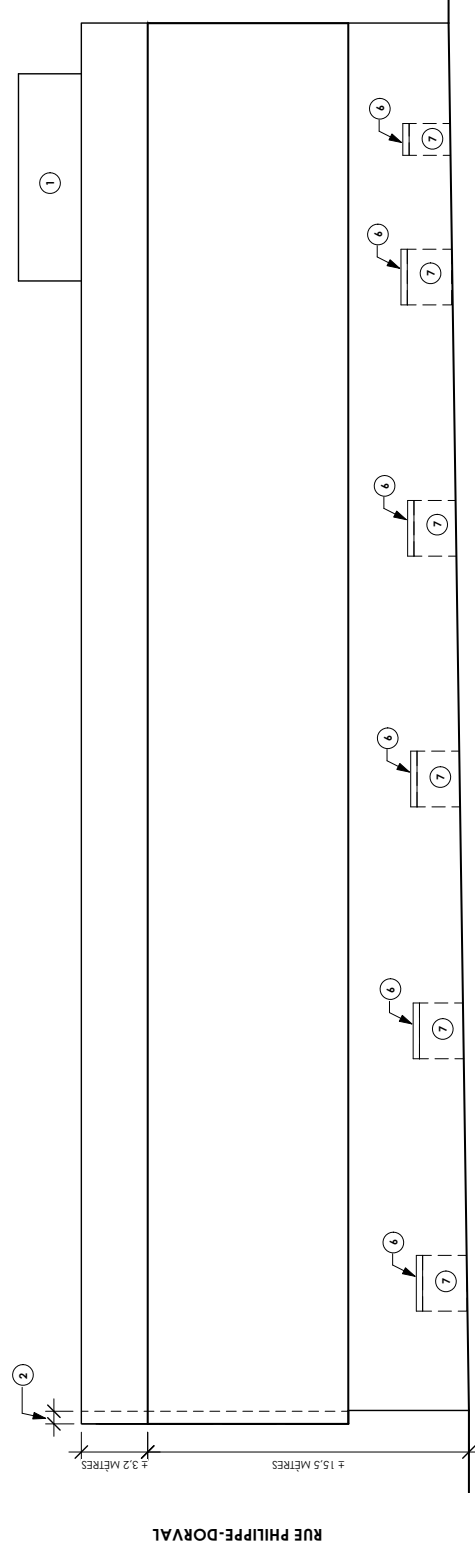
Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

LÉGENDE

1	APPRENTIS, ABRIENT LA SALLE MÉCANIQUE, LES CIRCULATIONS VERTICALES (ANSI) QUE DES AMIS HABITABLES, SONT DES LOGEMENTS OU SALLE COMMUNE, LES APPARTS, LES DÉPENDANCES, LES BARRIÈRES, LES BALCONS FRANÇAIS.	11	AIRE DE LOCALISATION DES ARES D'AGRÈMENT CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 8 MÈTRES CARRÉS PAR LOGEMENT.
2	EMPIÈTEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE OU MISE EN DÉPENDANCE DES BALCONS FRANÇAIS.	12	AIRE DE LOCALISATION DE L'ARE VERTÉ CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 7% DE LA SUPERFICIE D'USITE.
3	AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL.	13	AIRE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTRÉE DES ARES HABITABLES POSSIBLES.
4	AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DÉMARCHAGE.	14	AIRE DE LOCALISATION DE LA FENÊTRATION DU LOCAL COMMERCIAL.
5	AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTÉRIEURE.	15	AIRE DE LOCALISATION D'UN AIR VÉGÉTALE.
6	EMPIÈTEMENT DE LA MARQUE SUR LA VOIE PUBLIQUE.		
7	AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHIEU		
8	STRUCTURE EN BTON APPARENTE AUBRE DE CHAUSSEÉ		
9	POSITIONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT APPROXIMATIF		
10	AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES		
	AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTÉRIÈRES		

NOTES:
 - LES ÉLEVATIONS S'ILLUSTRENT PAS LA FENÊTRATION DE LOCALS RESIDENTIELS, LES BALCONS, TERRASSES, ENTRAES DES LOCALS COMMERCIAUX ET AUTRES ACCÈS.
 - LES ÉLEVATIONS S'ILLUSTRENT PAS LA FENÊTRATION DE LOCALS RESIDENTIELS, LES BALCONS, TERRASSES, PHILIPS-CORVAL, SONT ÉLÉMENTS AU REG-CHAUSSÉE DES USAGES COMMERCIAUX PUBLICS OU UN-OUTRELS
 - LES ÉLEVATIONS S'ILLUSTRENT PAS LA FENÊTRATION DE LOCALS RESIDENTIELS, LES BALCONS, TERRASSES, PHILIPS-CORVAL, SONT ÉLÉMENTS AU REG-CHAUSSÉE DES USAGES COMMERCIAUX PUBLICS OU UN-OUTRELS
 - LA HAUTEUR MAXIMALE REPRÉSENTÉE PEUT ÊTRE REVUE À LA BAISSE EN FONCTION DE LA TOPOGRAPHIE.
 - LA HAUTEUR REPRÉSENTÉE EST CELLE DU PAVAGE.



2014-02-18
190 ST-JEAN | 3



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02D

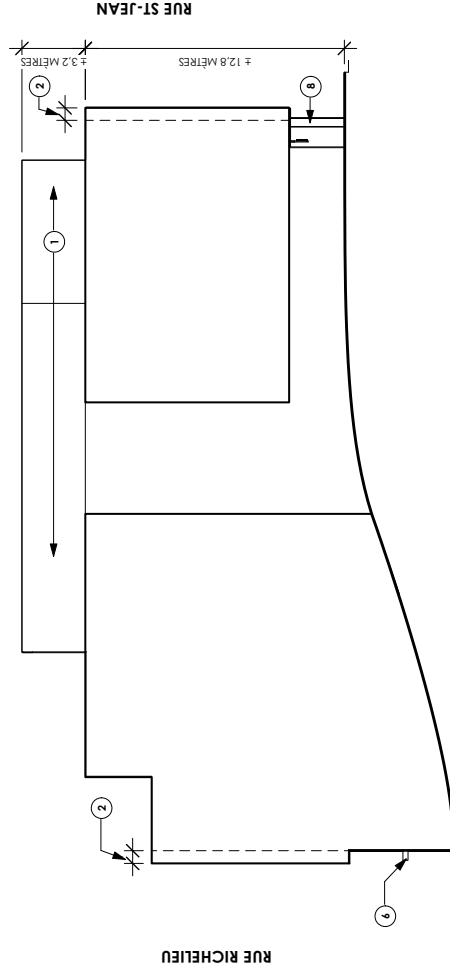
Préparé par : M.M.

Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

LÉGENDE

- | | |
|---|---|
| <p>1 APPRENTIS ABRIENT LA SAIE MÉCANIQUE, LES CIRCULATIONS VERTICALES (ANSI) ET LES ÉLÉMENTS DE LA SAIE MÉCANIQUE.</p> <p>2 EMPRÈMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE DU MUR EXTERIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS.</p> <p>3 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL.</p> <p>4 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS AU STATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DÉPART DES VOIES.</p> <p>5 AIRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS À LA COUR INTERIEURE.</p> <p>6 EMPRÈMENT DE LA MARQUE SUR LA VOIE PUBLIQUE.</p> <p>7 AIRE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU.</p> <p>8 STRUCTURE EN BÉTON APPARTEAU AU REZ-DE-CHAUSSEE (POSITIONNEMENT ET DIMENSIONNEMENT APPROXIMATIFS).</p> <p>9 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES.</p> <p>10 AIRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTERIEURES.</p> | <p>11 AIRE DE LOCALISATION DES AIRES D'AGRÈMENT CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 8 MÈTRES CARRÉS PAR LOGEMENT.</p> <p>12 AIRE DE LOCALISATION DE L'AIRE VERRE CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 7% DE LA SURFACE DE LA SAIE MÉCANIQUE.</p> <p>13 AIRE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SAIE D'ÉTRÉPAGES DES MATIÈRES PÉCUNIAIRES.</p> <p>14 AIRE DE LOCALISATION DE LA FÉRETURATION DU LOCAL COMMERCIAL.</p> <p>15 AIRE DE LOCALISATION DU MUR VÉGÉTALE.</p> |
|---|---|
- NOTES**
- LES ÉLÉMENTS DE LOCALISATION SONT DES ESPACES À L'INTÉRIEUR DESQUELS SERONT SITUÉS LES ÉLÉMENTS VÉRÉS.
 - LES ÉLÉMENTS NE SERONT PAS LA FÉRETURATION DE L'USAGE RÉSIDUEL, LES BALCONS, TERRASSES.
 - L'ÉLÉMENT 10 NE SERA PAS CONSIDÉRÉ EN TANT QUE LOCALISATION DE LA SAIE MÉCANIQUE.
 - L'OCCUPATION DES USAGES EN FAÇADE DE LA RUE ST-JEAN, ENTRE LA CASERNE DE POMPIER ET LA RUE RICHELIEU, SERA CONSIDÉRÉE EN TANT QUE LOCALISATION DE LA SAIE MÉCANIQUE.
 - LES ÉLÉMENTS 11, 12, 13, 14 ET 15 SONT DES AIRES DE CHARGES DES USAGES COMMERCIAUX PUBLICS OU INDIVIDUELS SUPÉRIEURS SONT OCCUPÉS PAR UN USAGE RÉSIDUEL.
 - LA HAUTEUR REPRÉSENTÉE EN CÔTE ET PARAIT :
 - LA HAUTEUR REPRÉSENTÉE EN CÔTE ET PARAIT :



1 ÉLÉVATION OUEST





SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02E

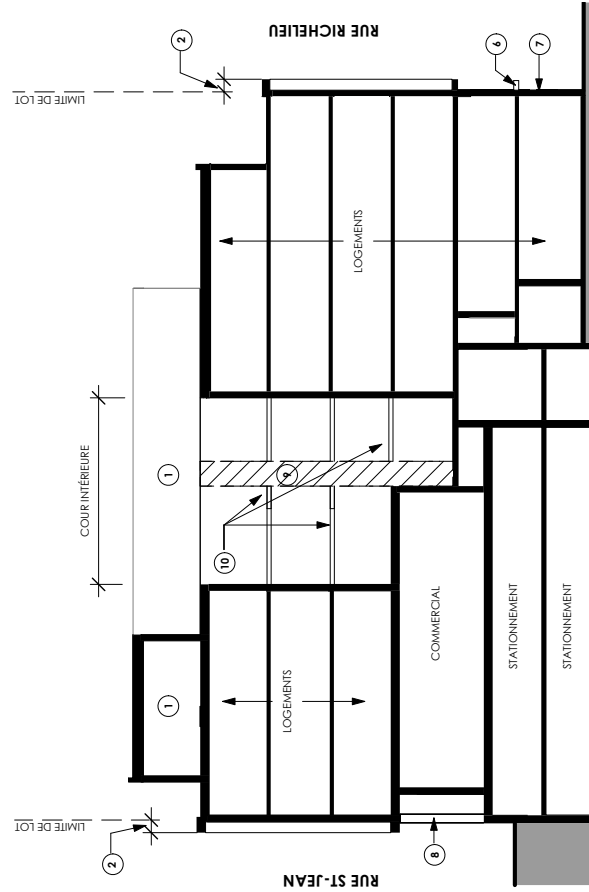
Préparé par : M.M.

Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

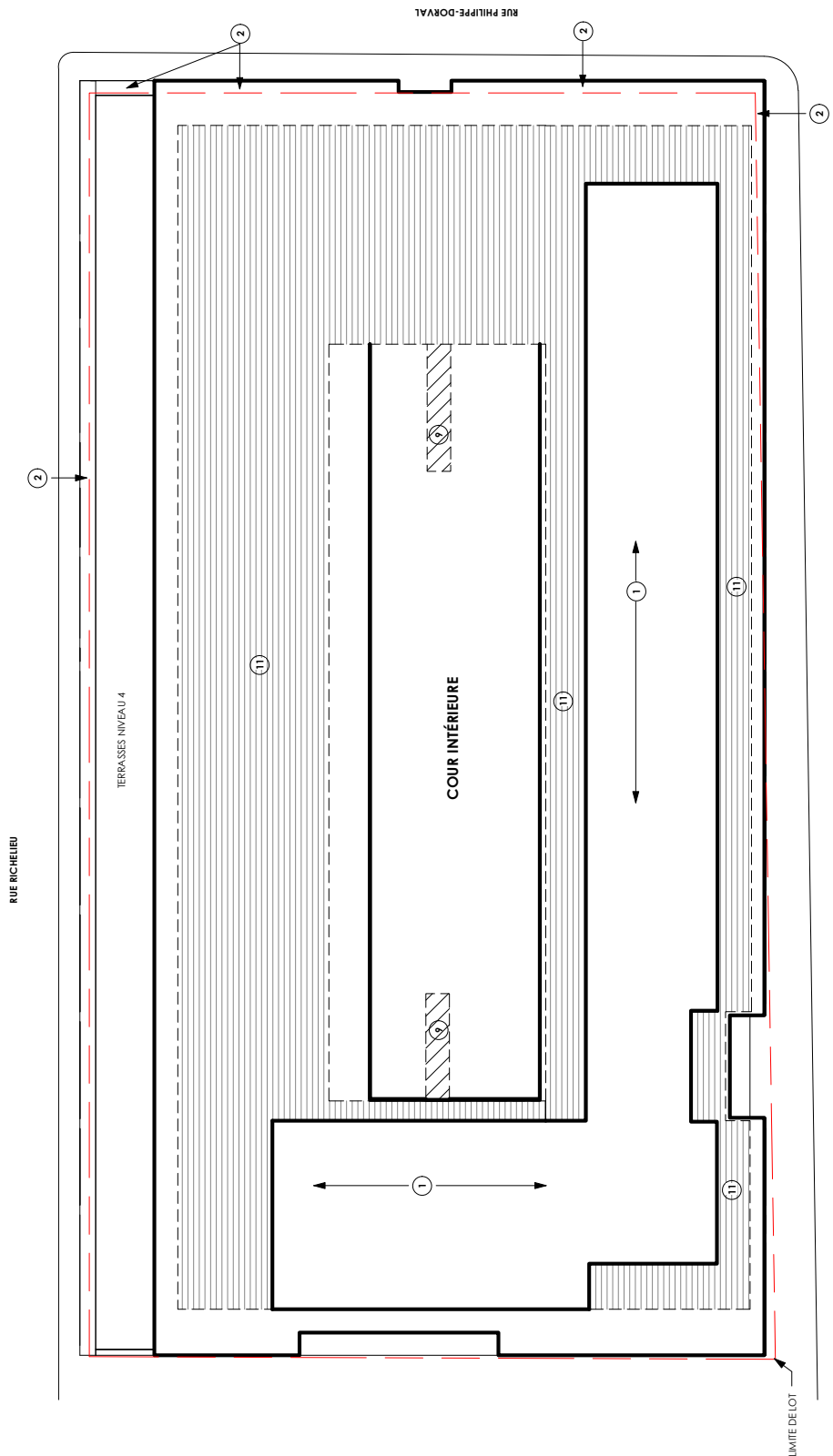
LÉGENDE

- | | |
|---|--|
| <p>1 APPRENTIS, ARBRES, ARBUSTES, SAULES, CLONAGES, ET CIRCULATIONS VERTICALES DANS QUELQUES CAS, DES ARBRES INDIVISIBLES, SONT DES LOGEMENTS OU SALLES COMMUNES. LES APPRENTIS REPRÉSENTENT UN POURCENTAGE DE 30% DE L'AREA DE BÂTIMENT.</p> <p>2 EMPHÈMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE DU MUR EXTÉRIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS.</p> <p>3 EMPHÈMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE DU MUR INTÉRIEUR ET DES BALCONS FRANÇAIS.</p> <p>4 ARRE DE LOCALISATION DE L'ACCÈS AU HALL PRINCIPAL.</p> <p>5 ARRE DE LOCALISATION DES ACCÈS AUTOSTATIONNEMENT SOUTERRAIN ET AU DÉBARCADER.</p> <p>6 EMPHÈMENT DE LA MARQUE SUR LA VOIE PUBLIQUE.</p> <p>7 ARRE DE LOCALISATION DES ACCÈS PRIVÉS AUX LOGEMENTS SUR LA RUE RICHELIEU.</p> <p>8 STRUCTURE EN RETON APPARENTE AU REZ-DE-CHAUSSEE (POSITIONNEMENT ET DIRECTION EN BOUTON APPROXIMATIF)</p> <p>9 ARRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS VERTICALES</p> <p>10 ARRE DE LOCALISATION DES CIRCULATIONS HORIZONTALES EXTÉRIÈRES</p> | <p>11 ARRE DE LOCALISATION DES ARRES D'ACCÈMENT CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 6 MÈTRES CORRIGÉ PAR COUPEMENT.</p> <p>12 ARRE DE LOCALISATION DE L'ARRE VERTICALE CORRESPONDANT À UN MINIMUM DE 70% DE LA SUPERFICIE DU SITE.</p> <p>13 ARRE DE LOCALISATION APPROXIMATIVE DE LA SALLE D'ENTRÉE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.</p> <p>14 ARRE DE LOCALISATION DE LA FENÊTRATION DU LOCAL COMMERCIAL.</p> <p>15 ARRE DE LOCALISATION D'UN MUR VÉGÉTALISÉ.</p> |
|---|--|



1 COUPE PLAN DE CONSTRUCTION





1 PLAN DE CONSTRUCTION - IMPLANTATION

A200



2014-02-18
190 ST-JEAN | 6



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

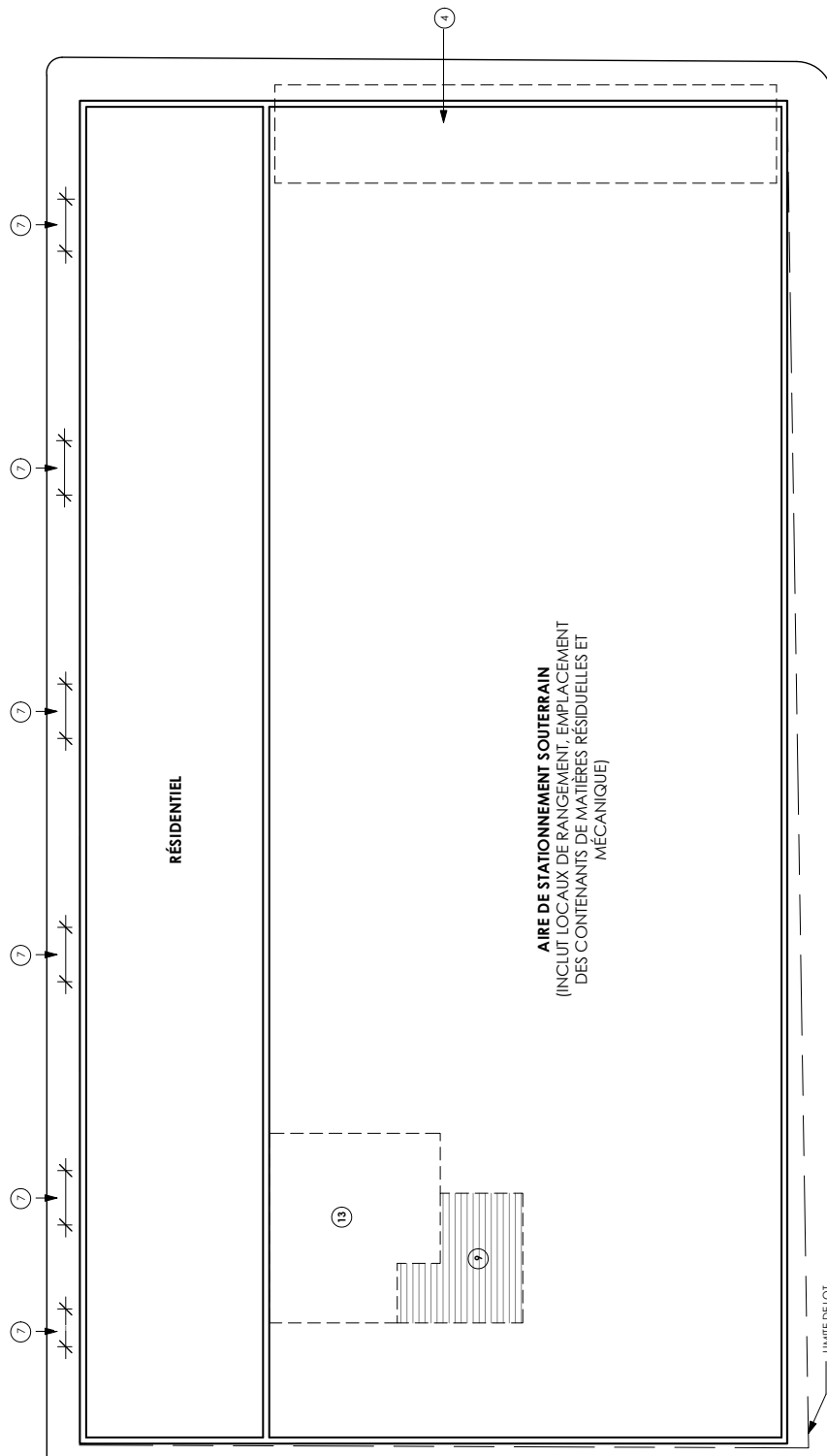
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

RUE RICHELIEU



1 PLAN DE CONSTRUCTION - SS2

RUE ST-JEAN

FUGÈRE ARCHITECTES ARCHITECTURE IDÉATION DESIGN



2014-02-18 190 ST-JEAN 7



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

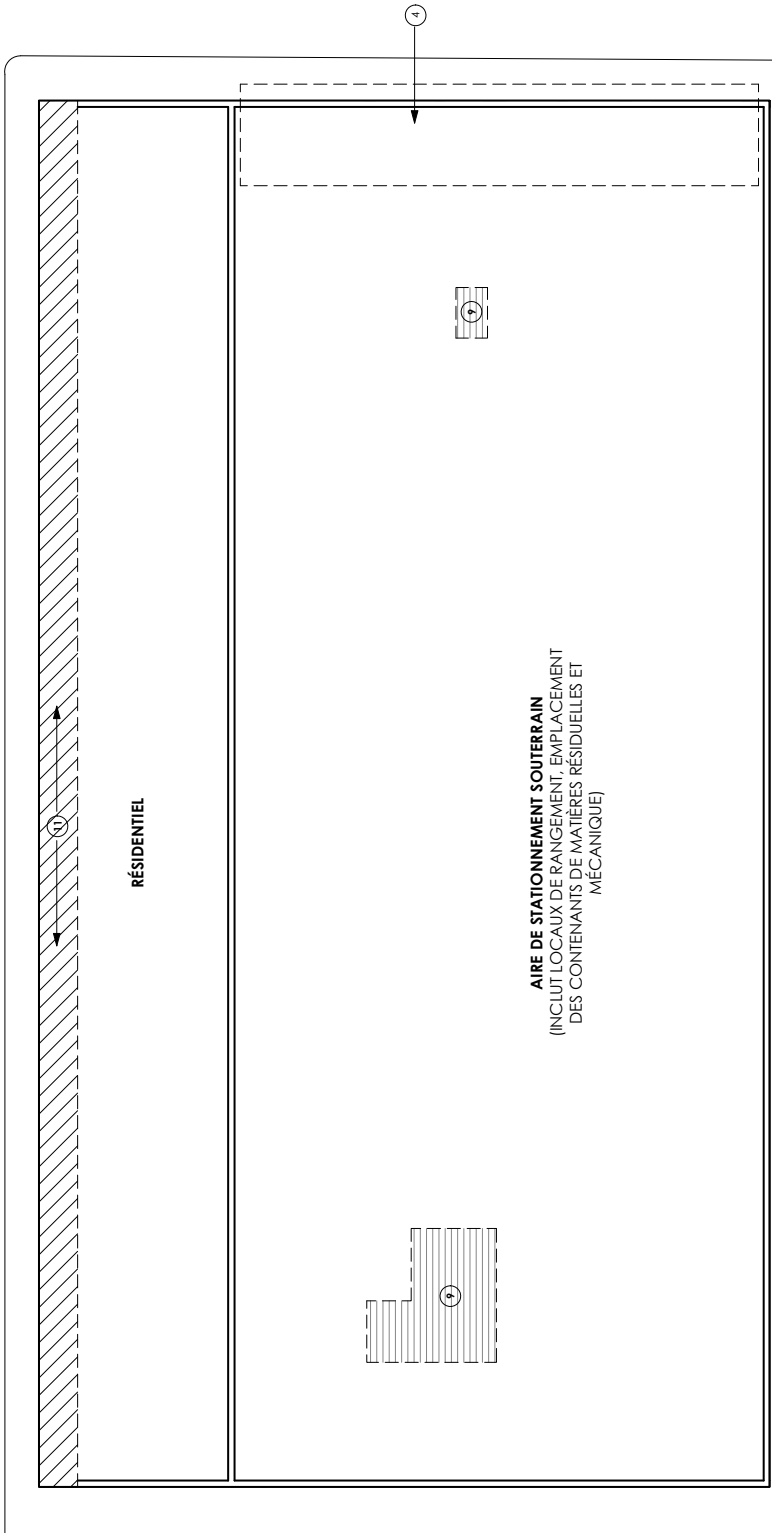
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02G Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur Service de l'aménagement du territoire

RUE RICHELIEU



1 PLAN DE CONSTRUCTION - SS1



2014-02-18
190 ST-JEAN | 8



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

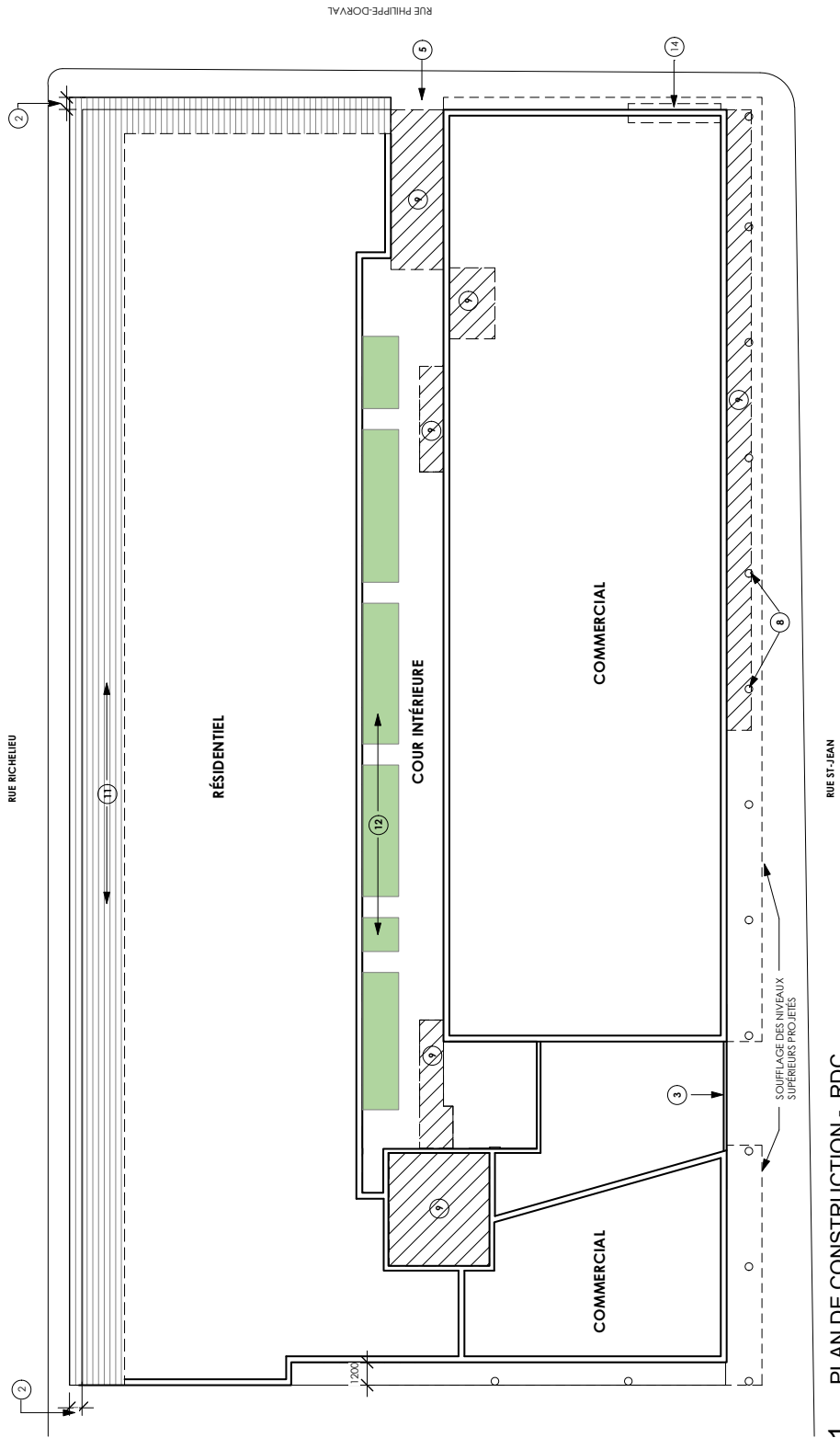
No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02H

Préparé par : M.M.

Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



1 PLAN DE CONSTRUCTION - RDC

A200



2014-02-18
190 ST-JEAN | 9



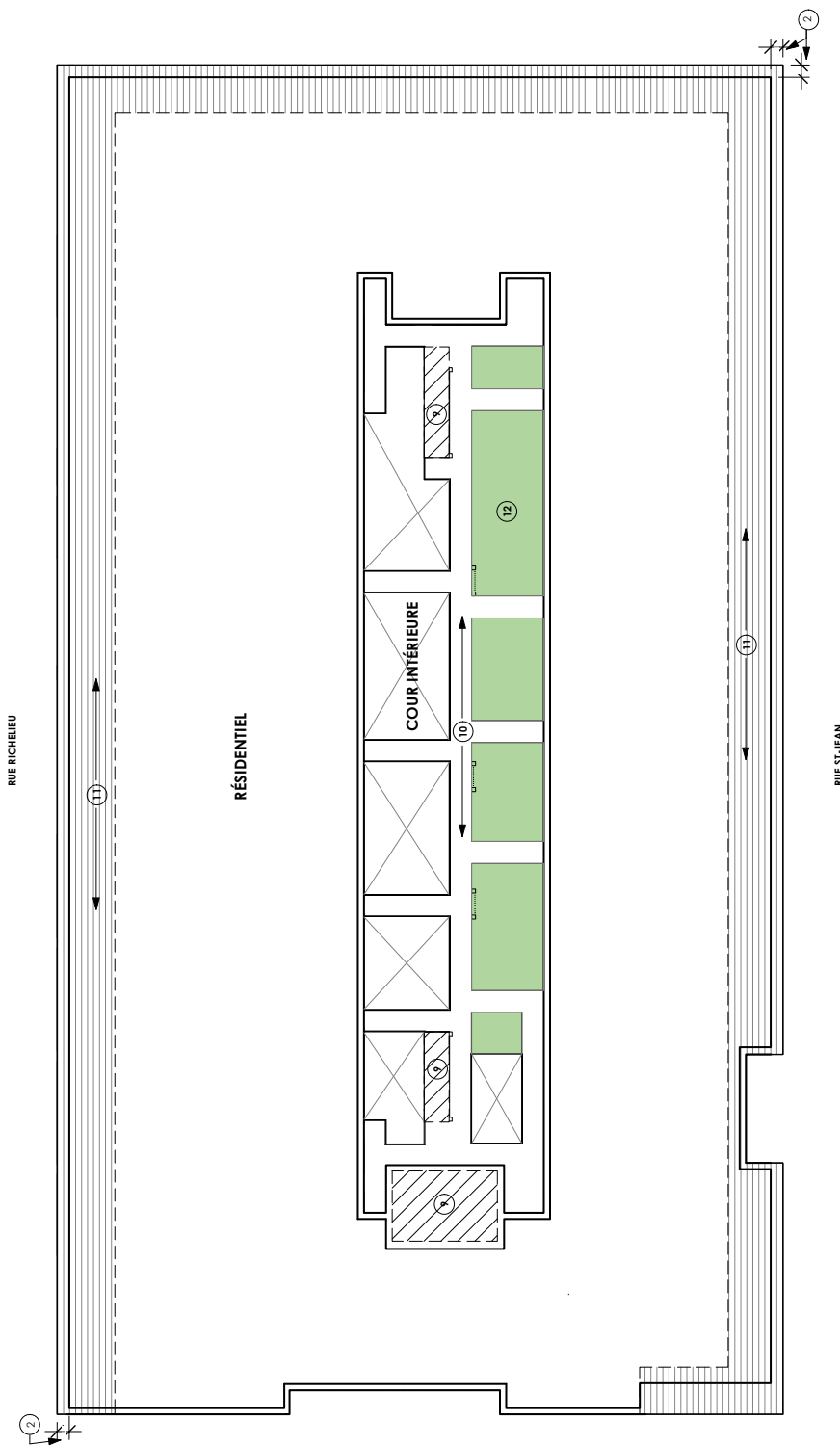
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC021
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 2



2014-02-18
190 ST-JEAN | 10



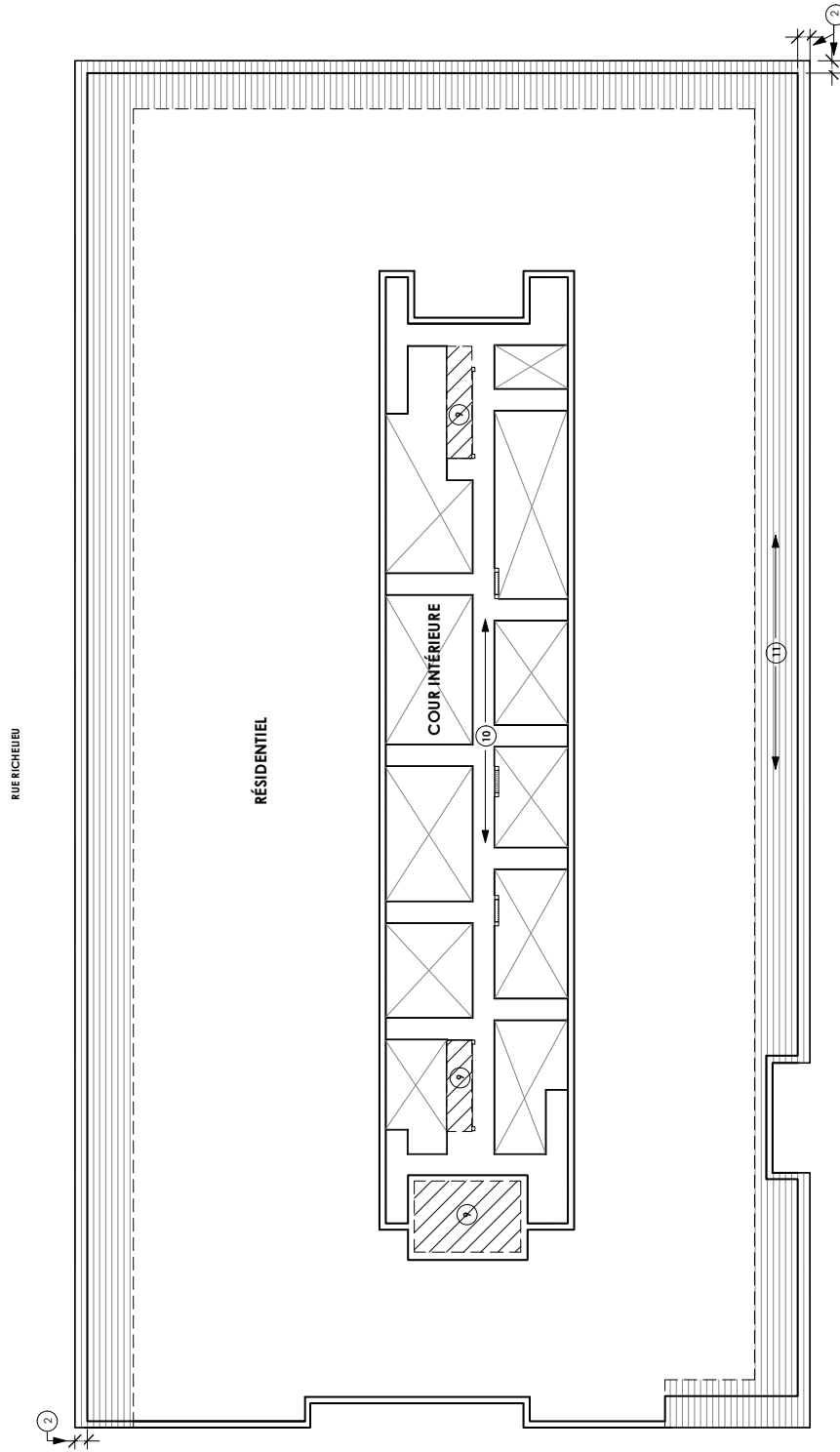
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC02J
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 3



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

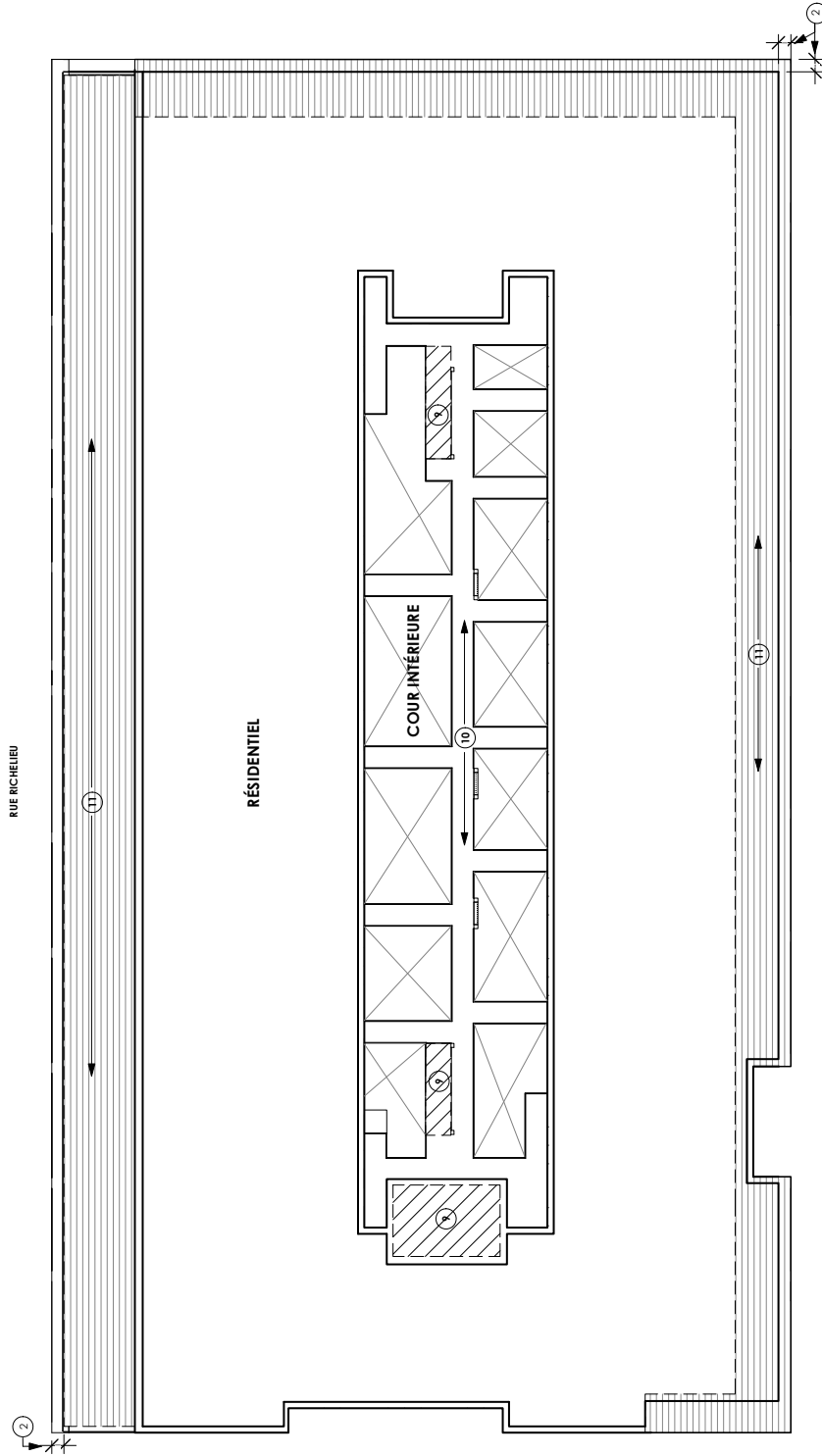
No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02K

Préparé par : M.M.

Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



1 PLAN DE CONSTRUCTION - NIVEAU 4



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

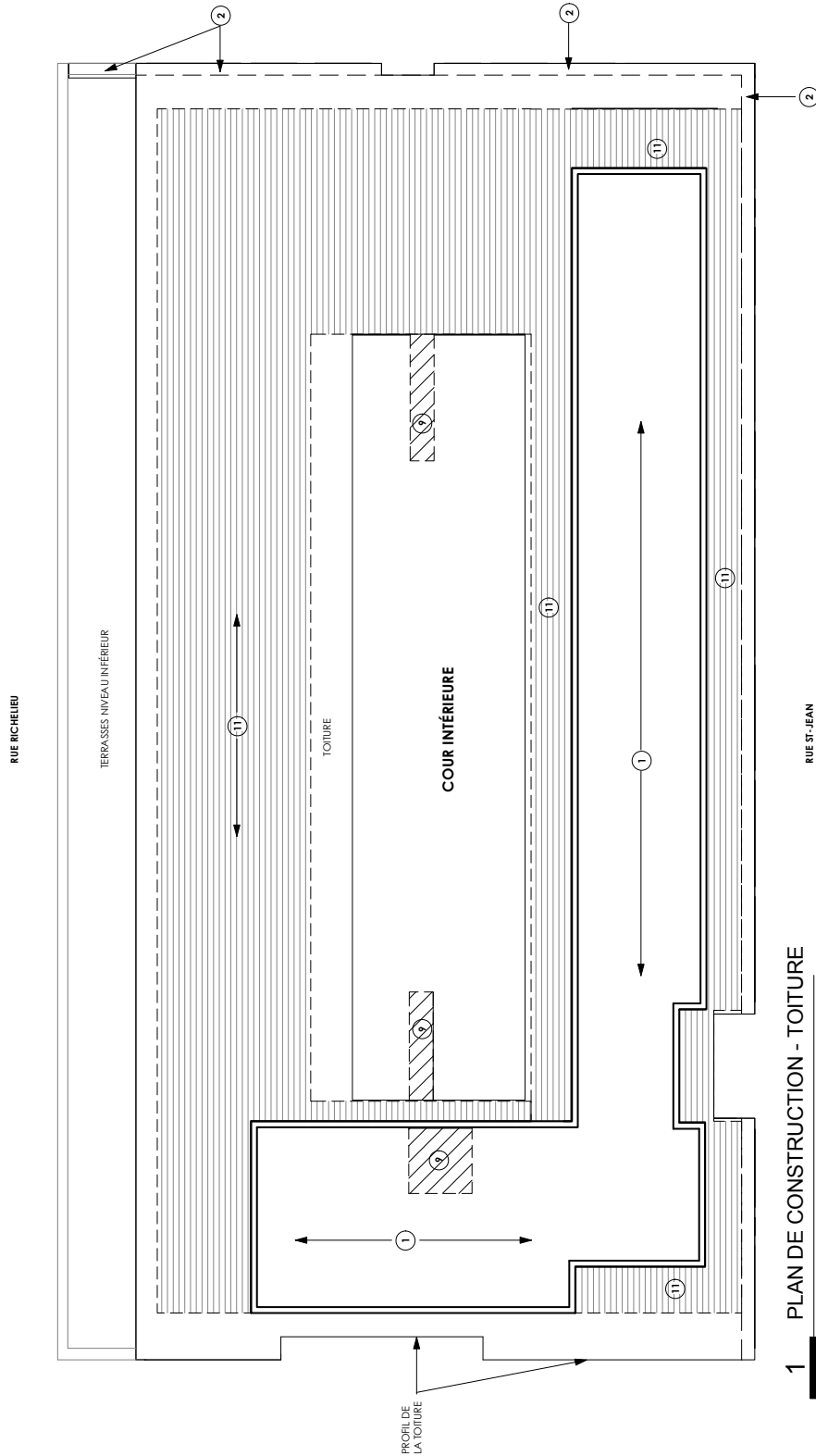
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02L

Préparé par : M.M.

Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



1 PLAN DE CONSTRUCTION - TOITURE

FUGÈRE
ARCHITECTES
 ARCHITECTURE IDÉATION DESIGN

2014-02-18
 190 ST-JEAN | 13



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 5412641 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4

No du plan : RCA1VQ4PC02M

Préparé par : M.M.

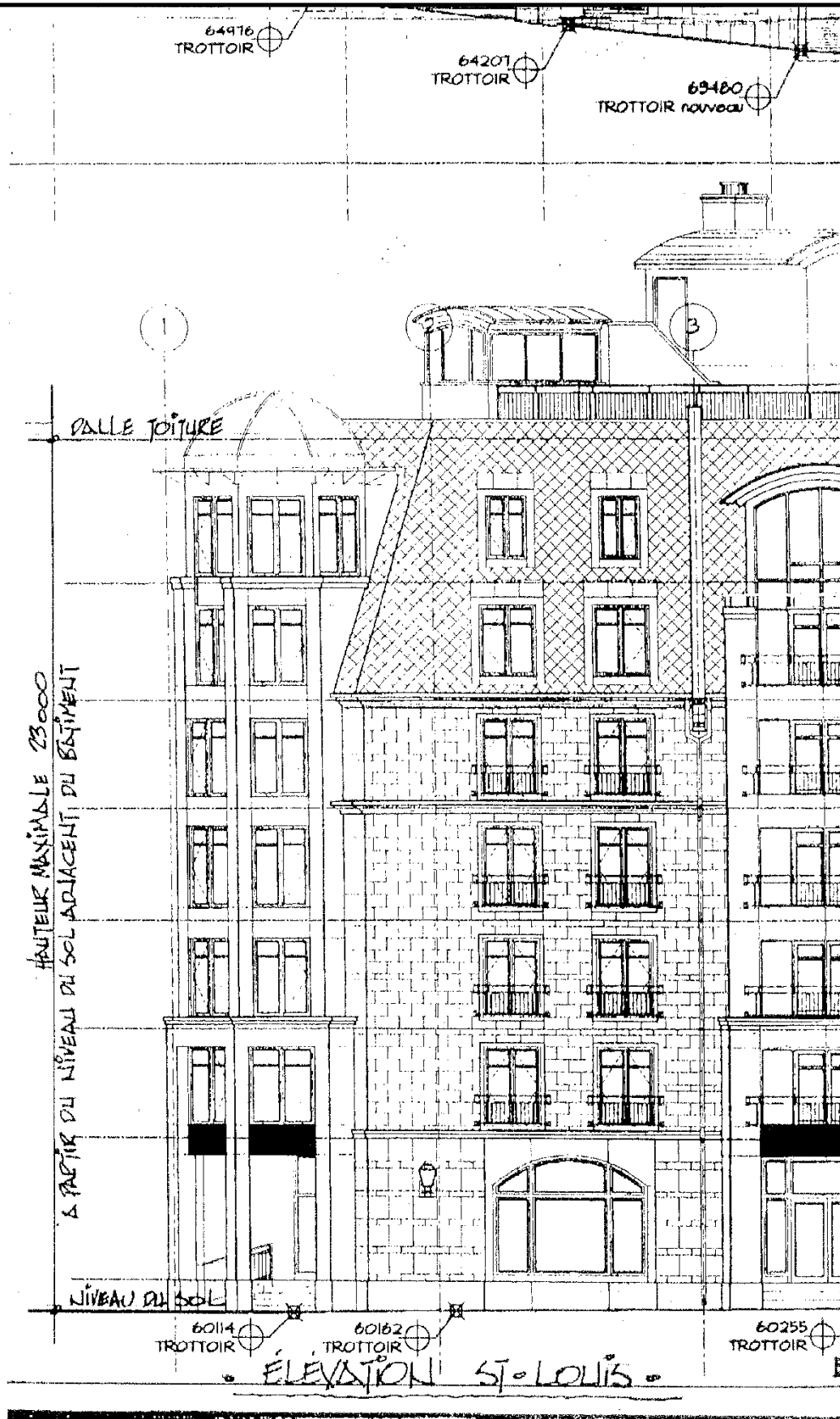
Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 4

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 213 569,
1 315 333, 1 902 687 À 1 902 700, 2 080 225 À 2 080 228, 2 704 842
ET 2 704 843 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



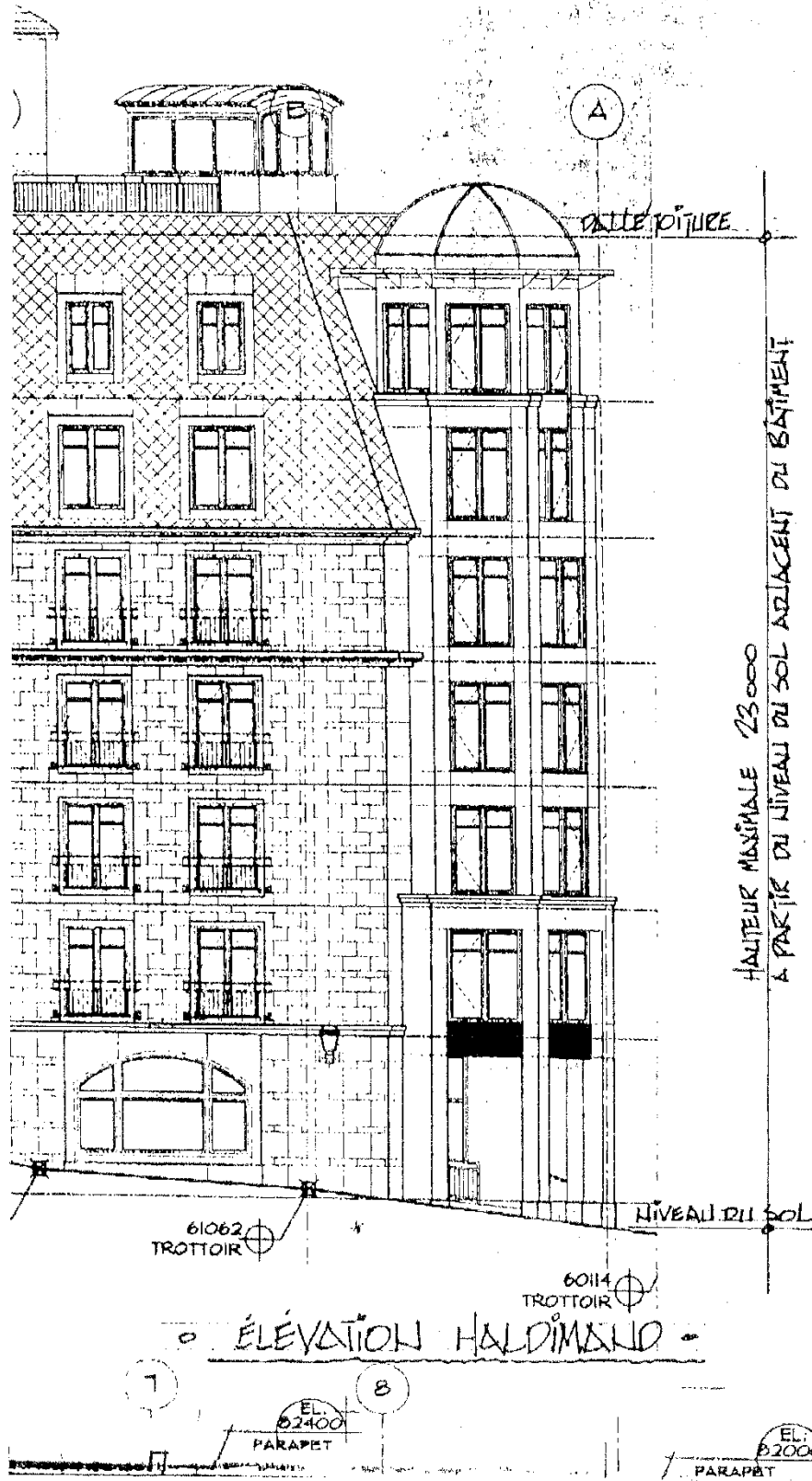
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228,
2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



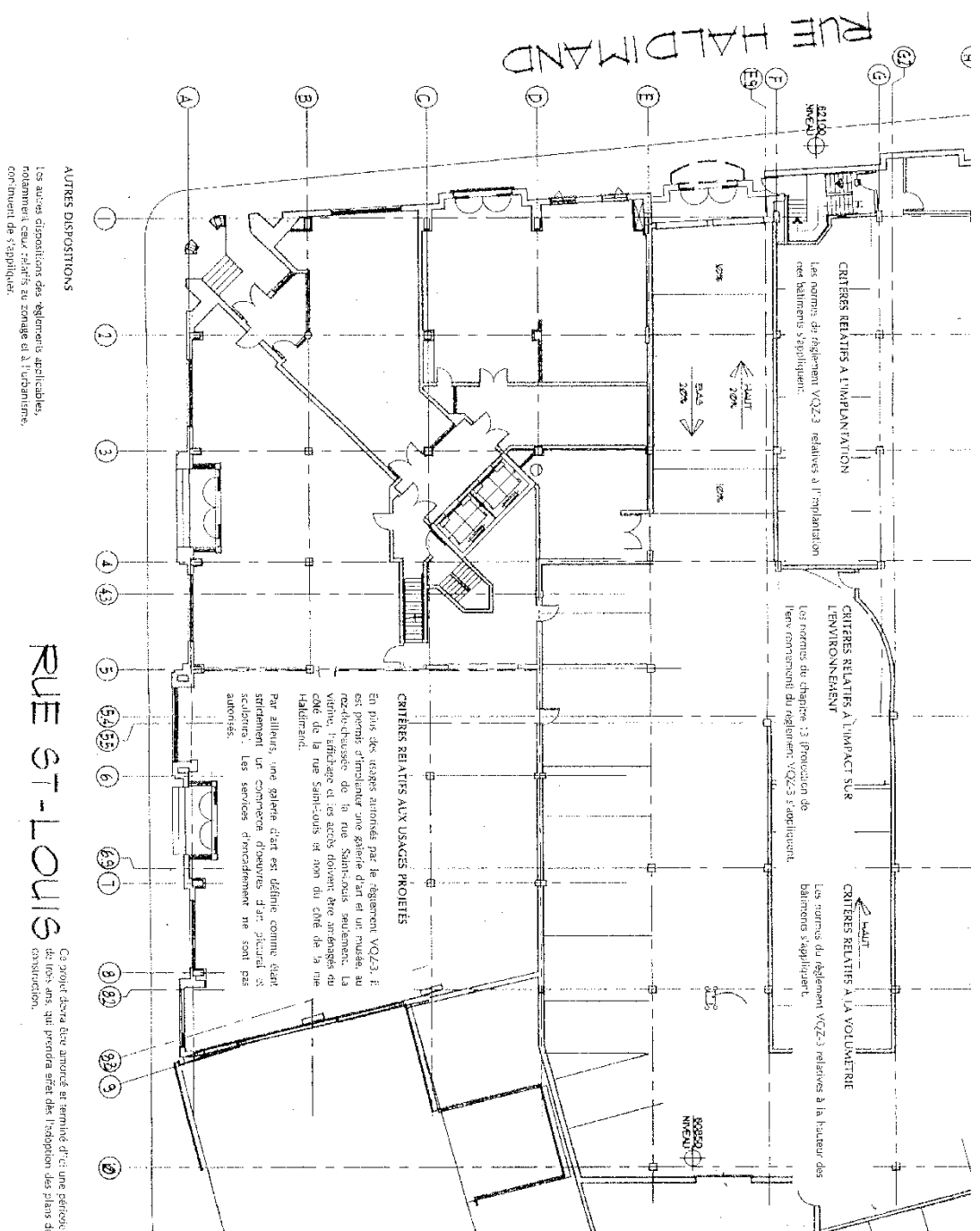
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228,
2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04B
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



AUTRES DISPOSITIONS
 Les autres dispositions des règlements applicables, notamment ceux relatifs au zonage et à l'urbanisme, continuent de s'appliquer.

RUE ST-LOUIS
 Ce projet devra être amorcé et terminé d'ici une période de trois ans, qui prendra effet dès l'adoption des plans de construction.

GILBERT AMYOT COTE LEUNG
 ST ASSOCIÉS
 ARCHITECTES
 860, Côte D'art, Québec (Québec), Q.C. H3K 4W6
 Tél. (418) 684-9341 Fax: (418) 684-5005

LES MAISONS
 DE
 BEAUCOURS

CONTRACTANTS (PROJETEUR)
Orpin & Sevrain inc
 4700, boulevard de la Concorde
 Québec, Québec, Q.C. H3K 4W6
 Téléphone: (418) 531-5544
 Télécopieur: (418) 531-5544
 418-531-5544
 consultants

CONSULTANTS (INGÉNIEUR ÉLECTRICIEN)
GENIVAR
 2225, boulevard des Zéphirs, Québec (Québec), Q.C. H3K 4W6
 Téléphone: (418) 731-2211 Télécopieur: (418) 731-2212
 1100

NOTES:
 1. VOIR LE PROJET PRINCIPAL ET LE PROJET DE DÉTAILS.
 2. VOIR LE PROJET PRINCIPAL ET LE PROJET DE DÉTAILS.
 3. VOIR LE PROJET PRINCIPAL ET LE PROJET DE DÉTAILS.
 4. VOIR LE PROJET PRINCIPAL ET LE PROJET DE DÉTAILS.
 5. VOIR LE PROJET PRINCIPAL ET LE PROJET DE DÉTAILS.
 6. VOIR LE PROJET PRINCIPAL ET LE PROJET DE DÉTAILS.
 7. VOIR LE PROJET PRINCIPAL ET LE PROJET DE DÉTAILS.
 8. VOIR LE PROJET PRINCIPAL ET LE PROJET DE DÉTAILS.
 9. VOIR LE PROJET PRINCIPAL ET LE PROJET DE DÉTAILS.
 10. VOIR LE PROJET PRINCIPAL ET LE PROJET DE DÉTAILS.

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1213569, 1315333, 1902687 À 1902700, 2080225 À 2080228, 2704842 ET 2704843 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

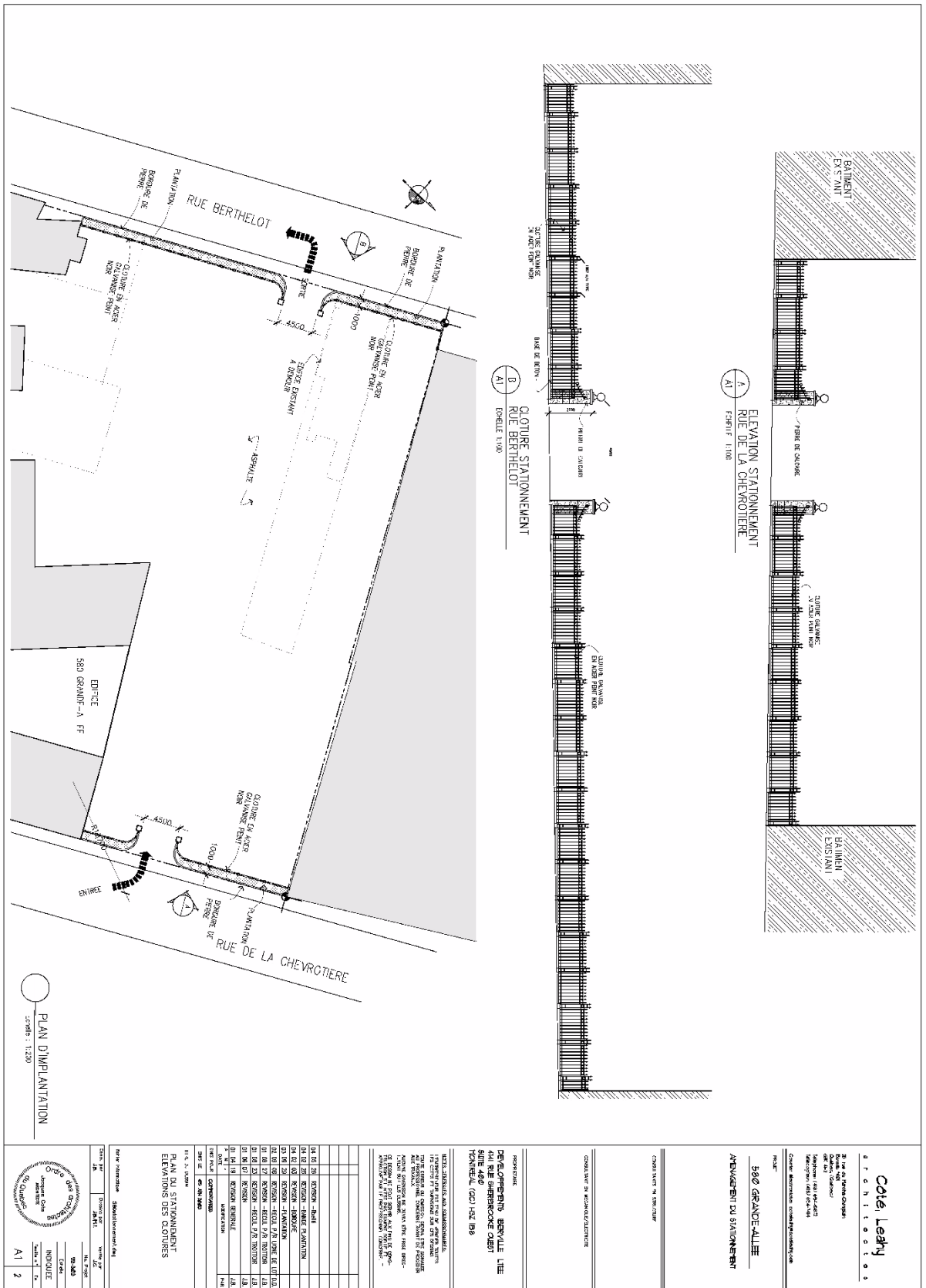
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC04C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 5

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 212 901, 1 212 902,
1 212 903, 1 212 905, 1 212 906 et 3 291 353 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



Cole Leahy
Architecte

2014, 1000, 1000
1000, 1000, 1000
1000, 1000, 1000
1000, 1000, 1000

580 GRANDE-ALLEE
AVENUE DU STATIONNEMENT

CONSULTANT EN ARCHITECTURE

PROJETANTS: BEVELLE LEBLANC
ARCHITECTES ASSOCIES
1000, 1000, 1000
1000, 1000, 1000

NOTES: 1. LECTURE DES COTES...
2. LECTURE DES COTES...
3. LECTURE DES COTES...
4. LECTURE DES COTES...

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
---	---	---	---	---	---	---	---	---	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

PLAN DU STATIONNEMENT
ELEVATIONS DES CLÔTURES



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1212901, 1212902, 1212903, 1212905, 1212906 ET 3291353 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC05A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 6

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 477 869 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

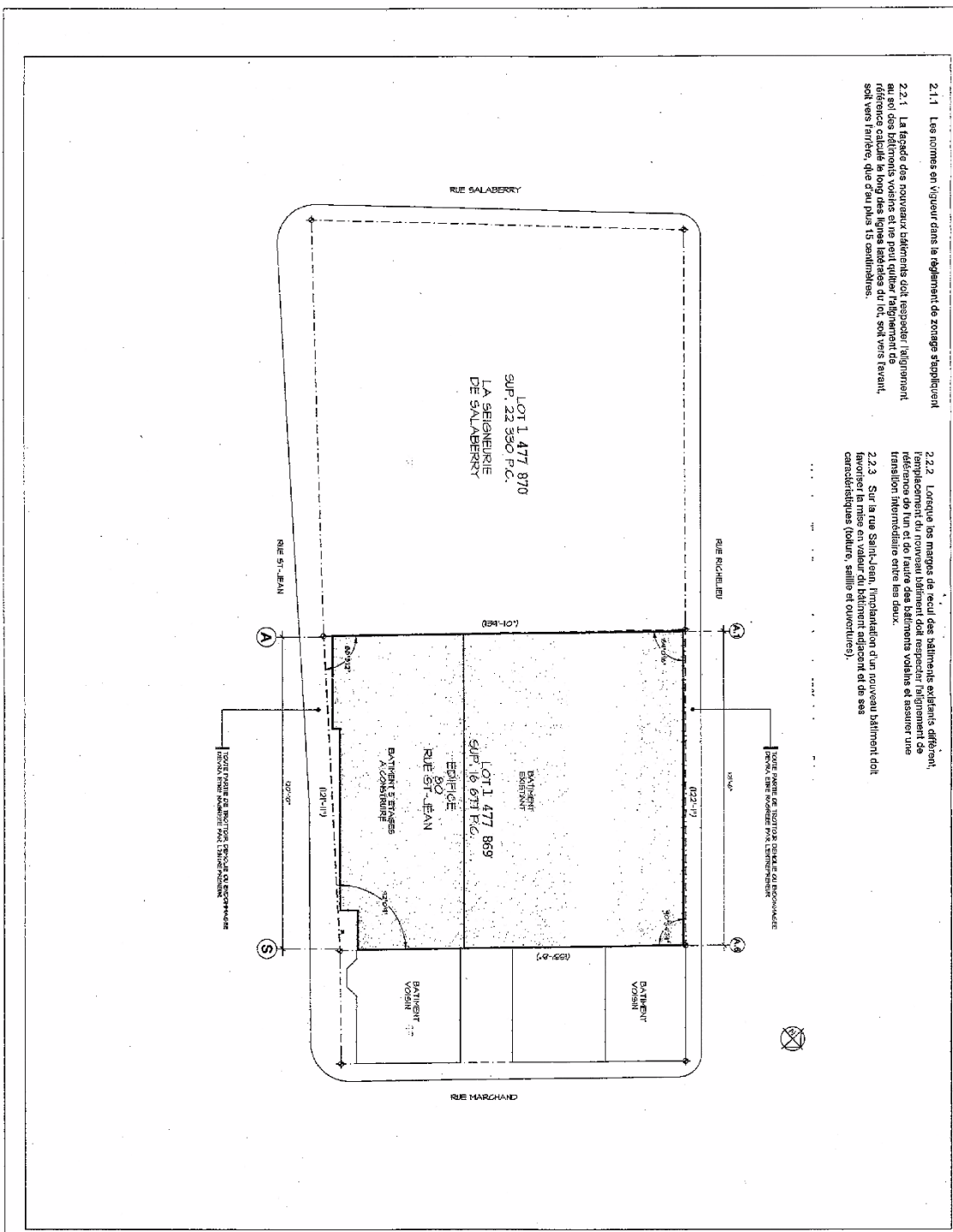
PLANS DE CONSTRUCTION

2.1.1 Les normes en vigueur dans le règlement de zonage s'appliquent

2.2.1 La façade des nouveaux bâtiments doit respecter l'alignement au sol des bâtiments voisins et ne peut quitter l'alignement de référence calculé le long des lignes séparées du lot, soit vers l'avant, soit vers l'arrière, que d au plus 10 centimètres.

2.2.2 Lorsque les marges de recul des bâtiments existants diffèrent, l'emplacement du nouveau bâtiment doit respecter l'alignement de référence du lot et de l'autre des bâtiments voisins et assurer une transition intermédiaire entre les deux.

2.2.3 Sur la rue Saint-Jean, l'implantation d'un nouveau bâtiment doit favoriser la mise en valeur du bâtiment adjoquant et de ses caractéristiques (toiture, sillon et ouvertures).



0 0 0
EDIFICE
80
RUE ST-JEAN
LA SEIGNEURIE DE SALABERRY
VILLE DE QUÉBEC

GAMACHE-MANTIN ARCHITECTES
1000, RUE ST-JEAN, QUÉBEC (Q.C.) G1R 1H5
TÉLÉPHONE: (514) 686-1111
FAX: (514) 686-1112
E-MAIL: g.mantin@gmarchitectes.com

PROJET 2001
PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE D'ÉDIFICE DE 80 UNITÉS D'HOUSSEMENT À RÈGLES ÉPARGNÉES

PROJET 2001
1/16-01-27
0150-1
0150-1
PLAN DU SITE
0150-1
0150-1

PROJET	PROJET 2001
PROJET DE CONSTRUCTION	PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE D'ÉDIFICE DE 80 UNITÉS D'HOUSSEMENT À RÈGLES ÉPARGNÉES
PROJET DE CONSTRUCTION	PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE D'ÉDIFICE DE 80 UNITÉS D'HOUSSEMENT À RÈGLES ÉPARGNÉES
PROJET DE CONSTRUCTION	PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE D'ÉDIFICE DE 80 UNITÉS D'HOUSSEMENT À RÈGLES ÉPARGNÉES
PROJET DE CONSTRUCTION	PROJET DE CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT À USAGE D'ÉDIFICE DE 80 UNITÉS D'HOUSSEMENT À RÈGLES ÉPARGNÉES

0150-1

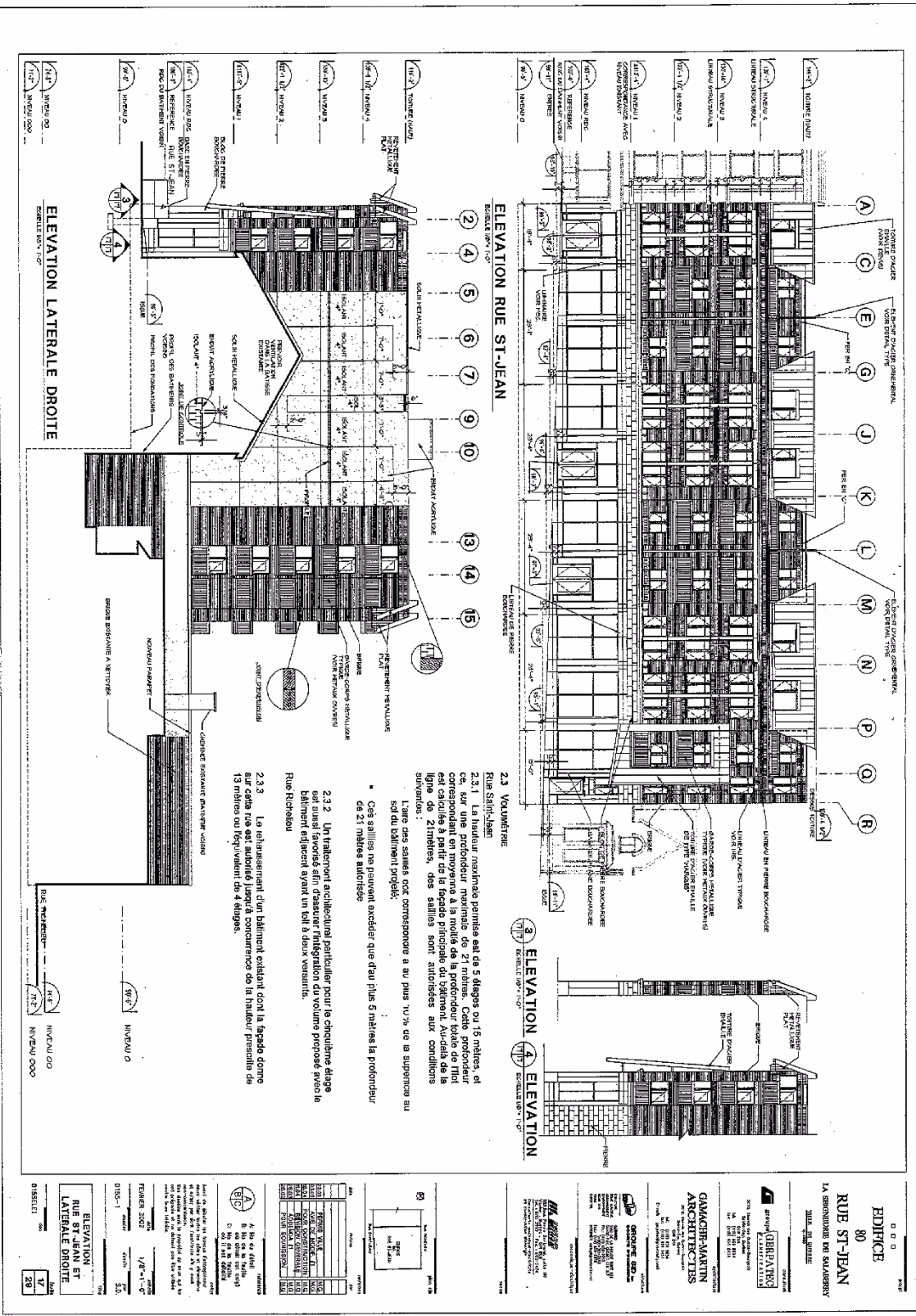


ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC06A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC06C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

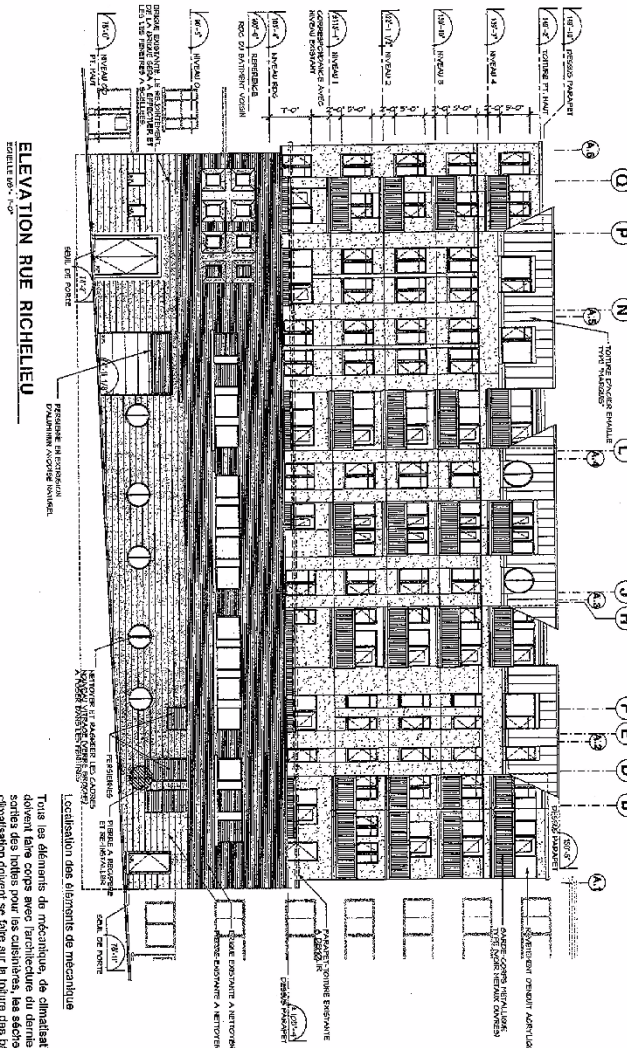
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- L'architecture des nouvelles constructions doit s'harmoniser avec celle du rebourc, notamment par :
 - le rattachement des formes;
 - le respect de l'échelle;
 - l'emplacement, les dimensions et la forme des ouvertures;
 - le choix des matériaux et des couleurs;
 - le rapport des détails ornementaux comme les corniches, les faux de brique, les ornés, les rouleurs, la forme de la toiture.
- 2.4.2. Une approche facilitant l'expression contemporaine de l'architecture traditionnelle du quartier est favorisée.

La composition des façades

2.4.3. L'appellation des qualités des nouvelles constructions est basée sur la compatibilité, et non sa conformité avec le contexte environnant. Cette compatibilité est fonction de son rapport avec la mémoire de la ville par le respect de certains éléments d'architecture tels que les rythmes et la proportion dans la composition des façades.

- 2.4.4. Cette recherche de compatibilité ne doit pas se traduire par une facile reproduction des formes anciennes ou par la reprise systématique de certains composantes architecturaux observées sur les constructions existantes.
- 2.4.5. Éviter l'effet de masse : l'insertion d'un nouveau bâtiment doit équilibrer la continuité de l'effet de masse provoqué par la présence du bâtiment commercial existant, reculé pour une fonction résidentielle.
- 2.4.6. Respect des caractéristiques distinctives : la position, l'échelle et le rythme des vitesses horizontales doivent être respectés dans la réécriture du bâtiment et garantir la lecture des fonctions que son rythme.



- 2.4.7. L'utilisation de la maçonnerie, soit la pierre ou la brique d'angle, est exigée sur les façades principales sur rue. Tout autre matériau complémentaire doit respecter l'esprit de l'architecture du quartier. Les éléments en sautoir peuvent être réalisés de matériaux légers.
- 2.4.8. STATIONNEMENT / ARCS DE CHARGEMENT ET DE DÉCHARGEMENT
- 2.5.1. Les normes en vigueur dans le règlement de zonage s'appliquent.

2.5.2. Le stationnement individuel dans s'harmoniser à l'architecture du bâtiment et son traitement architectural doit être soigné. Un seul nouveau accès au stationnement est autorisé sur la rue Richelieu. Une solution privilégiant l'utilisation de rampes existantes du bâtiment voisin est favorisée.

2.5.3. Les aires de chargement et de déchargement pour les camionnettes doivent être localisées sur la rue Saint-Jean.

2.5.4. Le pourcentage d'aire d'éclairage doit être de 25 %. Ce pourcentage comprend l'aire d'éclairage au sol, l'aménagement des trottoirs et l'aires sur les toits et les balcons.

Tous les éléments de décoration, de décoration et décoration doivent être réalisés avec des matériaux nobles et durables. Les dimensions des éléments doivent être compatibles avec les dimensions des éléments existants. Les dimensions des éléments doivent être compatibles avec les dimensions des éléments existants. Les dimensions des éléments doivent être compatibles avec les dimensions des éléments existants.

ÉLEVATION RUE RICHELIEU

03-1-02

18

20

EDRICE

RUE ST-JEAN

LA SÈCRÈTE DES SUIVANTS

380

GMACHE MARTIN

ARCHITECTES

588, RUE SÈCRÈTE

0514 854-1111

1995

TABLEAU DES ÉLÉMENTS DE DÉCORATION

N°	DÉSIGNATION	MATÉRIAU	REMARQUES
1	TOITURE	TOITURE EN BOIS	
2	MURS	MURS EN BRICKS	
3	FENÊTRES	FENÊTRES EN BOIS	
4	BALCONS	BALCONS EN BOIS	
5	BOIS	BOIS EN BOIS	
6	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
7	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
8	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
9	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
10	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
11	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
12	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
13	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
14	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
15	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
16	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
17	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
18	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
19	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
20	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
21	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
22	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
23	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
24	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
25	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
26	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
27	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
28	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
29	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
30	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
31	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
32	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
33	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
34	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
35	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
36	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
37	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
38	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
39	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
40	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
41	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
42	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
43	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
44	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
45	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
46	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
47	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
48	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
49	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
50	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
51	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
52	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
53	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
54	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
55	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
56	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
57	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
58	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
59	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	
60	TOURNOIRS	TOURNOIRS EN BOIS	



ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1477869 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC06D
Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 7

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 2 338 751,
2 338 752, 3 387 134, 3 387 136 ET 4 026 589 À 4 026 678 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



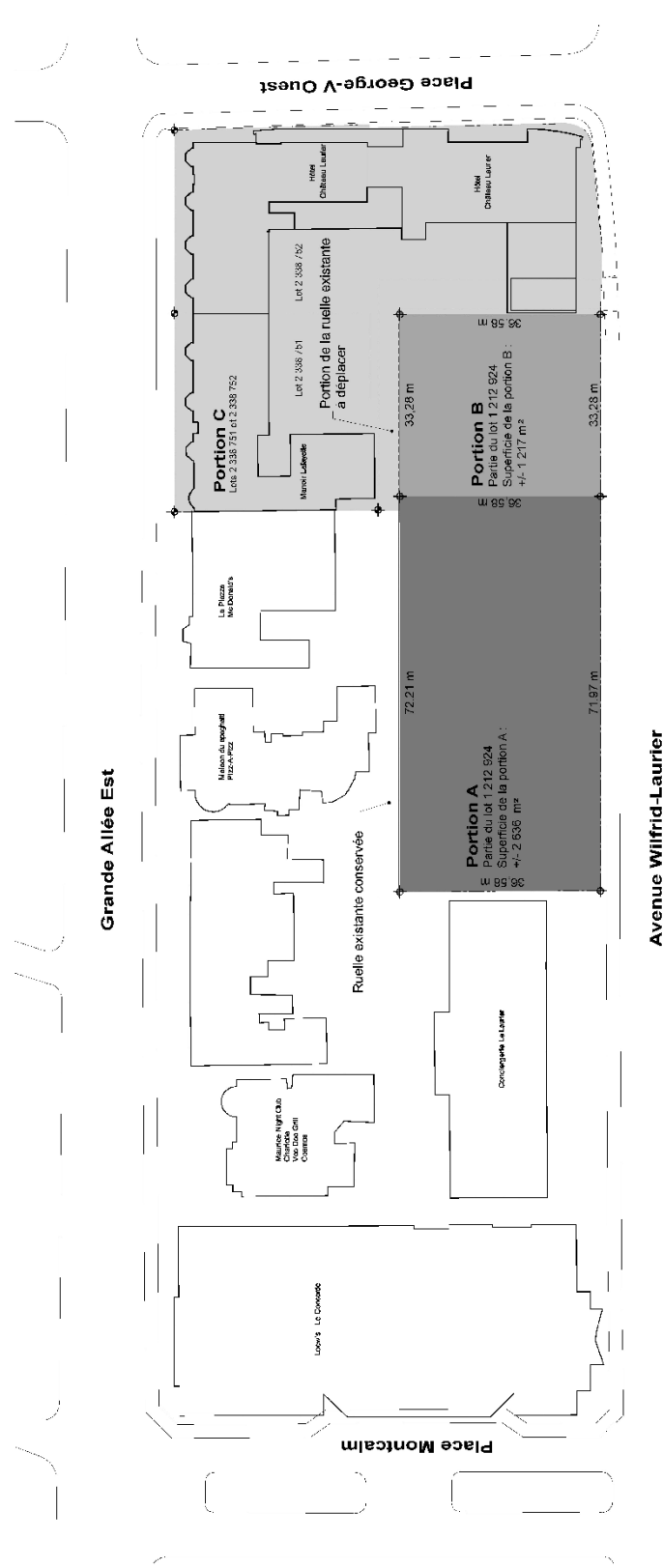
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



1 Juin 2009



Localisation

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement

Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

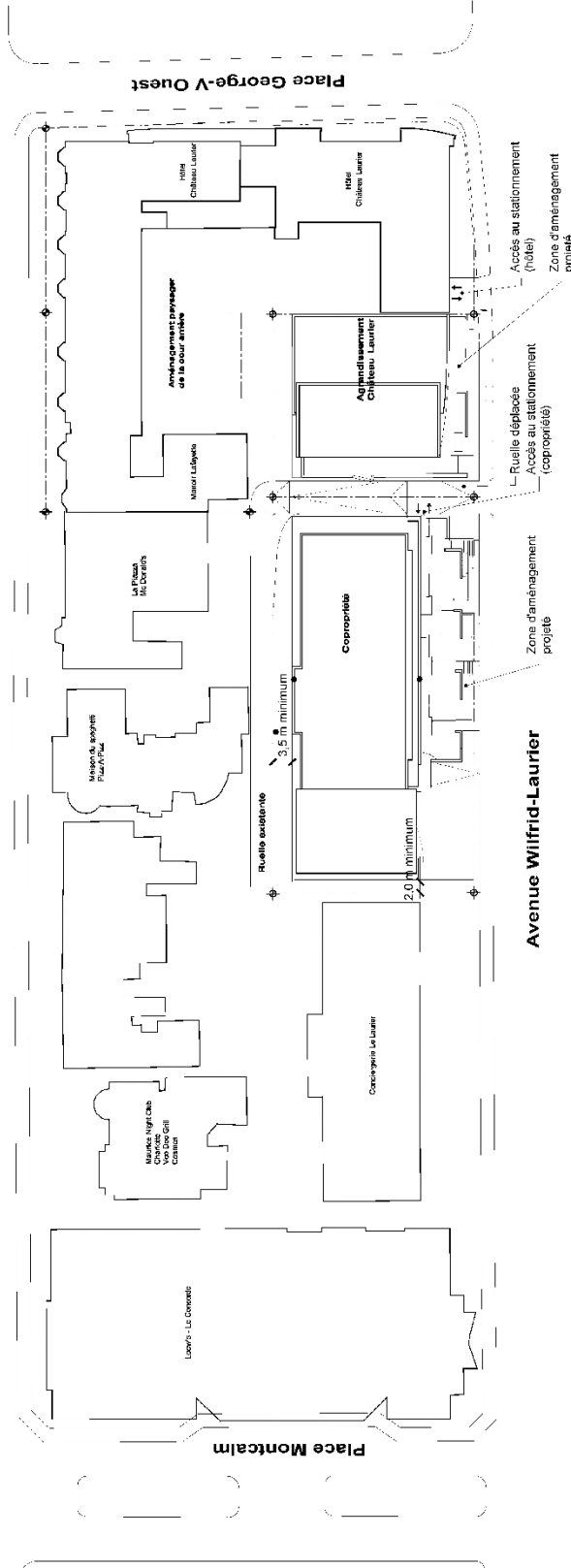
ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...).

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.

Grande Allée Est



Avenue Wilfrid-Laurier

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Consortium Nelson Larrivé et Richard St-Pierre Architectes
Cogirès inc.

Implantation





**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

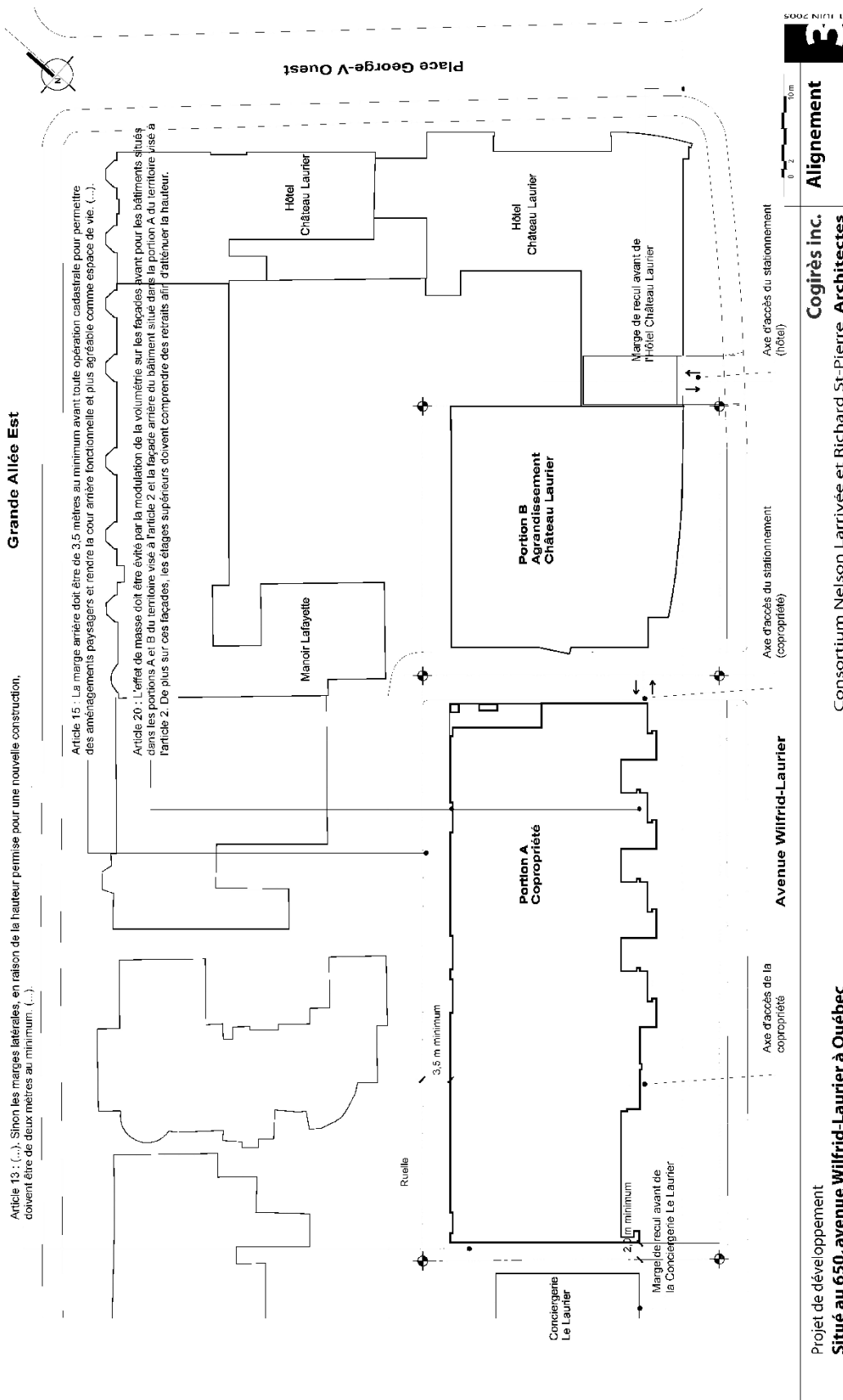
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Article 13 : (...). Sinon les marges latérales, en raison de la hauteur permise pour une nouvelle construction, doivent être de deux mètres au minimum. (...).

Grande Allée Est

Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...).

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retrais afin d'atténuer la hauteur.



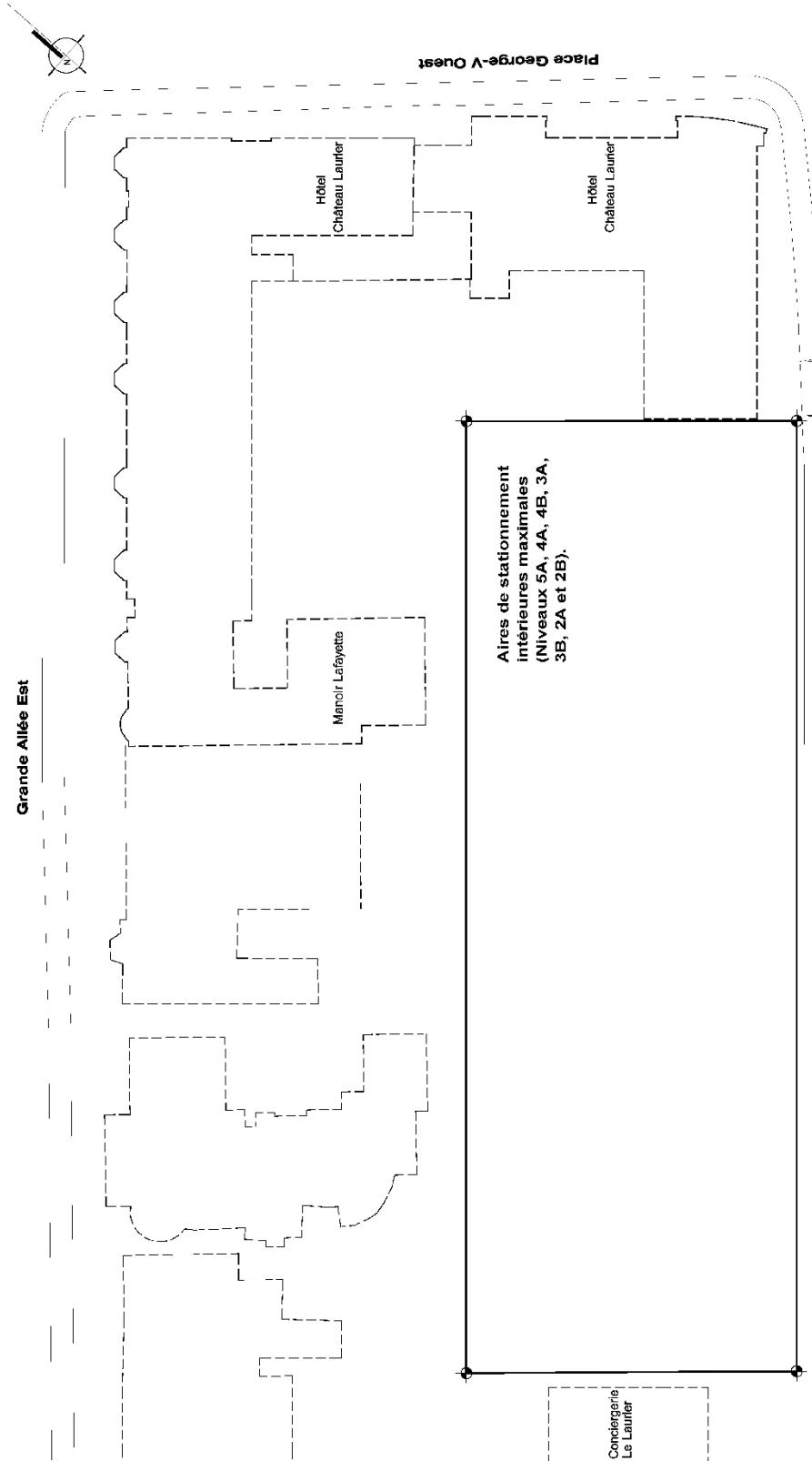
Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Alignement



1 JUIN 2005



1 JUIN 2005

4

Niveaux 5A, 4A-4B, 3A-3B, 2A-2B

Cogirès inc.
 Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
 Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



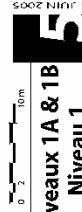
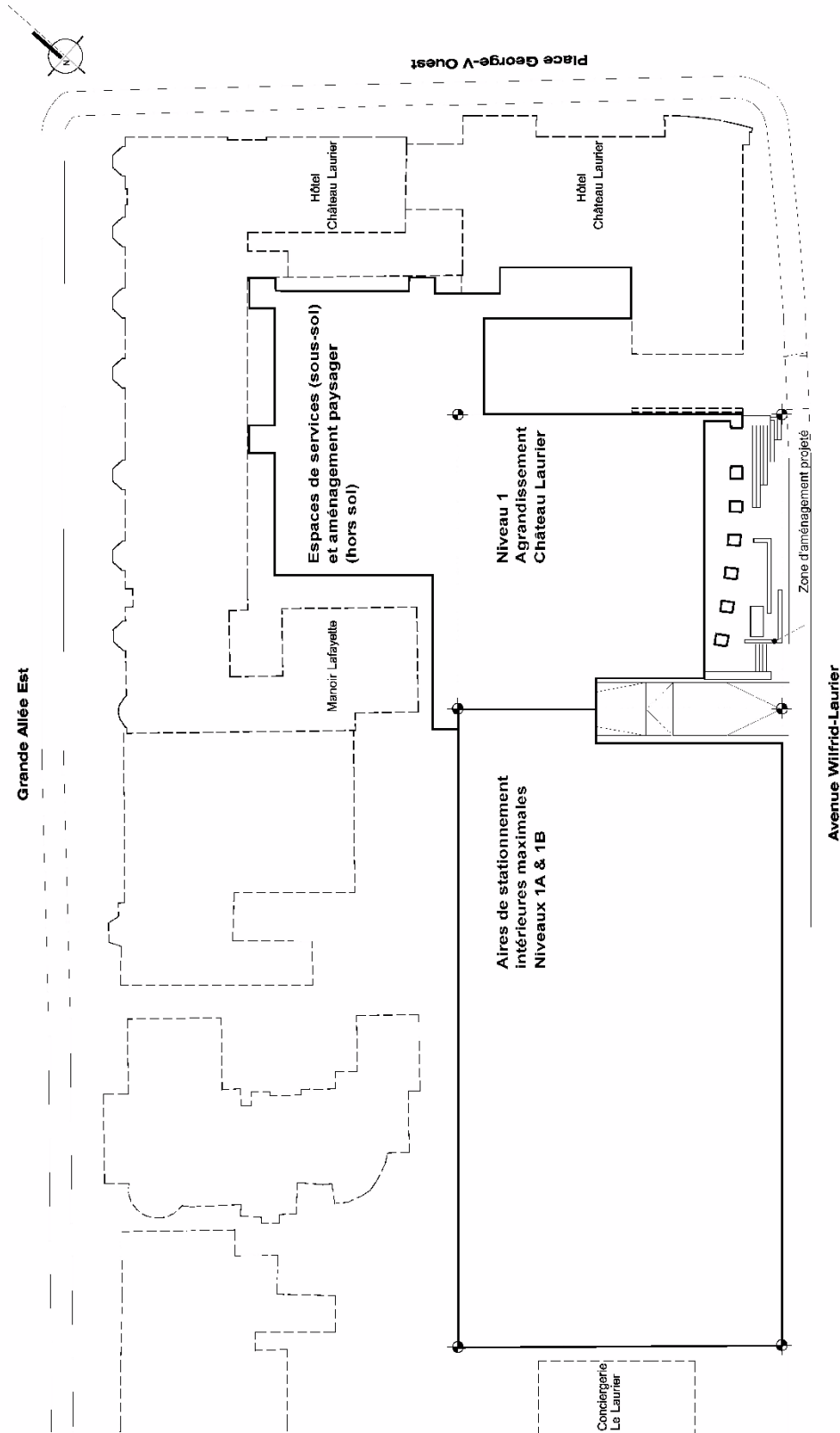
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
 PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Cogirès inc.
 Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre **Architectes**

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

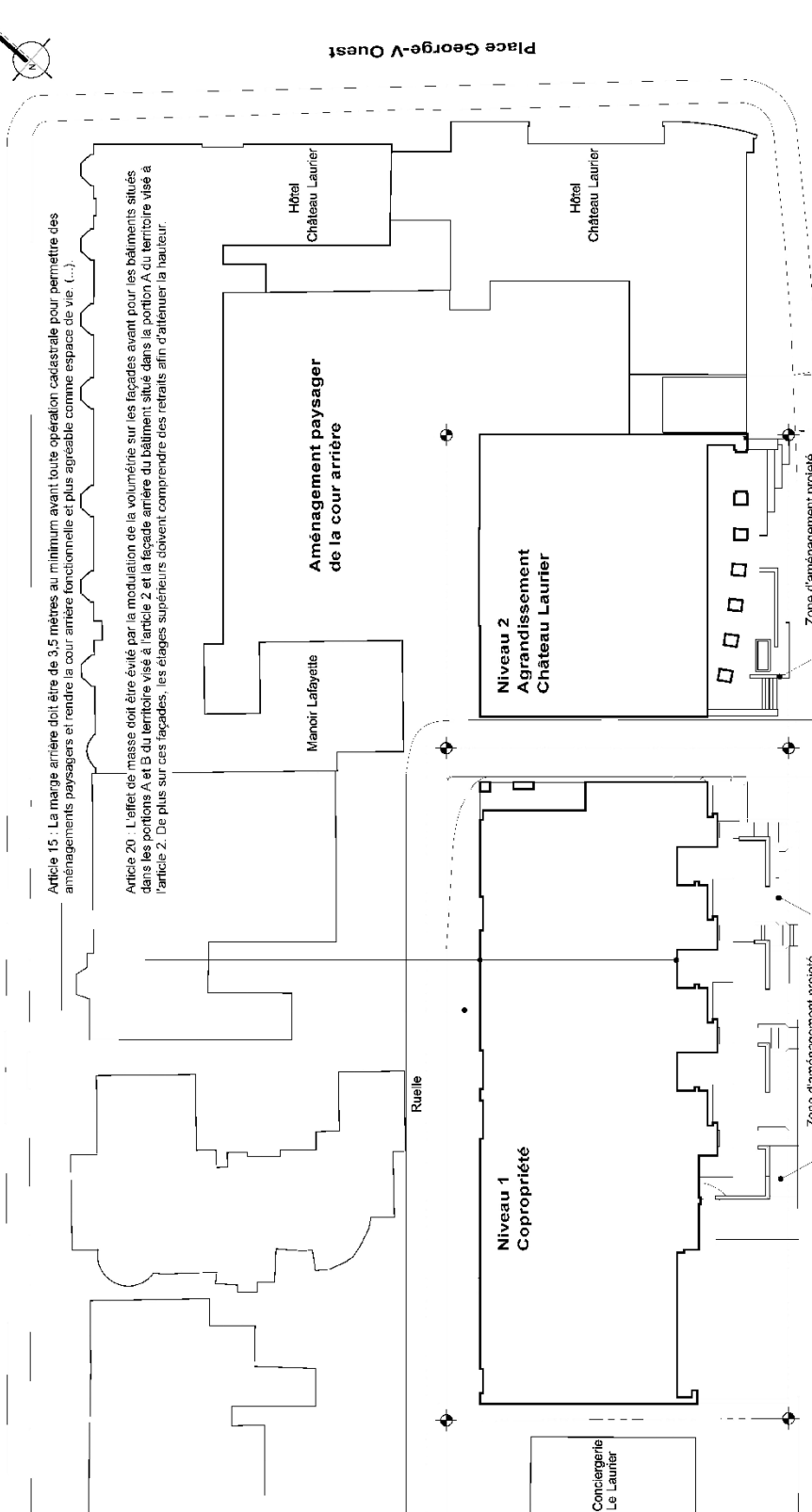
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

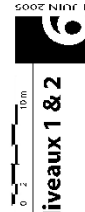
Grande Allée Est

Article 15 : La marge arrière doit être de 3,5 mètres au minimum avant toute opération cadastrale pour permettre des aménagements paysagers et rendre la cour arrière fonctionnelle et plus agréable comme espace de vie. (...)

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Avenue Wilfrid-Laurier



Niveaux 1 & 2

Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre **Architectes**

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07F
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07G
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retrais afin d'atténuer la hauteur.

Hôtel
Château Laurier

Hôtel
Château Laurier

Mancir Lafayette

Niveau 3
Agrandissement
Château Laurier

Niveau 2
Copropropriété

Conciergerie
La Laurier

Zone des balcons

Zone des balcons

Zone des balcons

Avenue Wilfrid-Laurier

Place George-V-Ouest

1 JUNI 2005
0 10 m
Niveaux 2 & 3

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

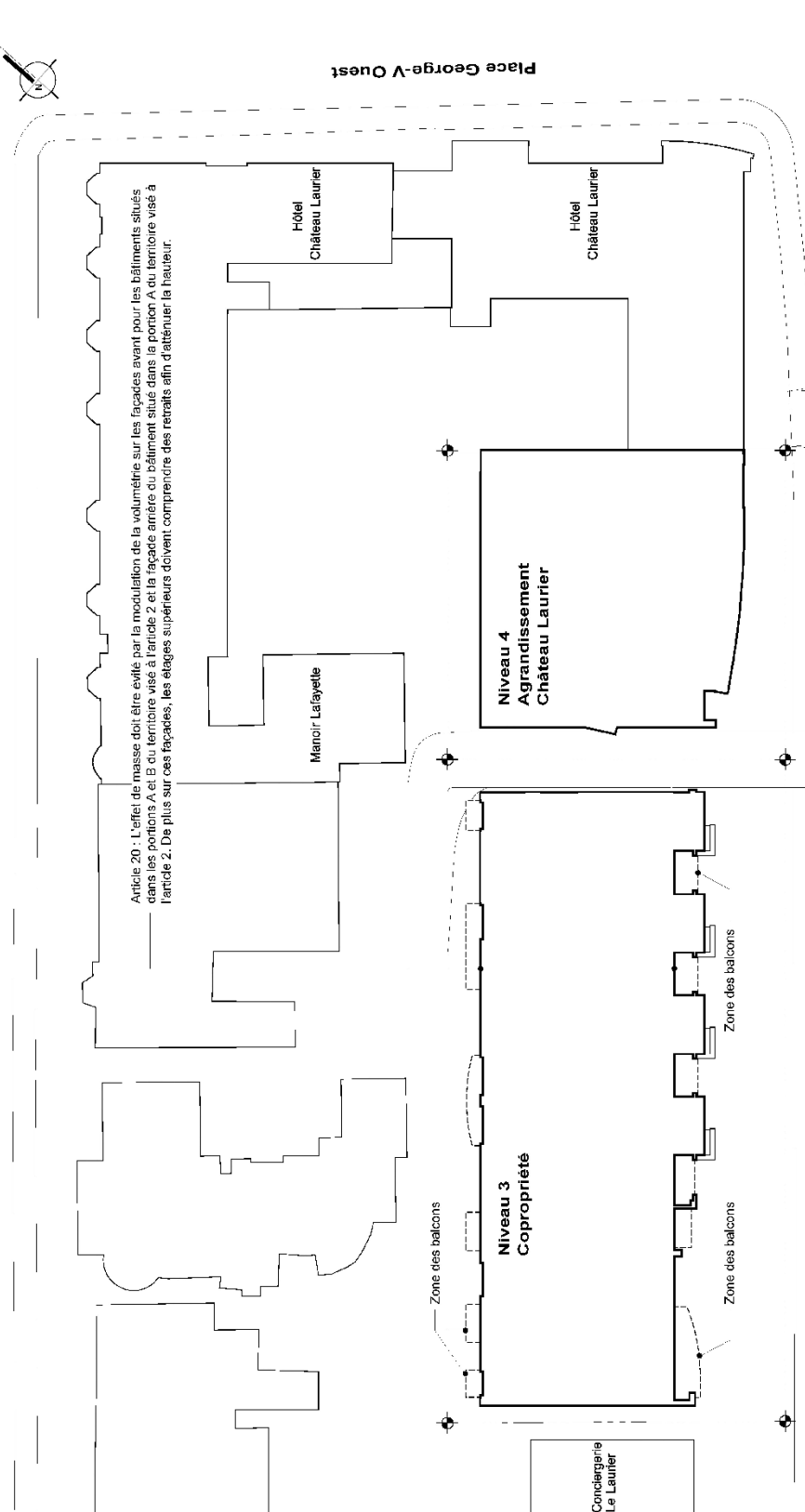
Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07H
Préparé par : M.M. Échelle : _____

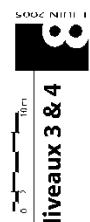
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est



Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.

Avenue Wilfrid-Laurier



Cogirés inc.
Niveaux 3 & 4
Architectes

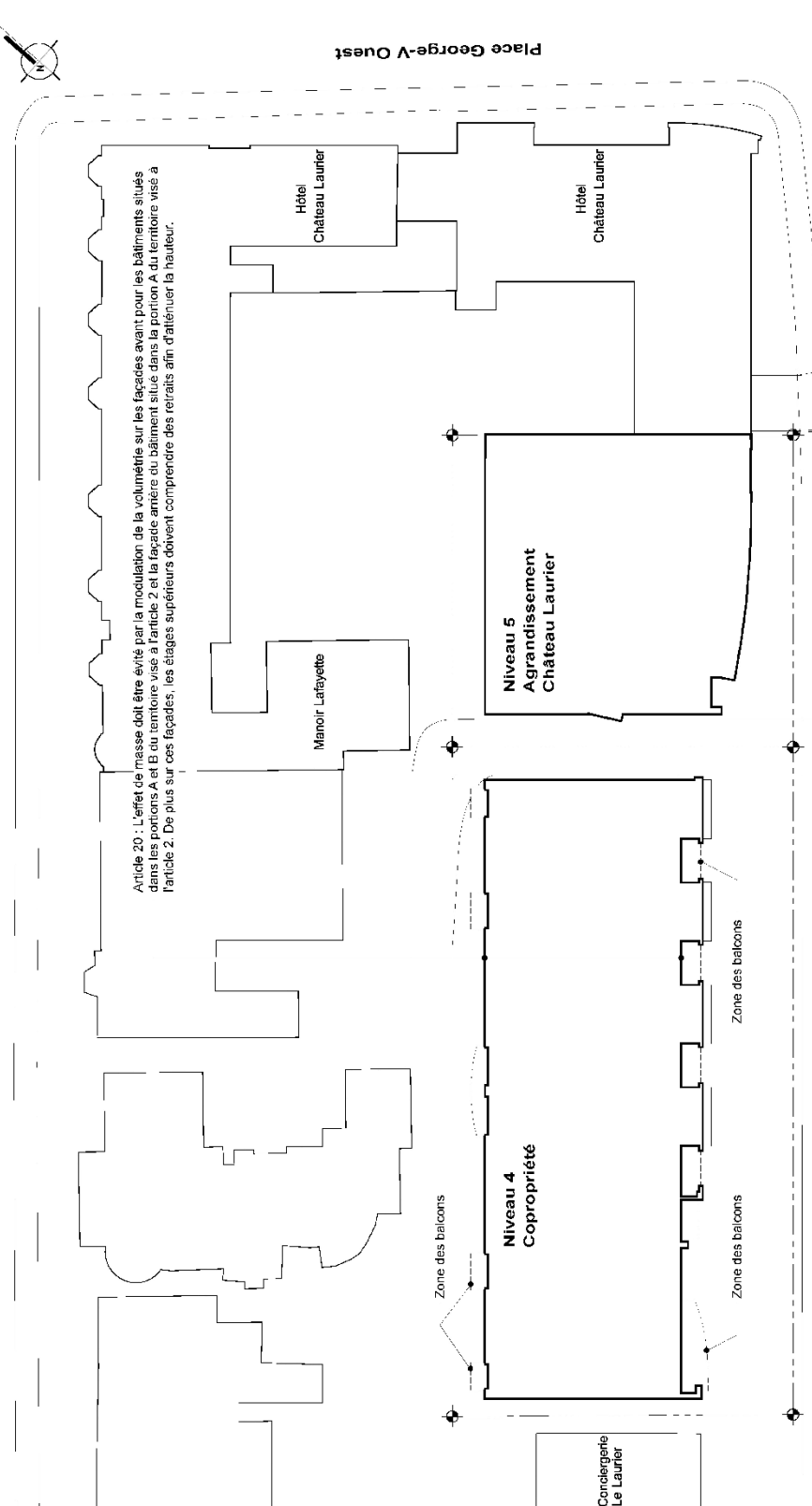
Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

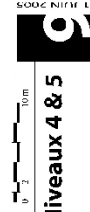
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

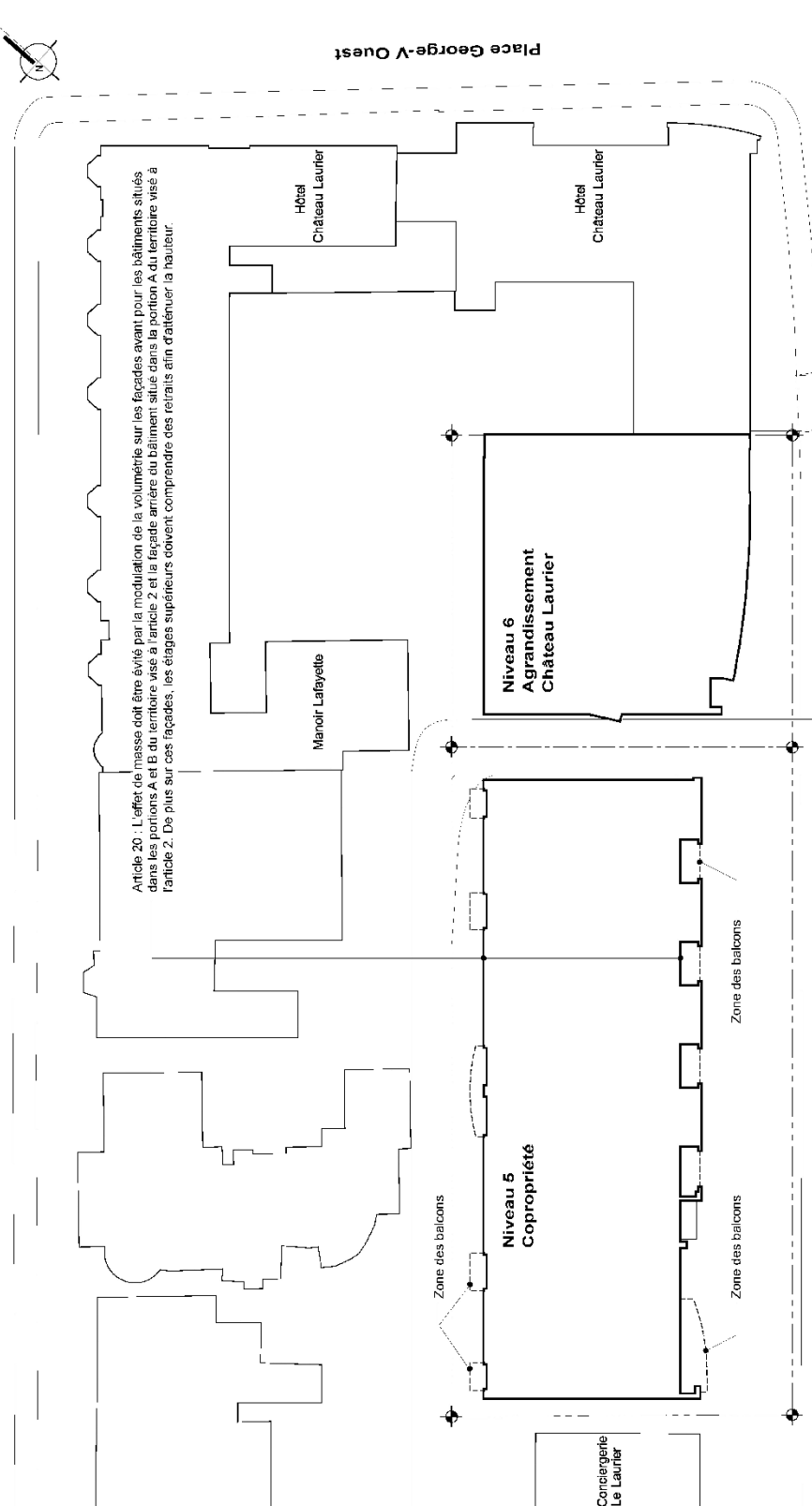
Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07J
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est



Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des relais afin d'atténuer la hauteur.

Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier

Projet de développement

Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

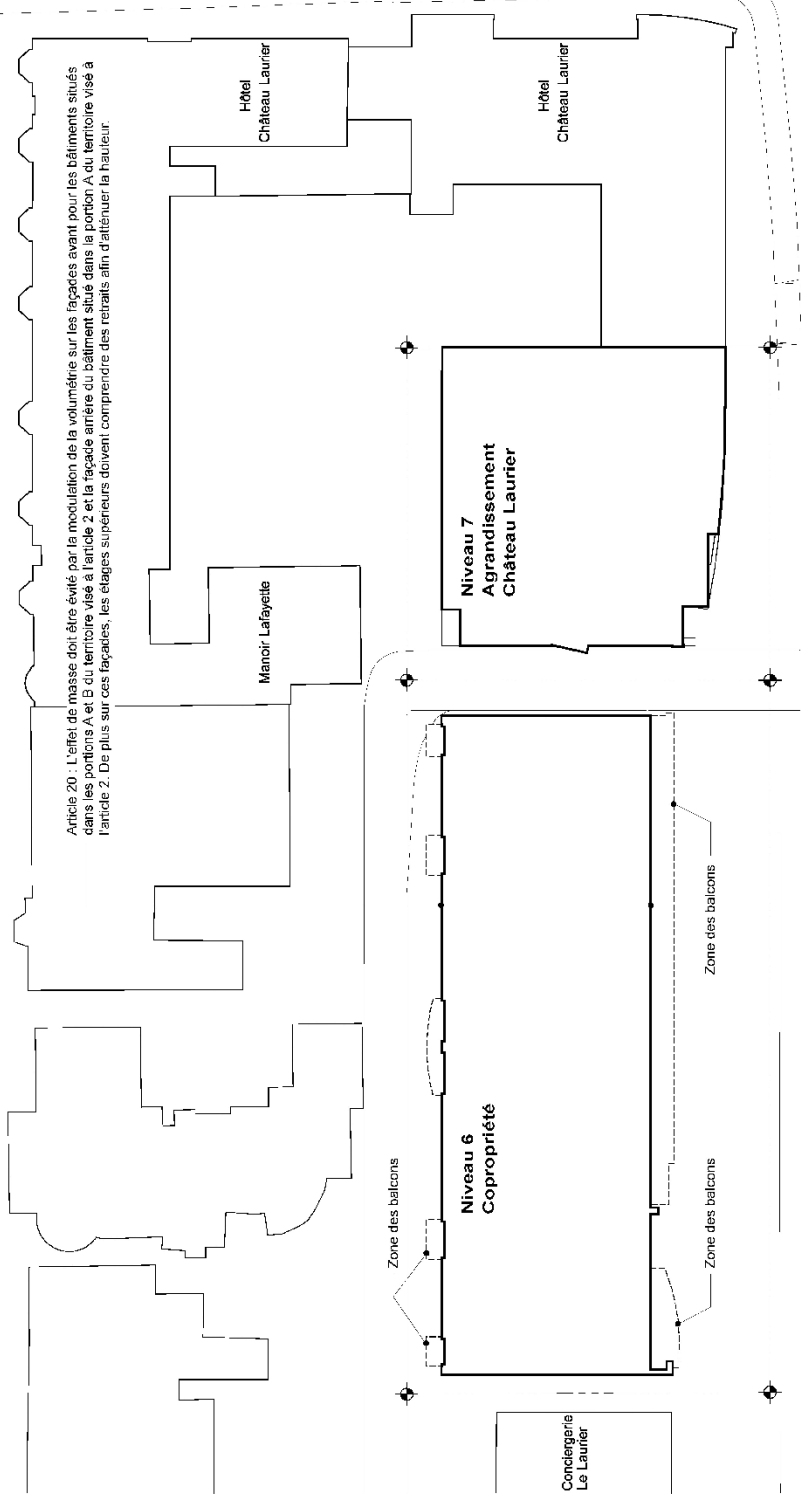
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre
Architectes

Niveaux 5 & 6

1 JUN 2007
10

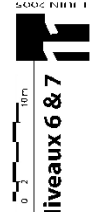
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraites afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



11 MARS 2005

Niveaux 6 & 7

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

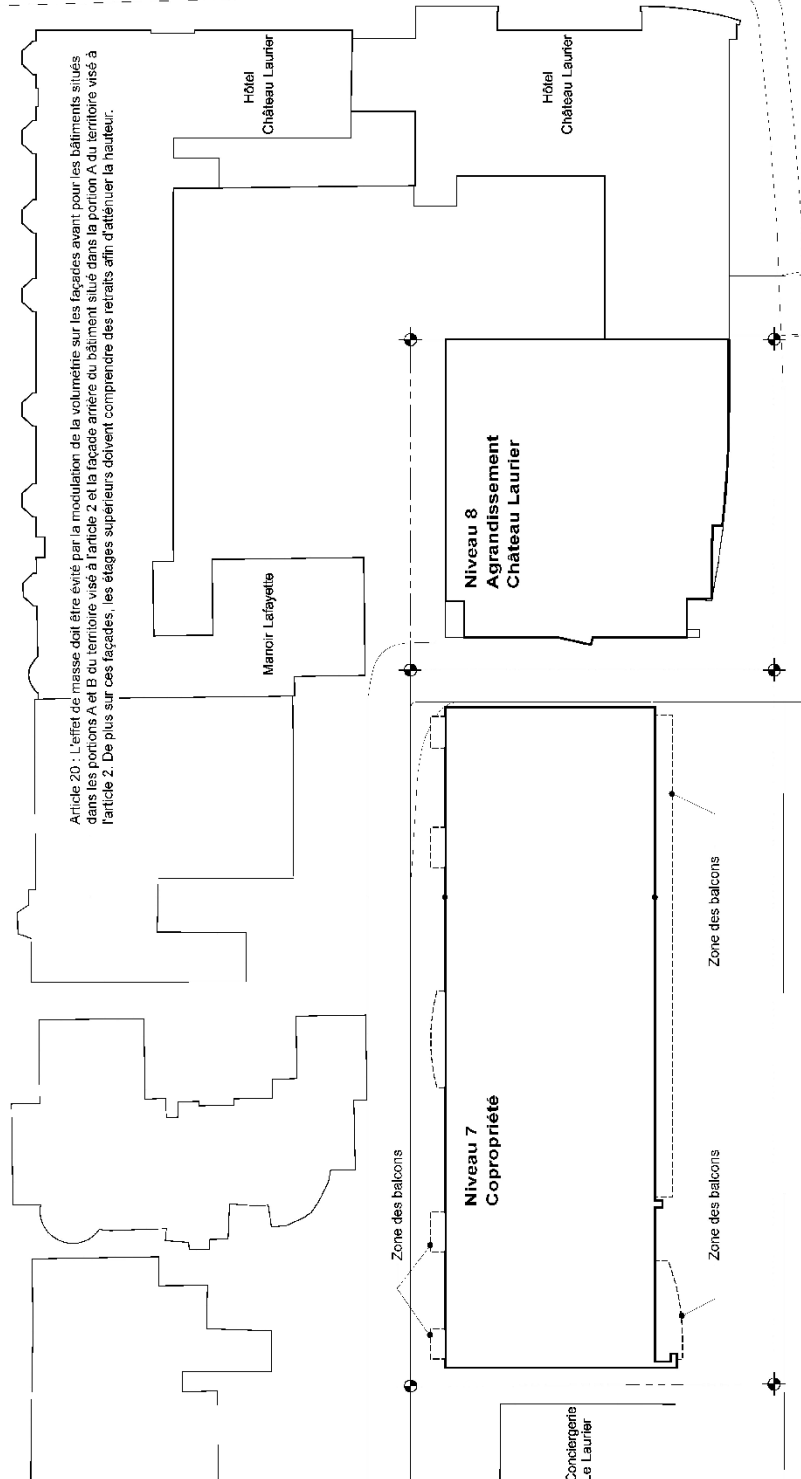
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07K
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

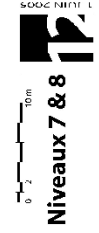
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Niveaux 7 & 8

Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

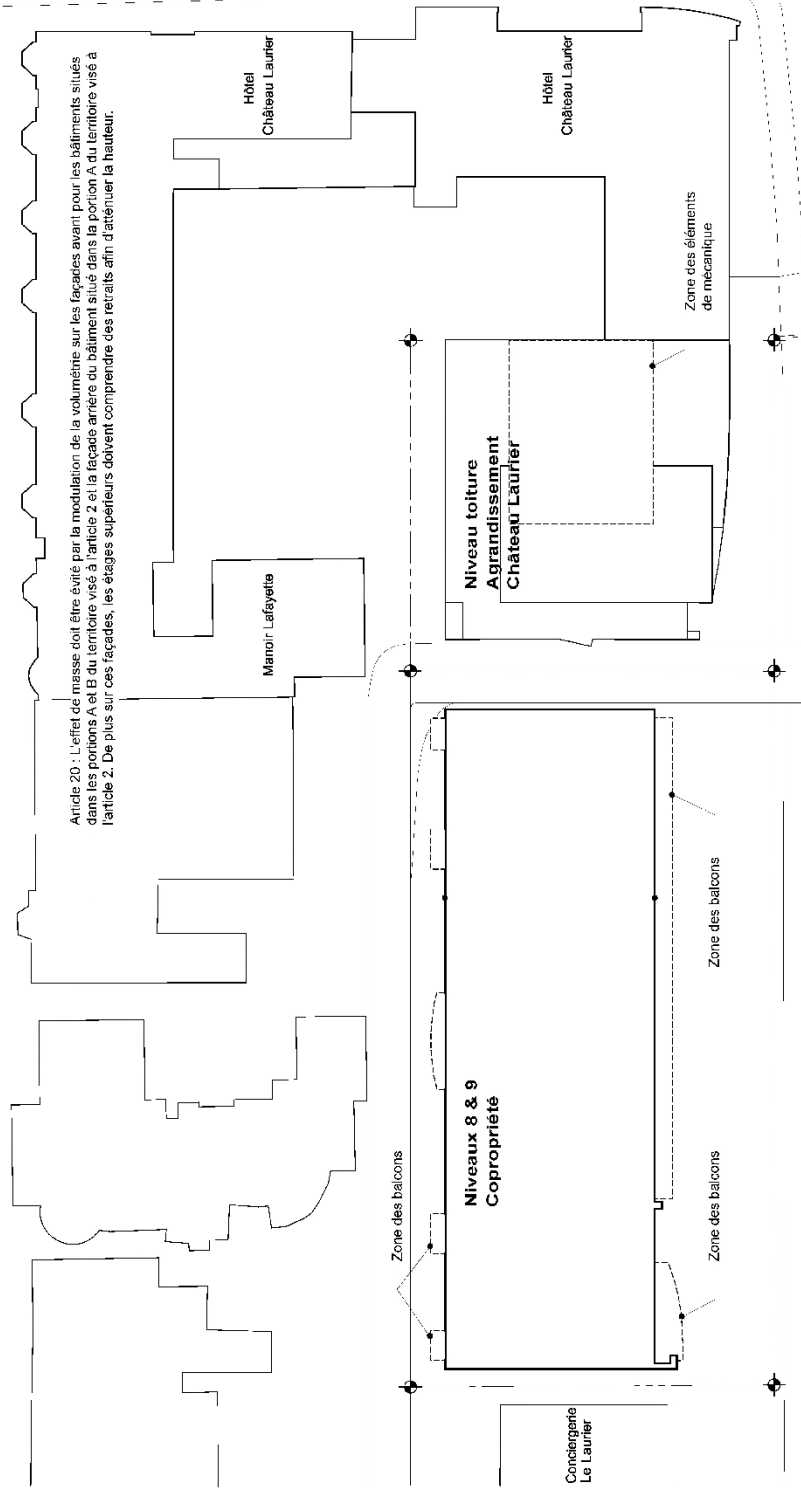
**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07L
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Grande Allée Est

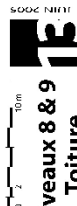
Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portions A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest



Avenue Wilfrid-Laurier



Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre - **Architectes**

Projet de développement

Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

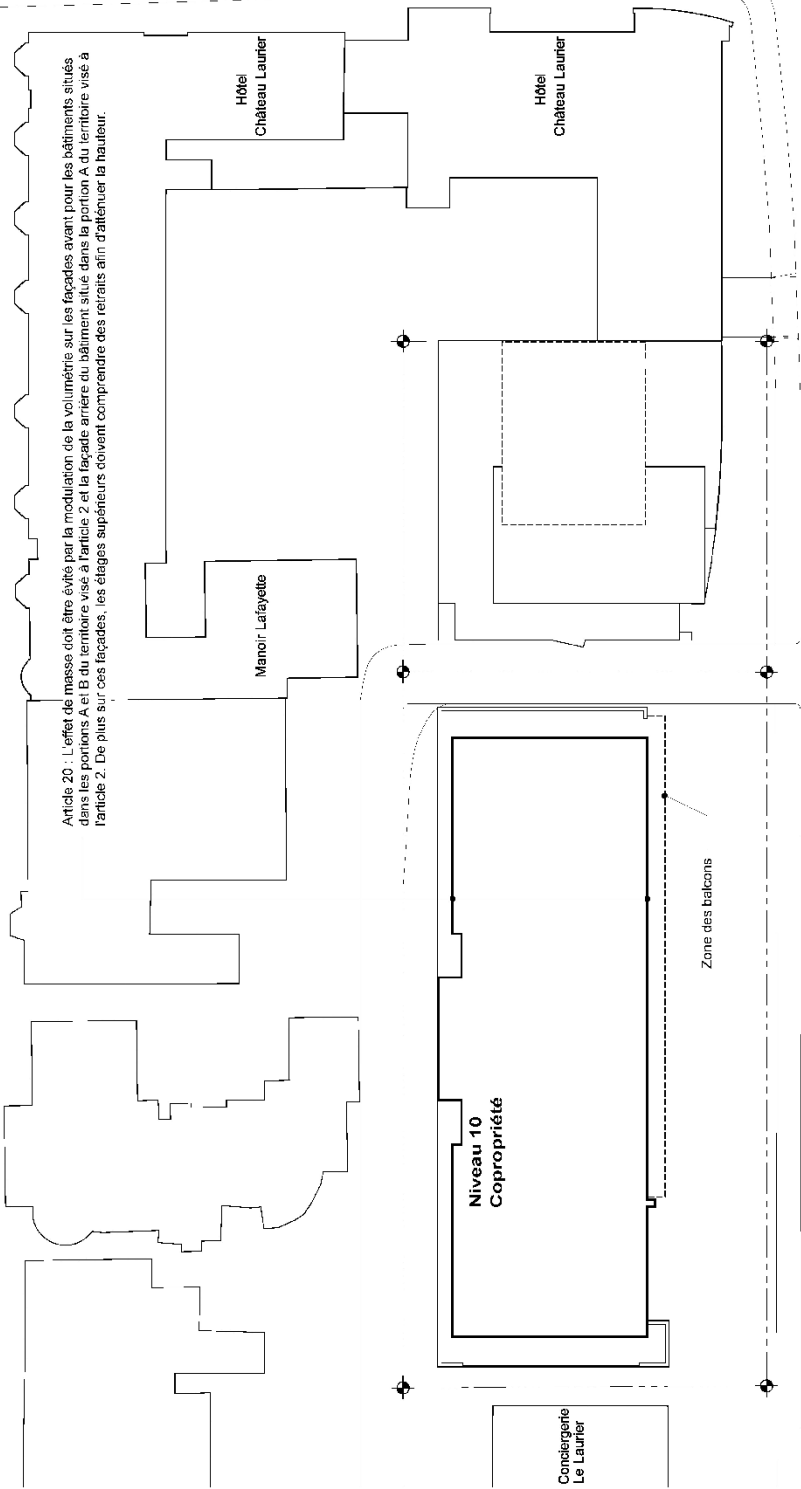
**LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07M
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

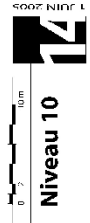
Grande Allée Est

Article 20 : L'effet de masse doit être évité par la modulation de la volumétrie sur les façades avant pour les bâtiments situés dans les portiers A et B du territoire visé à l'article 2 et la façade arrière du bâtiment situé dans la portion A du territoire visé à l'article 2. De plus sur ces façades, les étages supérieurs doivent comprendre des retraits afin d'atténuer la hauteur.



Place George-V-Ouest

Avenue Wilfrid-Laurier



Niveau 10

Cogirès inc.
Architectes

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



VILLE DE QUÉBEC

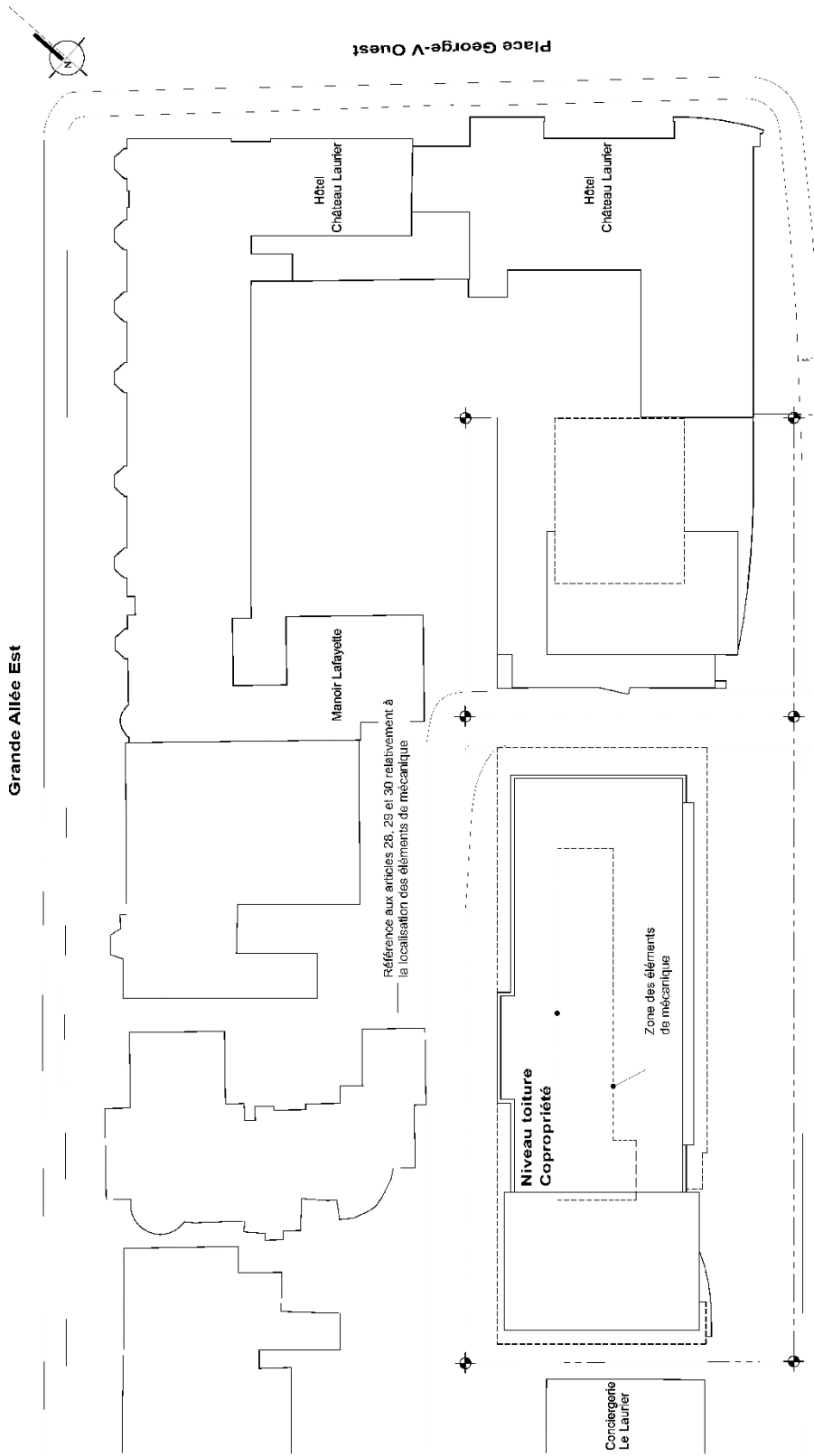
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07N
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



Toiture

Cogirès inc.

Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC070
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 2338751, 2338752, 3387134, 3387136 ET 4026589 À 4026678 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC07P
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

Recoupe des plans de façade :

- Plan A
- Plan B
- Plan C
- Plan D
- Plan F
- Plan G
- Plan H

Référence aux articles 28, 29 et 30 relativement à la localisation des éléments de mécanique

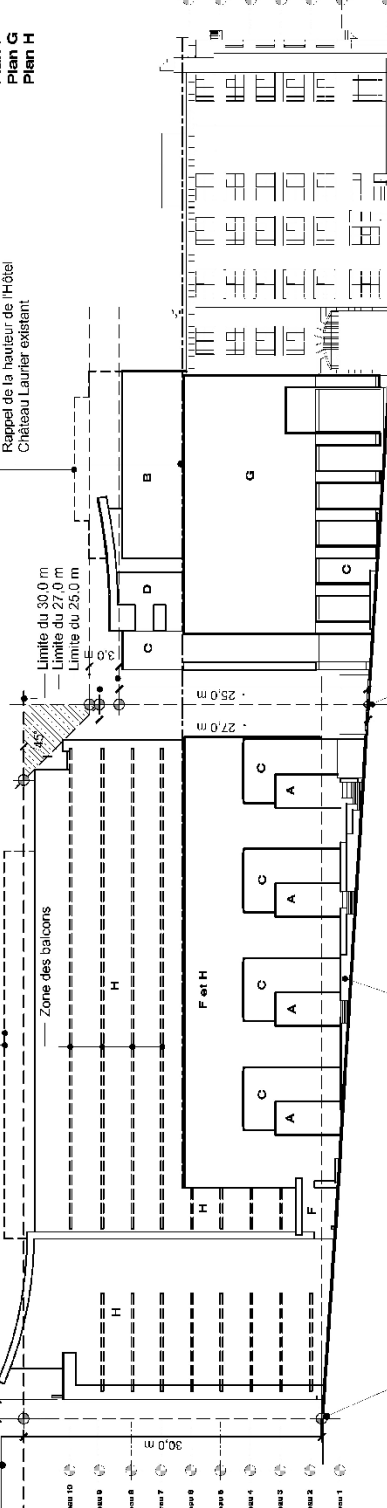
Condérgerie le Laurier
2,0 m minimum 3,0 m

Zone des éléments de mécanique
Rappel de la hauteur de l'Hôtel
Château Laurier existant

Zone des éléments de mécanique

Zone des balcons

- Mur 1
- Mur 2
- Mur 3
- Mur 4
- Mur 5
- Mur 6
- Mur 7



Point géodésique A situé à l'intersection du prolongement de la limite de lot et le centre du trottoir existant.

Point géodésique B situé à l'intersection du prolongement de la limite entre les portions A et B et le centre du trottoir existant.

Zone d'aménagement projetée



Élévation sud

Projet de développement
Situé au 650, avenue Wilfrid-Laurier à Québec

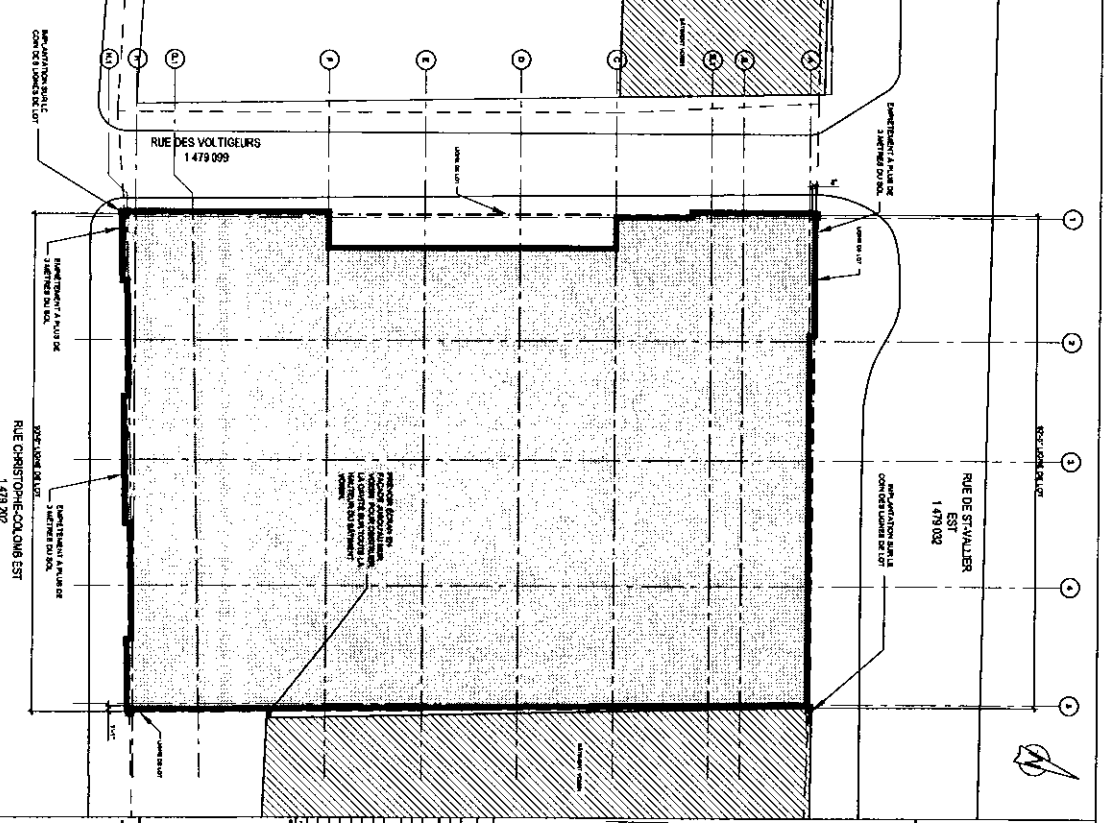
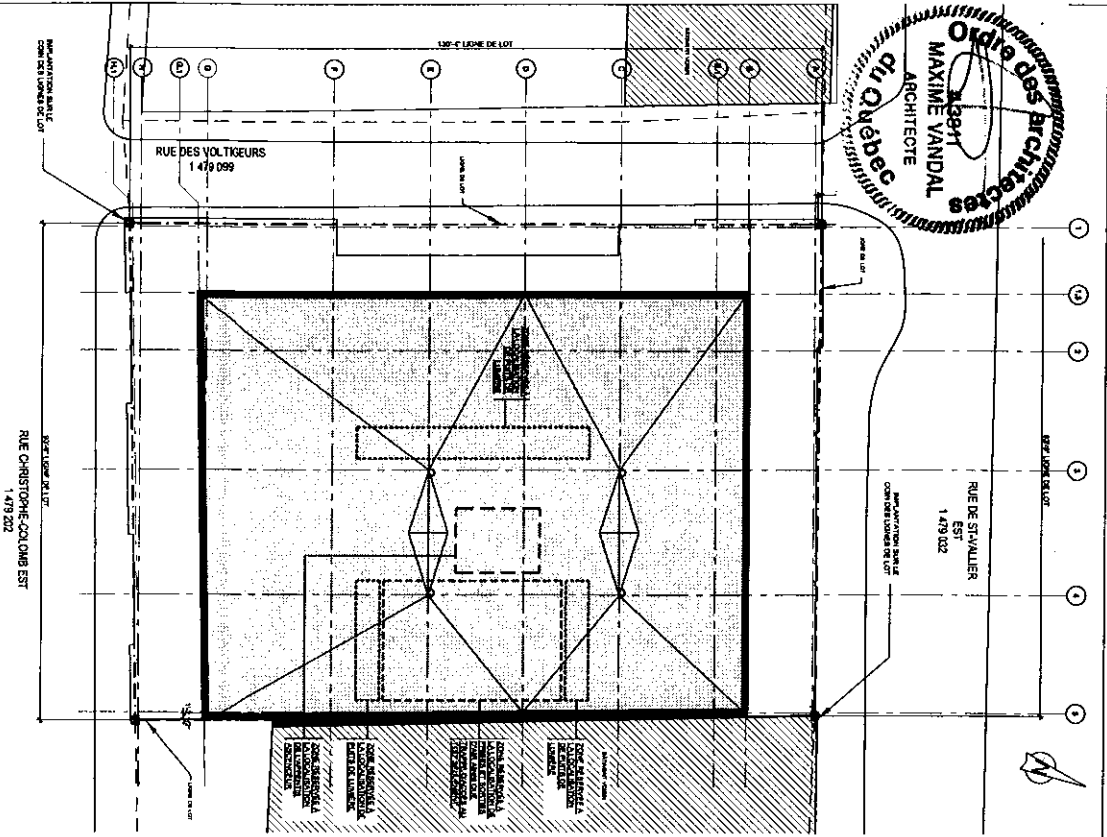
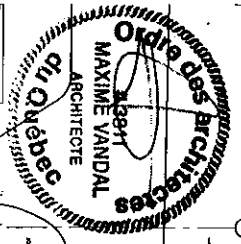
Cogirès inc.
Consortium Nelson Larrivée et Richard St-Pierre Architectes



DOCUMENT NUMÉRO 8

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 477 656
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



235 DE ST-VALLIER E.

NOTES GÉNÉRALES

1. Les dimensions indiquées sur ce plan sont des dimensions moyennes et peuvent varier en fonction de la situation réelle sur le terrain. Les dimensions exactes seront indiquées sur le plan de situation.

2. Les dimensions indiquées sur ce plan sont des dimensions moyennes et peuvent varier en fonction de la situation réelle sur le terrain. Les dimensions exactes seront indiquées sur le plan de situation.

3. Les dimensions indiquées sur ce plan sont des dimensions moyennes et peuvent varier en fonction de la situation réelle sur le terrain. Les dimensions exactes seront indiquées sur le plan de situation.

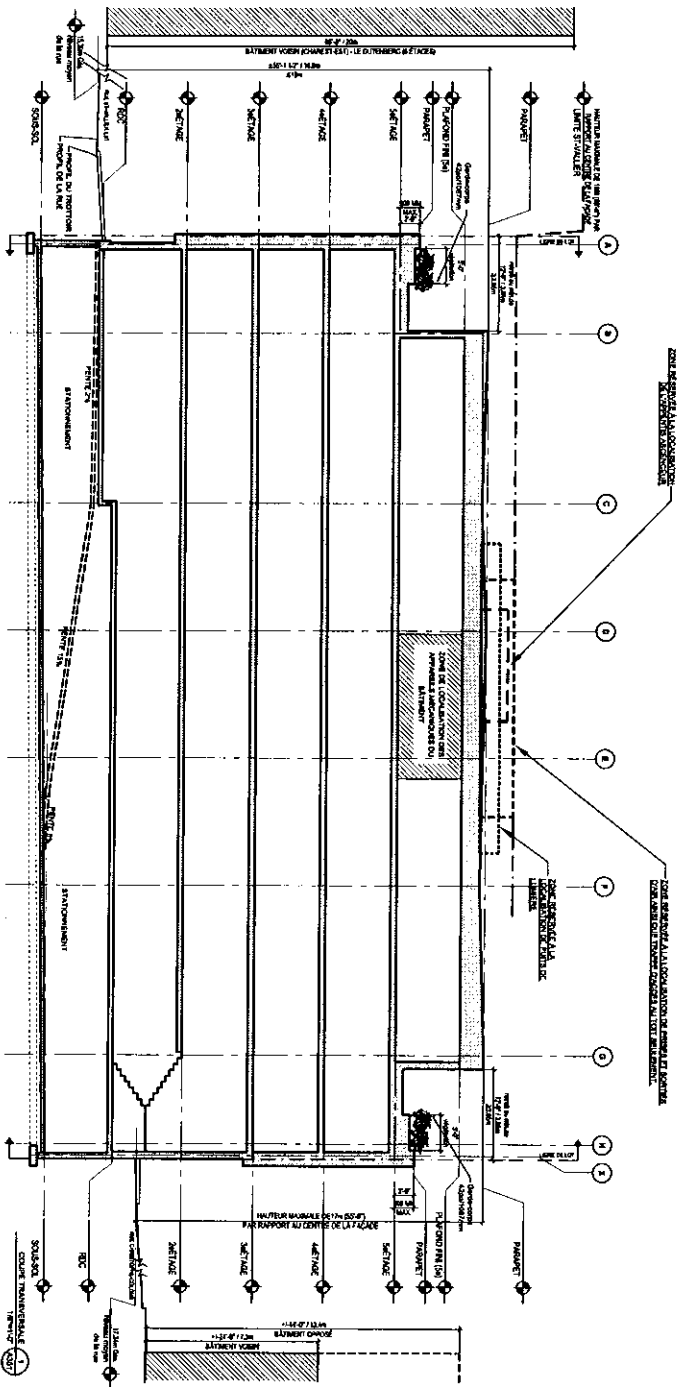
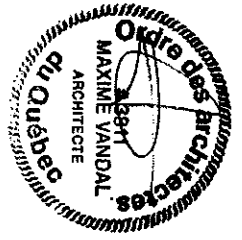
4. Les dimensions indiquées sur ce plan sont des dimensions moyennes et peuvent varier en fonction de la situation réelle sur le terrain. Les dimensions exactes seront indiquées sur le plan de situation.

5. Les dimensions indiquées sur ce plan sont des dimensions moyennes et peuvent varier en fonction de la situation réelle sur le terrain. Les dimensions exactes seront indiquées sur le plan de situation.

N°	DESCRIPTION	DATE
1	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
2	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
3	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
4	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
5	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
6	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
7	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
8	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
9	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
10	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
11	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
12	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
13	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
14	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
15	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
16	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
17	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
18	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
19	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
20	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
21	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
22	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
23	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
24	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
25	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
26	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
27	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
28	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
29	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
30	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
31	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
32	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
33	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
34	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
35	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
36	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
37	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
38	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
39	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
40	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
41	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
42	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
43	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
44	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
45	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
46	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
47	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
48	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
49	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014
50	PROJET DE PLAN DE SITUATION	14/05/2014

PLAN - AMÉNAGEMENT

N°	147
DATE	11/11/2014
PROJET	11/11/2014
PROJET	11/11/2014
V. B. 0001	A002
5	

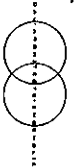


235 DE ST-VALLIER E.

NOTES GENERALES

1. Le plan de coupe transversale est une coupe verticale à l'échelle de 1/50. Les dimensions sont indiquées en mètres et millimètres. Les hauteurs sont indiquées en mètres. Les niveaux sont indiqués en mètres au-dessus ou au-dessous du niveau de référence (Niveau de la mer ou Niveau du terrain). Les matériaux sont indiqués par des hachures et des symboles. Les détails de construction sont indiqués par des coupes et des sections. Les notes sont indiquées par des lettres et des chiffres. Les références sont indiquées par des lettres et des chiffres. Les dimensions sont indiquées en mètres et millimètres. Les hauteurs sont indiquées en mètres. Les niveaux sont indiqués en mètres au-dessus ou au-dessous du niveau de référence (Niveau de la mer ou Niveau du terrain). Les matériaux sont indiqués par des hachures et des symboles. Les détails de construction sont indiqués par des coupes et des sections. Les notes sont indiquées par des lettres et des chiffres. Les références sont indiquées par des lettres et des chiffres.

NO	DESCRIPTION	DATE
1	PROJET DE CONSTRUCTION	11/12/24
2	PROJET DE CONSTRUCTION	11/12/24
3	PROJET DE CONSTRUCTION	11/12/24
4	PROJET DE CONSTRUCTION	11/12/24
5	PROJET DE CONSTRUCTION	11/12/24
6	PROJET DE CONSTRUCTION	11/12/24
7	PROJET DE CONSTRUCTION	11/12/24
8	PROJET DE CONSTRUCTION	11/12/24
9	PROJET DE CONSTRUCTION	11/12/24
10	PROJET DE CONSTRUCTION	11/12/24



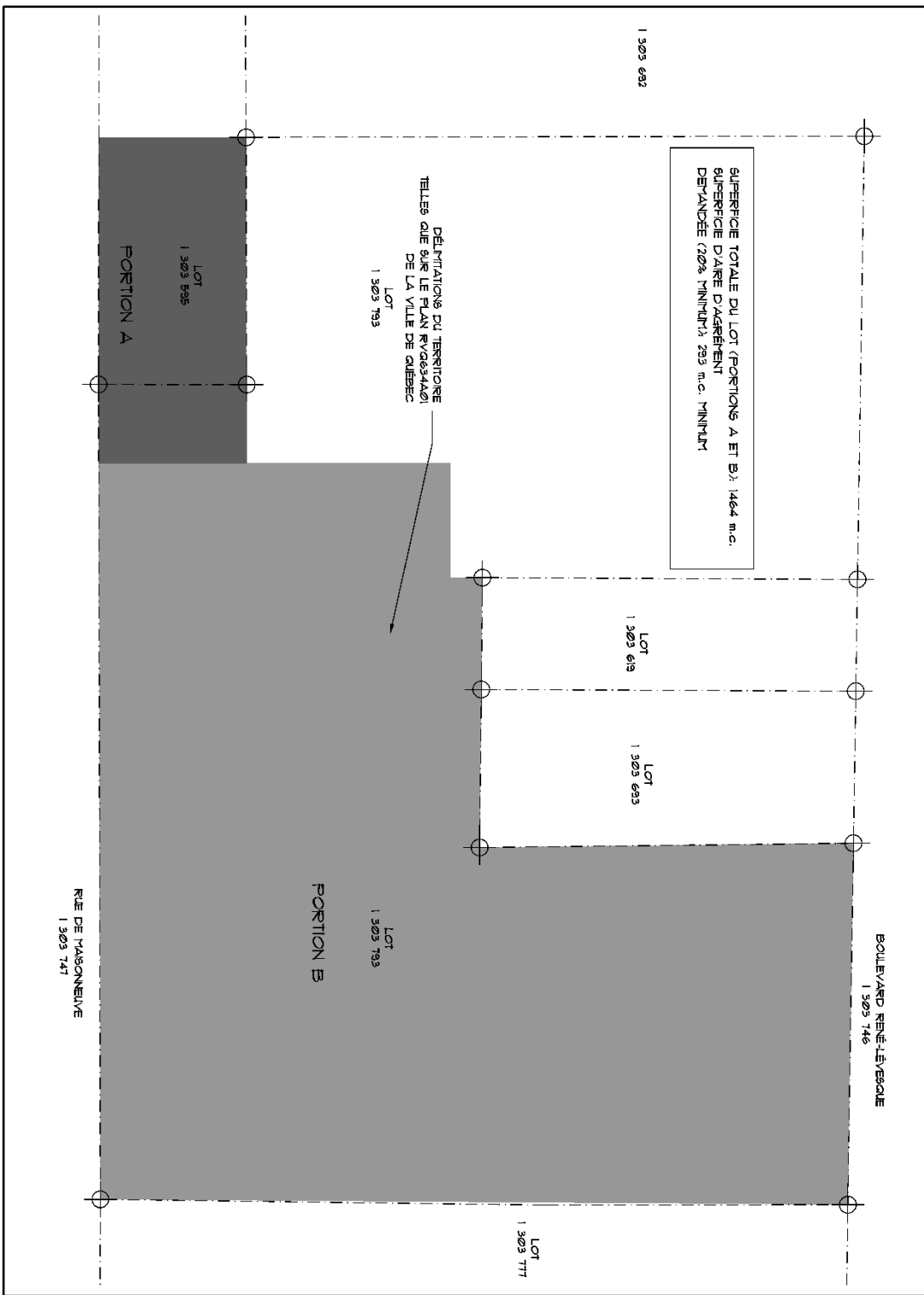
COUPE TRANSVERSALE

PROJET	DATE	PROJETANT
235 DE ST-VALLIER E.	11/12/24	MAXIME VANDAL
PROJETANT	DATE	PROJETANT
MAXIME VANDAL	11/12/24	MAXIME VANDAL
PROJETANT	DATE	PROJETANT
MAXIME VANDAL	11/12/24	MAXIME VANDAL

DOCUMENT NUMÉRO 10

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 3 583 560 À
3 583 636 ET D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 303 595 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



PROJET
LES TERRASSES MARIENNE

Propriétaire
Site: 138 de Marianne Québec
Type de bâtiment: HABITATION MULTIFAMILIAIRE
Dossier: 70-03891

LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS.
771, rue St-Jacques, 101 Québec (Québec) G1K 3W2
Tél: (514) 399-6661 Fax: (514) 399-6662 E-mail: info@jeancote.com

ARCHITECTES CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC.
771, rue St-Jacques, 101 Québec (Québec) G1K 3W2
Tél: (514) 399-6661 Fax: (514) 399-6662 E-mail: info@jeancote.com

Titre
PLAN DE CONSTRUCTION TERRITOIRE

Echelle
1:200

Date
26 mai 2004

Notes
L'entrepreneur doit lire attentivement le règlement de zonage et le règlement de construction de la Ville de Québec avant de commencer les travaux. Il doit s'assurer que les plans de construction sont conformes aux règlements de zonage et de construction de la Ville de Québec. Toute modification des plans de construction doit être soumise à l'approbation de la Ville de Québec. Toute modification des plans de construction doit être soumise à l'approbation de la Ville de Québec.

Étape
APPROBATION À LA VILLE

Spécialité
Scénario

1303 692	1303 693	1303 694	1303 695
1303 716	1303 717	1303 718	1303 719
RUE DE MARIENNE			
BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE			

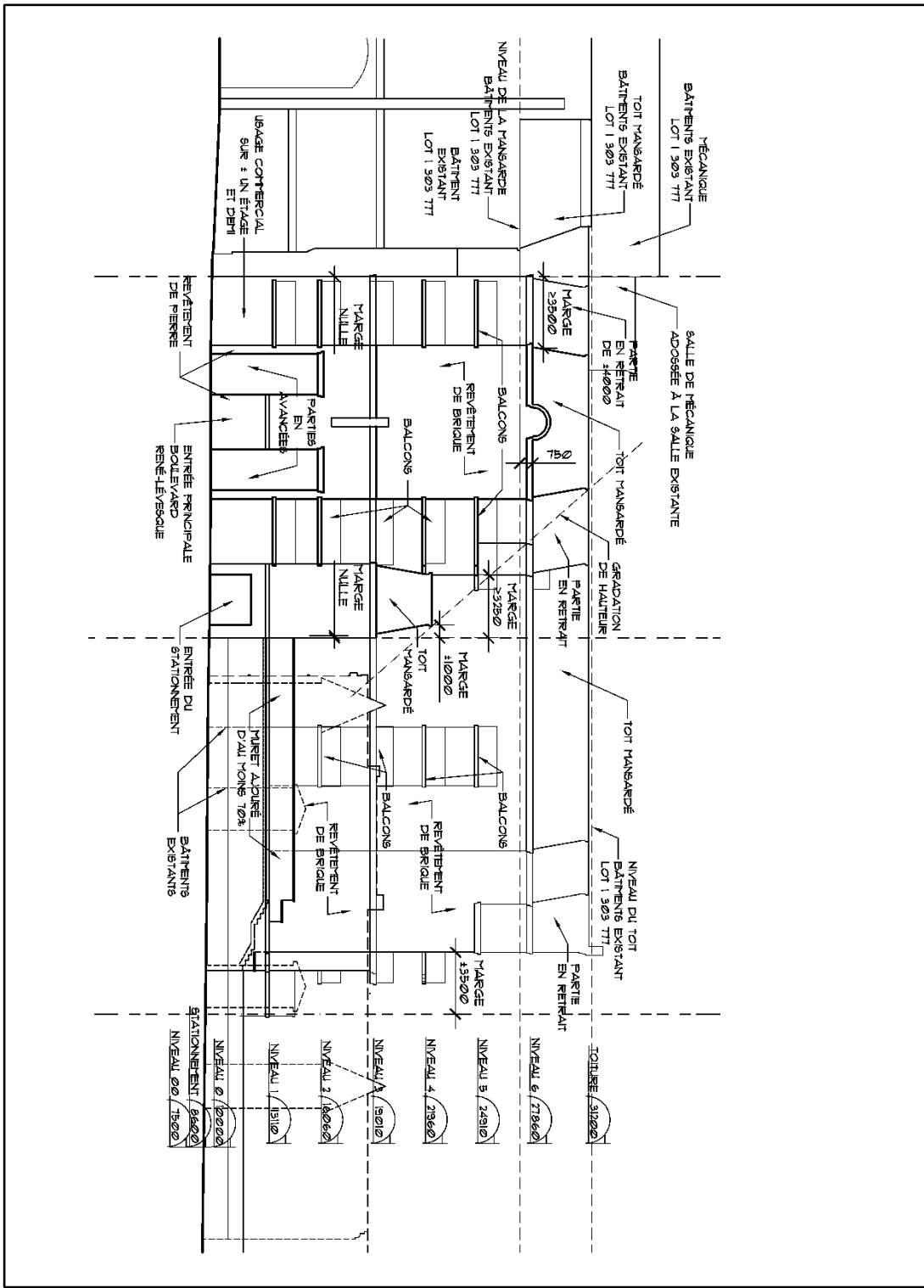
ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**



PROJET

LES TERRASSES MAISONNEUVE

Propriétaire

Site 138 de Montmorency

Québec

Type de bâtiment

HABITATION MULTIFAMILIALE

Dossier n° 04-891

PRINCEPHE
GILLES BOUCHÉ
SÉBASTIEN DUBOIS
MICHEL RICHARD

CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC.

771, rue Saint-Jacques, 101, St-Jacques
Québec (Qué.) G1K 2V2 Tel. 672-8868
Fax. 672-3046
E-mail: info@princephe.com

Architecture

LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS.

711, rue Saint-Jacques, 101
Québec (Qué.) G1K 2V2 Tel. 672-3046
Fax. 672-3046
E-mail: info@jeancote.com

TITRE

PLAN DE CONSTRUCTION
ELEVATION
RENÉ-LEVESQUE

Echelle 1:200

Date 26 mai 2004

NOTA

L'entrepreneur doit se tenir de
ce plan de construction et de son
dessin. Toute erreur ou omission
de ce plan de construction ne sera
pas considérée comme une faute
des architectes.

Étage

APPROBATION A LA VILLE

Spécification

Scala

1/2400	2/13
1. COTE	2. FAILLI
Q. BOUDUC	
A. CHÉNEMERT	

ANNEXE VI

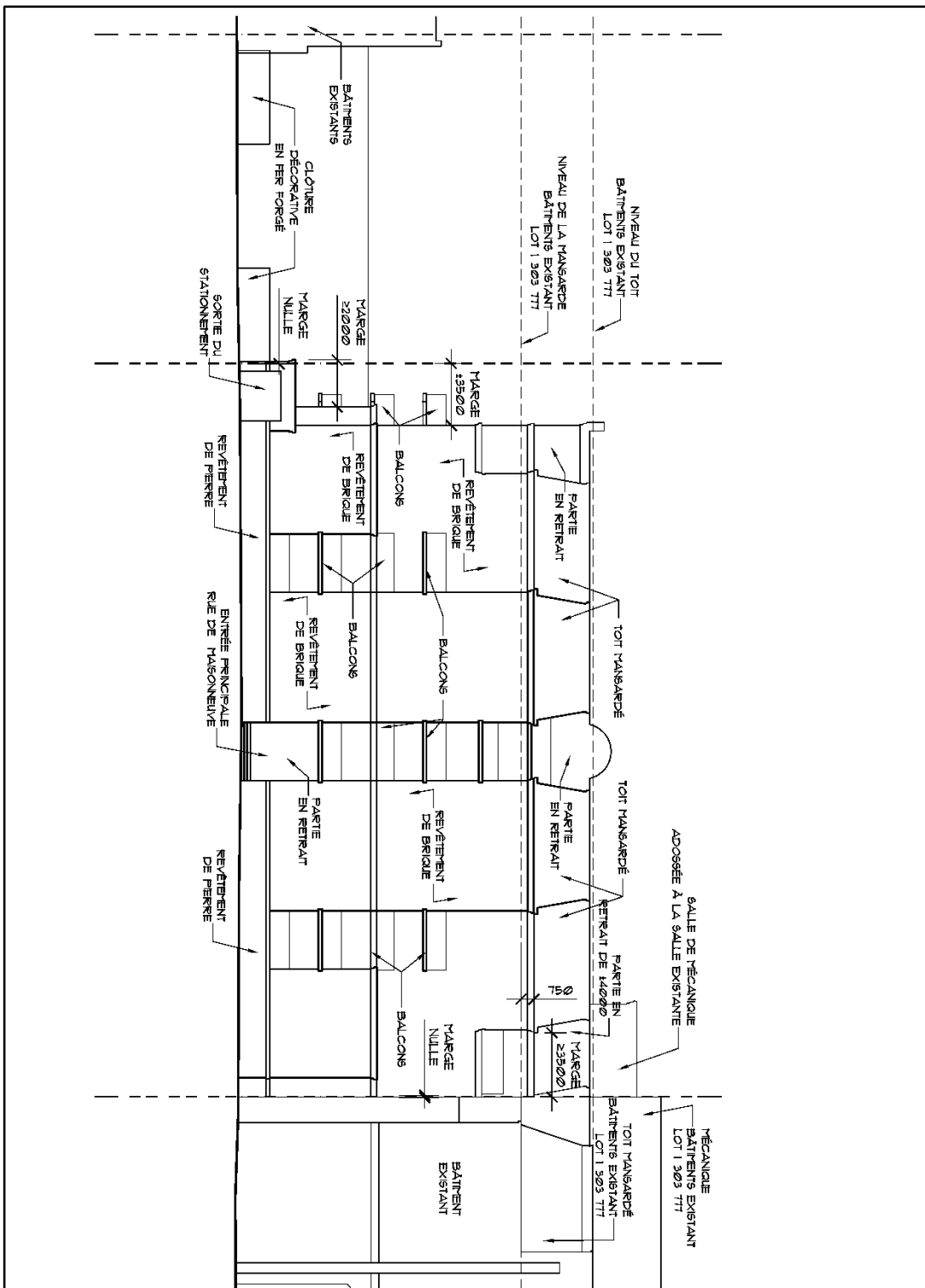
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10B
 Préparé par : M.M. Échelle :

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Projet	LES TERRASSES MAISONNEUVE
Propriétaire	
Site	138 de Mabonneuve
Type de projet	MIXTE
Document	MANIFESTATION MULTIFAMILIALE
Document no	03491

JEAN R. CÔTE
ARCHITECTURE EN CONSULTATION
 777, rue Saint-Jacques, 101, St-Jacques
 Québec (Québec) G1K 3W3
 Téléphone: (418) 693-3980
 E-mail: info@jeanrco.com

U.P.S. ARCHITECTES
JEAN CÔTE & ASS.
 777, rue Saint-Jacques, 101, St-Jacques
 Québec (Québec) G1K 3W3
 Téléphone: (418) 693-3980
 E-mail: info@jeanrco.com

PLAN DE CONSTRUCTION ELEVATION MAISONNEUVE
 Echelle: 1/200
 Date: 26 mai 2004

Notes	
1	L'architecte garantit, en tout ou en partie, la conformité des plans de construction avec les règlements de zonage et les règlements de construction existants applicables au terrain. Aucune direction de travaux ne constitue une garantie sur les plans. Aucune direction de travaux ne constitue une garantie sur les plans.
Etape APPROBATION À LA VILLE	
Spécificité	
Scale:	
Architecte	
A. CÔTE	
Coté par	
O. BOULOUX	
Dessiné par	
A. CHEMINEY	
Feuille	3
13	

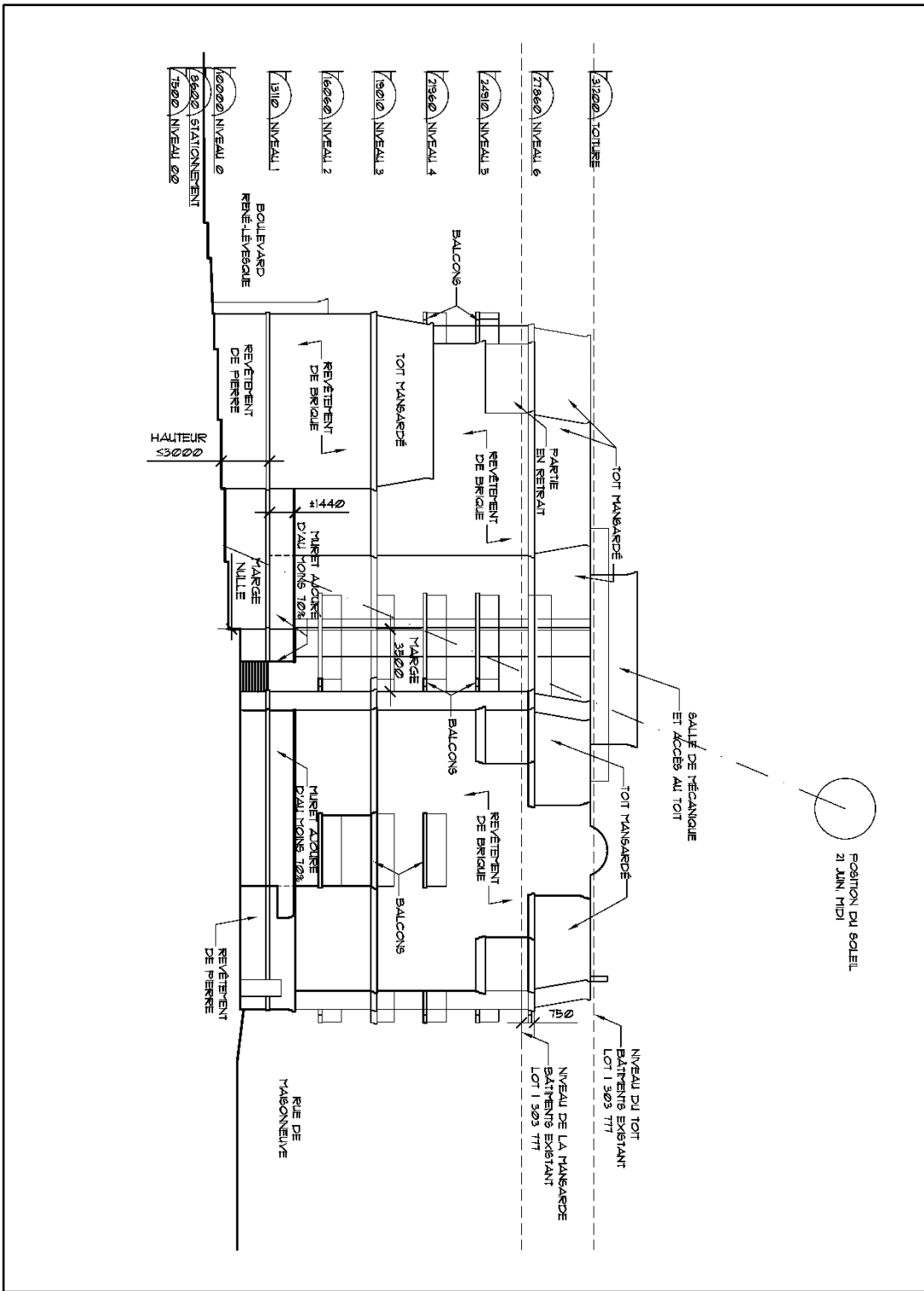


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



PROJET		LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire			
Site 148 de Saint-Jean			
Type de bâtiment		HABITATION MULTIFAMILIALE	
Dossier no		03-891	
Architecte		LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 171, rue St-Jacques, 101 - St-Jacques Québec, Québec (Q.C.) H3K 1W2 - Tél. (514) 852-3861 Québec (Q.C.) H3K 1W2 - Tél. (514) 852-3866 Québec (Q.C.) H3K 1W2 - Tél. (514) 852-3866 Québec (Q.C.) H3K 1W2 - Tél. (514) 852-3866 Québec (Q.C.) H3K 1W2 - Tél. (514) 852-3866	
Titre		PLAN DE CONSTRUCTION ELEVATION COUR	
Echelle		1:200	
Date		26 mai 2004	
Notes		L'entrepreneur fera valoir ses droits de priorité pour l'obtention de la permis de construire et devra déposer un plan de construction et un plan de coupe avant de déposer sa demande de permis de construire. Les modifications au plan de construction et au plan de coupe doivent être approuvées par le dessinateur.	
Édige		APPROBATION A LA VILLE	
Spécificité			
Scalaire			
Approuvé	Feuille	4 / 13	
Le chef de projet	Le dessinateur	A. CHIFFRETTI	

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

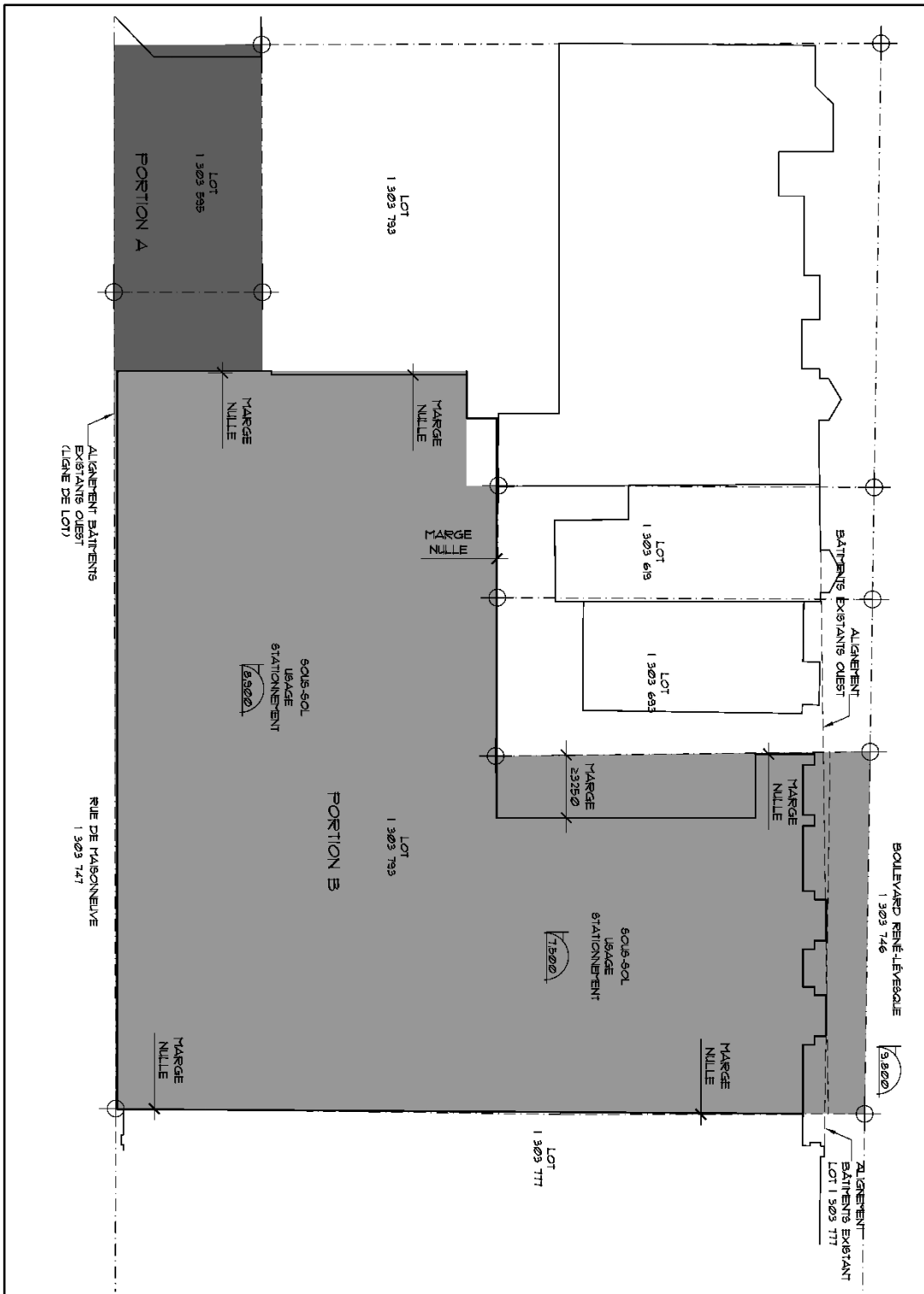
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10D


Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec	
Type de bâtiment Maison individuelle Dossier n° 03.851	
 JEAN B. CÔTÉ ARCHITECTURE EN ARCHITECTURE INC. 111, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 981-1111 Québec (Québec) Q1K 3W2, fax. (514) 981-1111 E-mail: info@jeancote.com	
Architecture L'ES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 111, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 981-1111 Québec (Québec) Q1K 3W2, fax. (514) 981-1111 E-mail: info@jeancote.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 00 Echelle 1/200 Date 28 mai 2004	
Notes Les renseignements indiqués sur les plans de vérification sont indicatifs et ne sont pas garantis. Toute erreur ou omission dans les plans de vérification est de la responsabilité de l'architecte. Aucune dimension ne doit être prescrite directement sur les dessins.	
Étape APPROBATION À LA VILLE Spécialité Dessiné par A. CHEMNERET	
Approuvé À côté Dessiné par A. CHEMNERET	Échelle 5 13



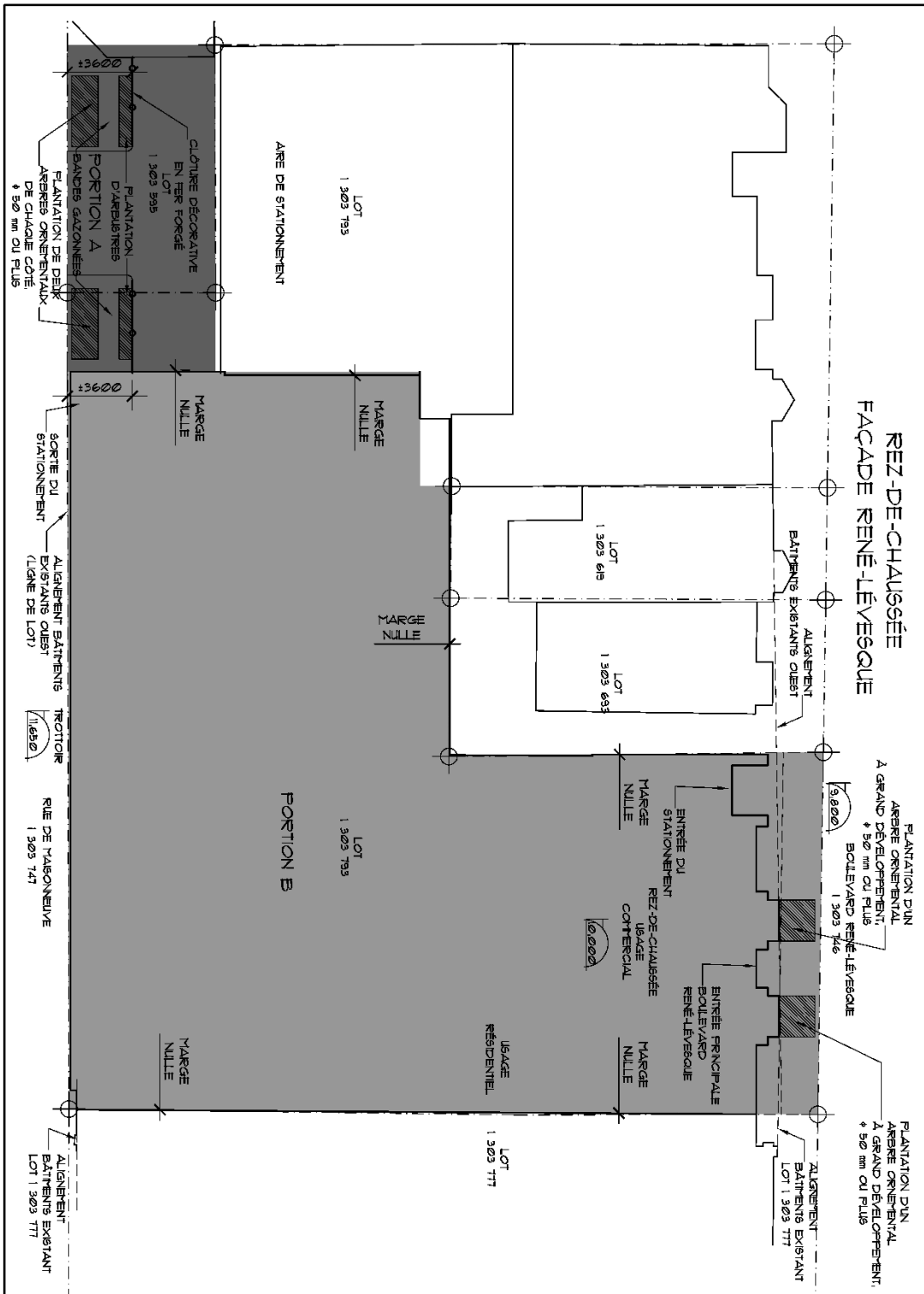
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec	Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03.851
Architecte L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 777, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1100 E-mail: info@lascotes.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 0 Echelle: 1/200 Date: 26 mai 2004	
Notes 1. Le plan est soumis à l'approbation de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission de ce plan ne saurait engager la responsabilité de l'architecte. Aucune dimension ne doit être mesurée directement sur les dessins.	
Étage APPROBATION À LA VILLE Spécialité	
Grands 6 13	



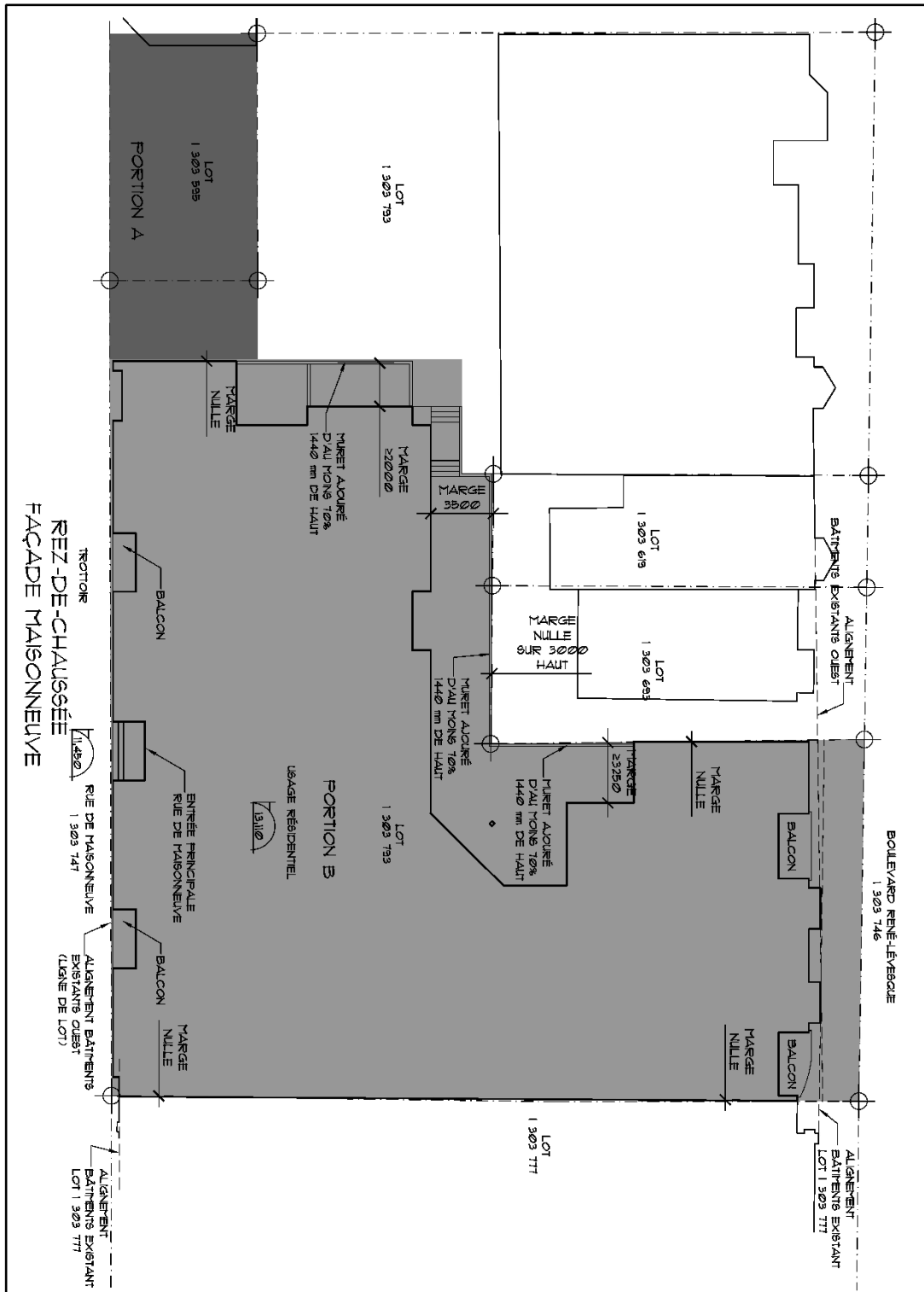
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10F
 Préparé par : M.M. Échelle :

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec Québec	
Type de bâtiment MAISONNEUVE MULTIFAMILIALE Dossier n° 03851	
Architecture L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 861-1111 E-mail: info@jeancote.com	
Architecte JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 861-1111 Québec (Q.C.) G1K 3W2, fax. (514) 861-1111 E-mail: info@jeancote.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 1	
Echelle: 1/200 Date: 28 mai 2004	
NOTES 1. Le présent plan a été préparé en vertu de la Loi sur l'accès à l'information et de la Loi sur la protection des renseignements personnels. 2. Les données de ce plan sont le résultat de la consultation de documents et de plans existants. 3. Aucune vérification de terrain n'a été effectuée. 4. Aucune dimension ne doit être mesurée directement sur les dessins.	
Étape APPROBATION À LA VILLE Spécialité Scale:	
Vérification 1. CÔTE 2. BOUTUC 3. BOUTUC Dessiné par A. CHEMNERET 7/13	



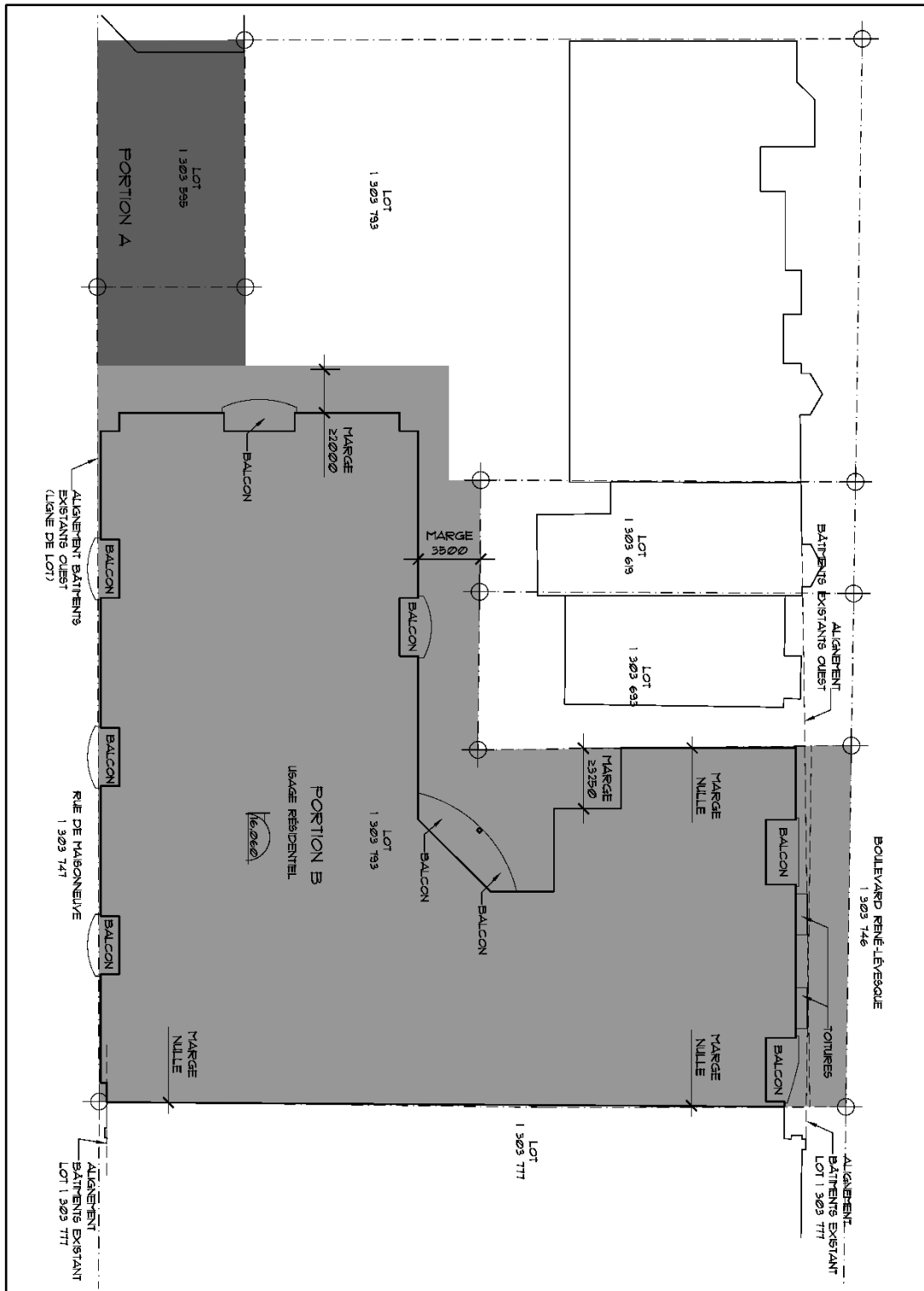
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10G
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 148 de Maitland Type de bâtiment HABITATION MULTIFAMILIALE Dossier no 03-891	
ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 171, rue St-Jacques, 101 - St-Jacques Québec (Québec) G1K 3W2 - Tél. 692-3066 Courriel: info@jeancote.com	
CONSTRUCTEUR PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 2 Echelle 1/800 Date 26 mai 2004	
NOTES L'interprétation graphique est tenue de... L'usage des symboles est tenu de... Les dimensions sont indiquées en... Les dimensions sont indiquées en... Les dimensions sont indiquées en... Les dimensions sont indiquées en...	
Étages APPROBATION À LA VILLE Spécificité Scellé	
Approuvé À COÛT PAR Q. MILION Chiffres de A. CHIFFRÉS	Feuille 8 de 13

ANNEXE VI

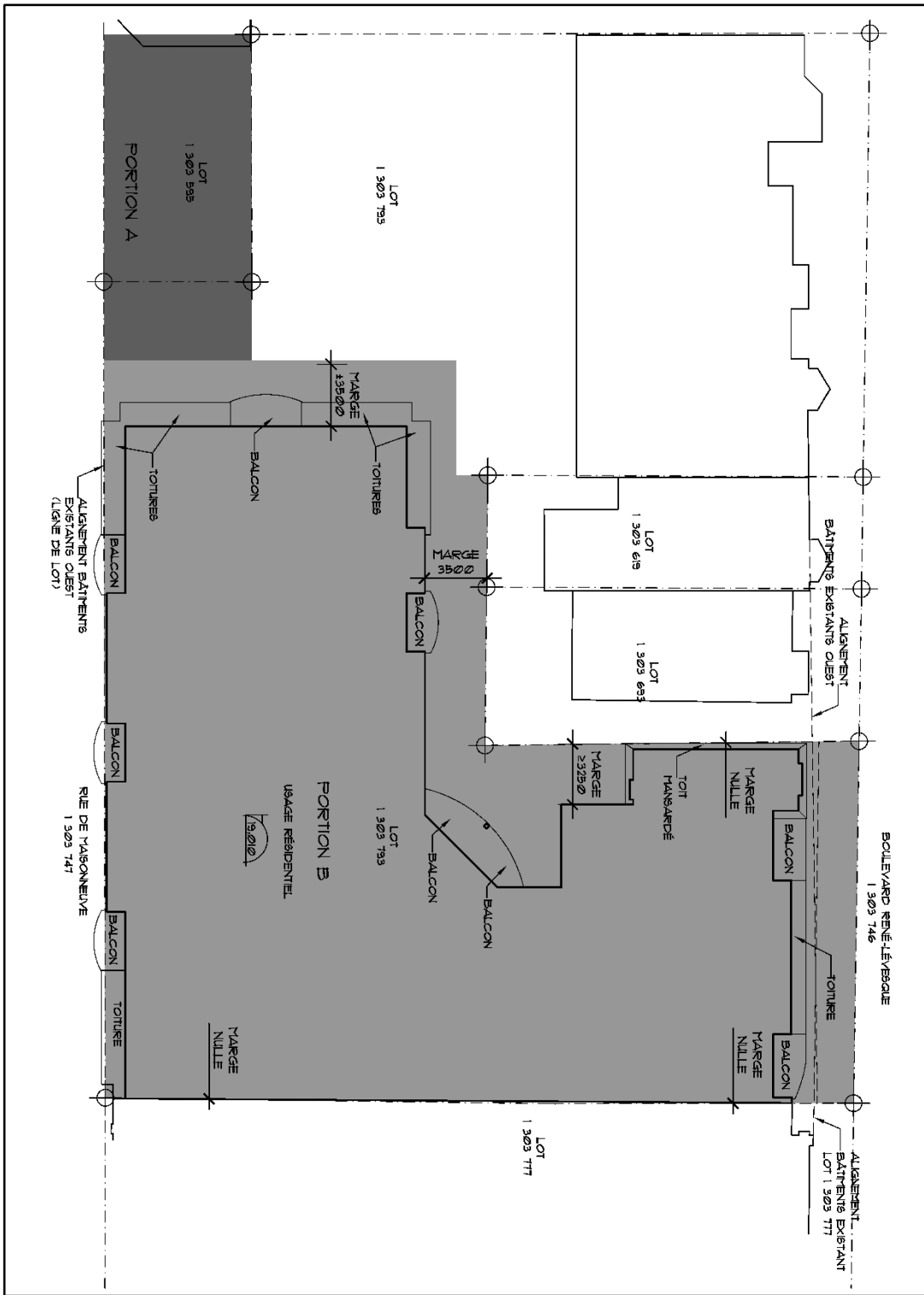
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10H
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec Type de bâtiment HABITATION MULTIFAMILIAIRE Dossier n° 03-891	
ARCHITECTURE LES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 771, rue St-Jacques, 101 Québec (Qué.) G1K 5W2 Tél. (514) 392-3366 Fax (514) 392-3366 E-mail: atelier@jeancote.com	
PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 3 Echelle 1/200 Date 26 mai 2004	
NOTES L'interprétation graphique des données de ce plan de construction est laissée à la charge de l'architecte. Toute erreur ou omission de ce plan de construction est de la responsabilité de l'architecte. Aucune modification de ce plan de construction sans l'approbation écrite de l'architecte est interdite.	
Etage APPROBATION A LA VILLE Spécialité Scada	
Vérifié par A. CÔTE	Fait par O. BOLEVIC
Dessiné par A. CHEMNERET	9 / 13



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

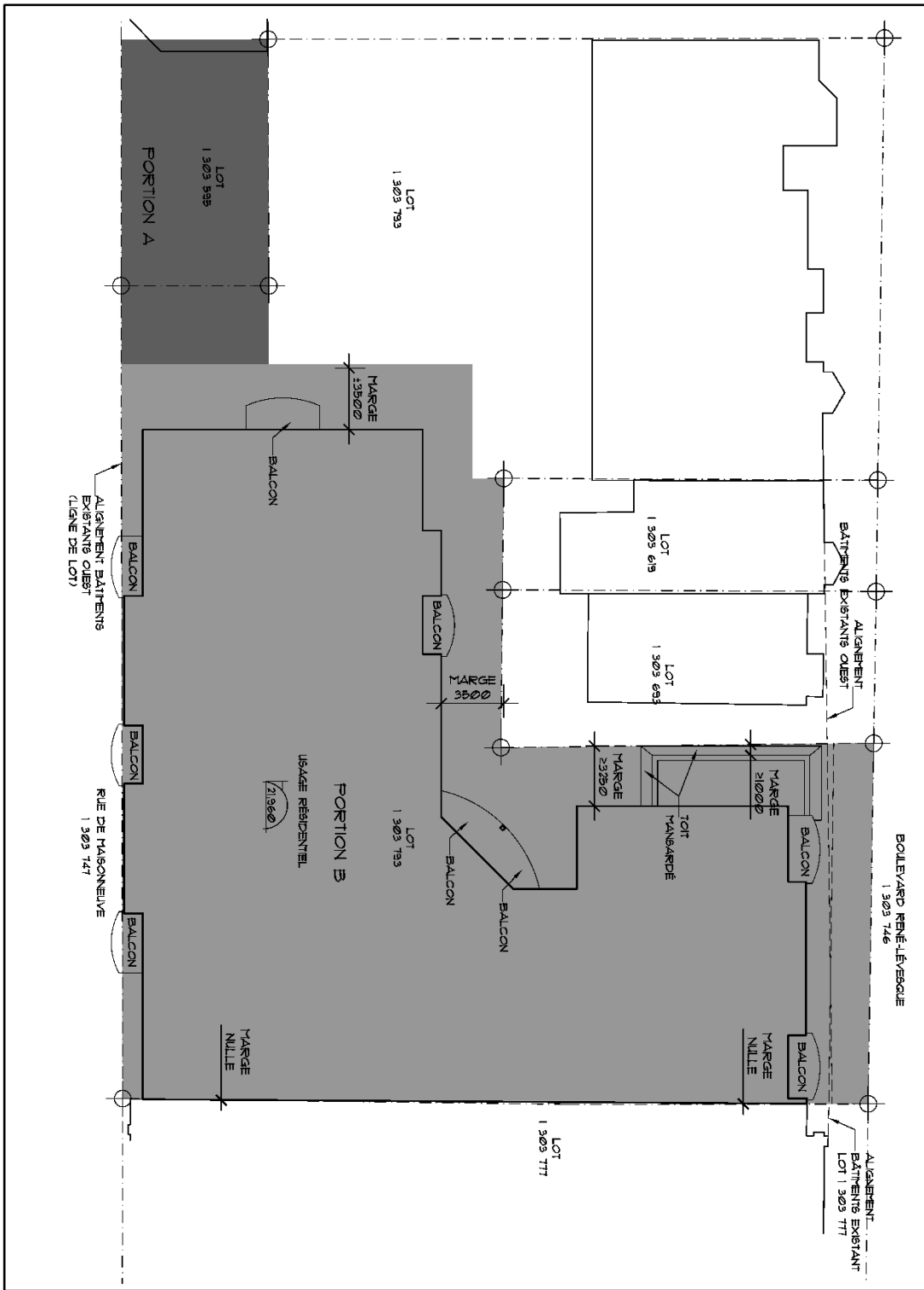
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC101

Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET	
LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire	État 130 de Maisonneuve
Site	1303 793, 1303 777, 1303 619, 1303 633, 1303 599, 1303 589
Type de bâtiment	HABITATION MULTIFAMILIALE
Doc/Ann	N° 03-891

PRN R. COUÉ ARCHITECTURE 171, rue St-Jacques, 101, Québec (Québec)	
Téléphone : (514) 399-1111 Télécopieur : (514) 399-1112 Courriel : info@prn.ca	

LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 171, rue St-Jacques, 101, Québec (Québec)	
Téléphone : (514) 399-1111 Télécopieur : (514) 399-1112 Courriel : info@jeancote.com	

Architecte LES ARCHITECTES JEAN CÔTÉ & ASS. 171, rue St-Jacques, 101, Québec (Québec)	
Téléphone : (514) 399-1111 Télécopieur : (514) 399-1112 Courriel : info@jeancote.com	

Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 4	
Echelle 1/200	
Date 26 mai 2004	

NOTA L'entrepreneur doit vérifier les dimensions des lots et des surfaces avant de commencer les travaux. Toute erreur ou omission dans les plans ne sera pas la responsabilité de l'architecte. Toute modification des plans doit être faite de concert avec l'architecte. Toute modification des plans doit être faite de concert avec l'architecte. Toute modification des plans doit être faite de concert avec l'architecte.	
Étape APPROBATION À LA VILLE	
Spécifications Selon	

REVISIONS N° 10 Description A. CHANGEMENT	
10/13	

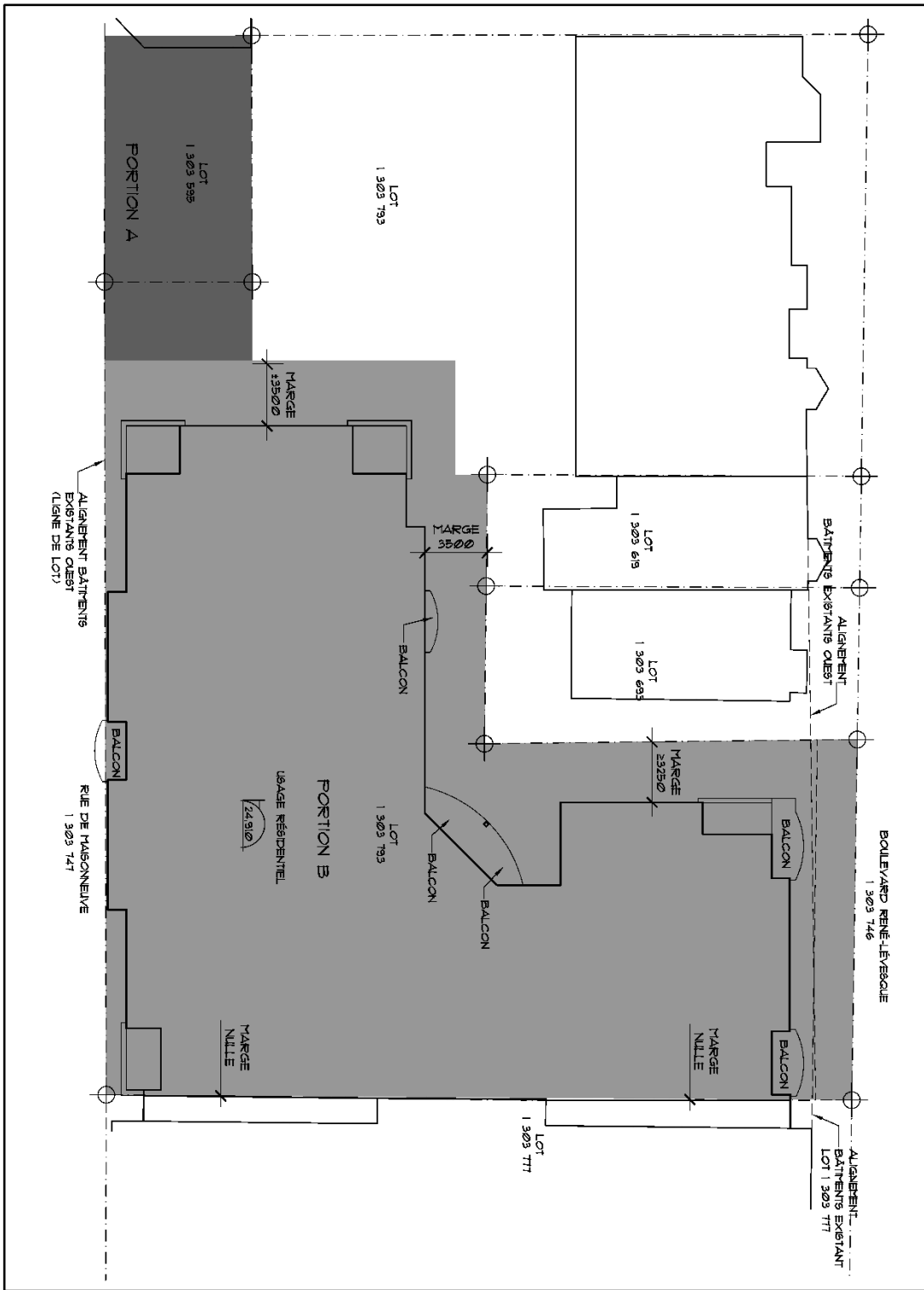
ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

VILLE DE QUÉBEC

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10J
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Projet LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 198 de Montmorency Parc de la Gaspésie Administration Multirésidentielle Dossier n° 034951	
Architecte I.P.S. ARCHITECTHS JEAN CÔTE & ASS. 1171, rue Saint-Jacques, 101, St-Jacques Québec (Québec) G1K 3W2 Téléphone: (514) 381-1111 Télécopieur: (514) 381-1112 Courriel: info@ipsarchitecths.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 5	
Echelle 1/200	
Date 26 mai 2004	
Notes L'interprétation architecturale est soumise à la vérification des services techniques de la Ville de Québec. Toute erreur ou omission de ce plan ne sera pas la responsabilité de l'architecte. Toute modification ou suppression de ce plan doit être faite par écrit et approuvée par le maître de l'ouvrage. Aucune érection de travaux ne peut être commencée sans l'approbation écrite de la Ville de Québec. Toute violation de ces dispositions sera poursuivie d'office.	
Étage APPROBATION À LA VILLE Spécialité	
Statuts	
Approuvé À côté Contre par O. BOULOUX Dessiné par A. CHEMNERET	Feuille 11 13



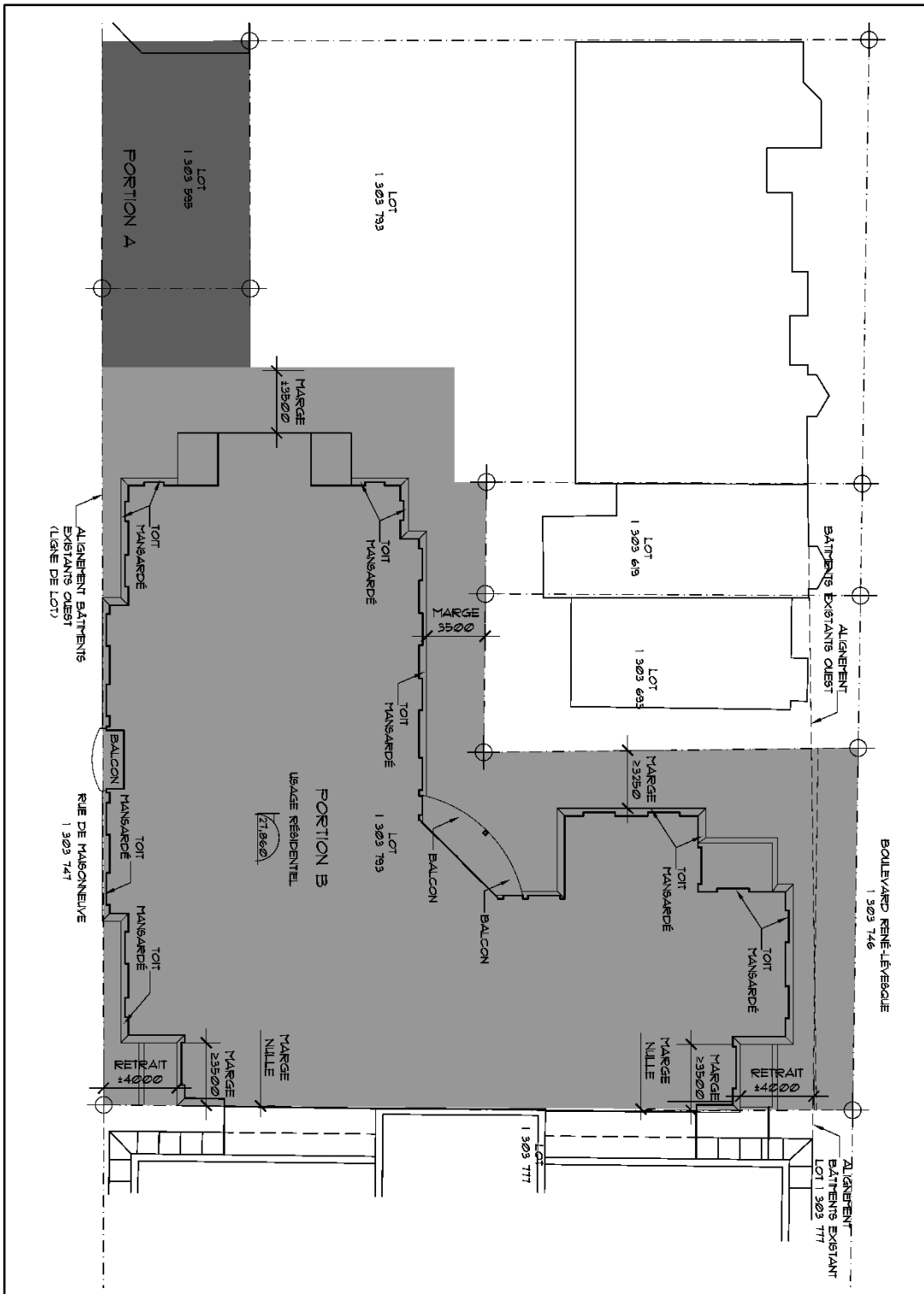
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10K
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET LES TERRASSES MAISONNEUVE	
Propriétaire Site 138 de Maisonneuve Québec MARGE NULLE RETRAIT 4200	
Type de bâtiment MARIAGE MULTIFAMILIAIRE Densité n° 03.851	
Architecture L'AS ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1101 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1101 E-mail: info@lascote.com	
CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. JEAN B. CÔTE GILLES BÉGIN SYLVIE BOUCHÉ MARCEL RICHARD 771, rue Saint-Jacques 101, tel. (514) 861-1100 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1101 Québec (Q.C.) G1K 3W5, fax. (514) 861-1101 E-mail: info@lascote.com	
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU 6	
Échelle: 1/200 Date: 26 mai 2004	
NOTES 1. Vérifier les dimensions indiquées sur les plans et les spécifications des matériaux et des finitions. 2. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 3. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 4. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 5. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 6. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 7. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 8. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 9. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 10. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 11. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 12. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions. 13. Vérifier les dimensions des ouvertures et des finitions.	
Édige APPROBATION À LA VILLE Spécialité Grade	
Spécialité Grade	
Spécialité Grade	



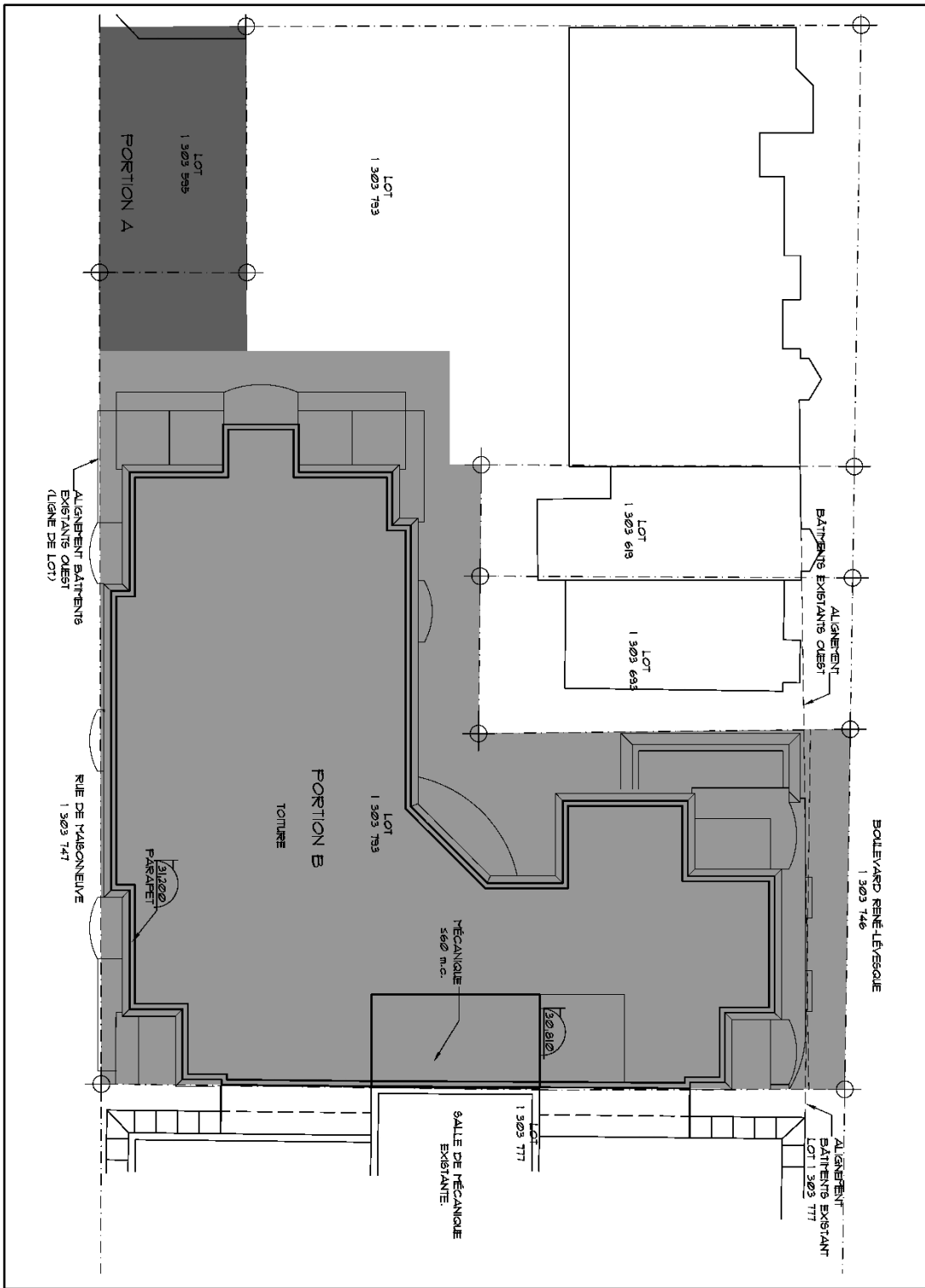
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10L
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



PROJET											
LES TERRASSES MAISONNEUVE											
Propriétaire											
Site: 130 de Marboenne											
Type de bâtiment: HABITATION MULTIFAMILIALE											
Dossier: 130-891											
 P.N.R. CÔTE-SUD GILLES RICHARD SÉBASTIEN DUBOIS MICHEL RICHARD CONSULTANTS EN ARCHITECTURE INC. 171, rue St-Jacques, 101, tel. 692-8861 Québec (Qc) G1K 3V2, fax: 692-3046 E-mail: info@pnrcotesud.com											
Architecture L'ES ARCHITECTES JEAN CÔTE & ASS. 171, rue St-Jacques, 101, tel. 692-8861 Québec (Qc) G1K 3V2, fax: 692-3046 E-mail: info@esarchitectes.com											
Titre PLAN DE CONSTRUCTION NIVEAU TOIT											
Echelle 1/200											
Date 26 mai 2004											
Notes L'entrepreneur doit se tenir de son devoir d'inspecteur et de son devoir de signaler au propriétaire les défauts constatés et les défauts constatés par l'inspecteur. Avant l'approbation de la ville, l'entrepreneur doit soumettre les plans à l'inspecteur.											
Étape APPROBATION À LA VILLE											
Spécialité Scénario											
<table border="1"> <tr> <td>Travaux</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>1. CÔTE</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>2. BÉTON</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>3. BOIS</td> <td>13</td> </tr> <tr> <td>4. CIMENT</td> <td>13</td> </tr> </table>		Travaux	13	1. CÔTE	13	2. BÉTON	13	3. BOIS	13	4. CIMENT	13
Travaux	13										
1. CÔTE	13										
2. BÉTON	13										
3. BOIS	13										
4. CIMENT	13										



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1303595 ET 3583560 À 3583636 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

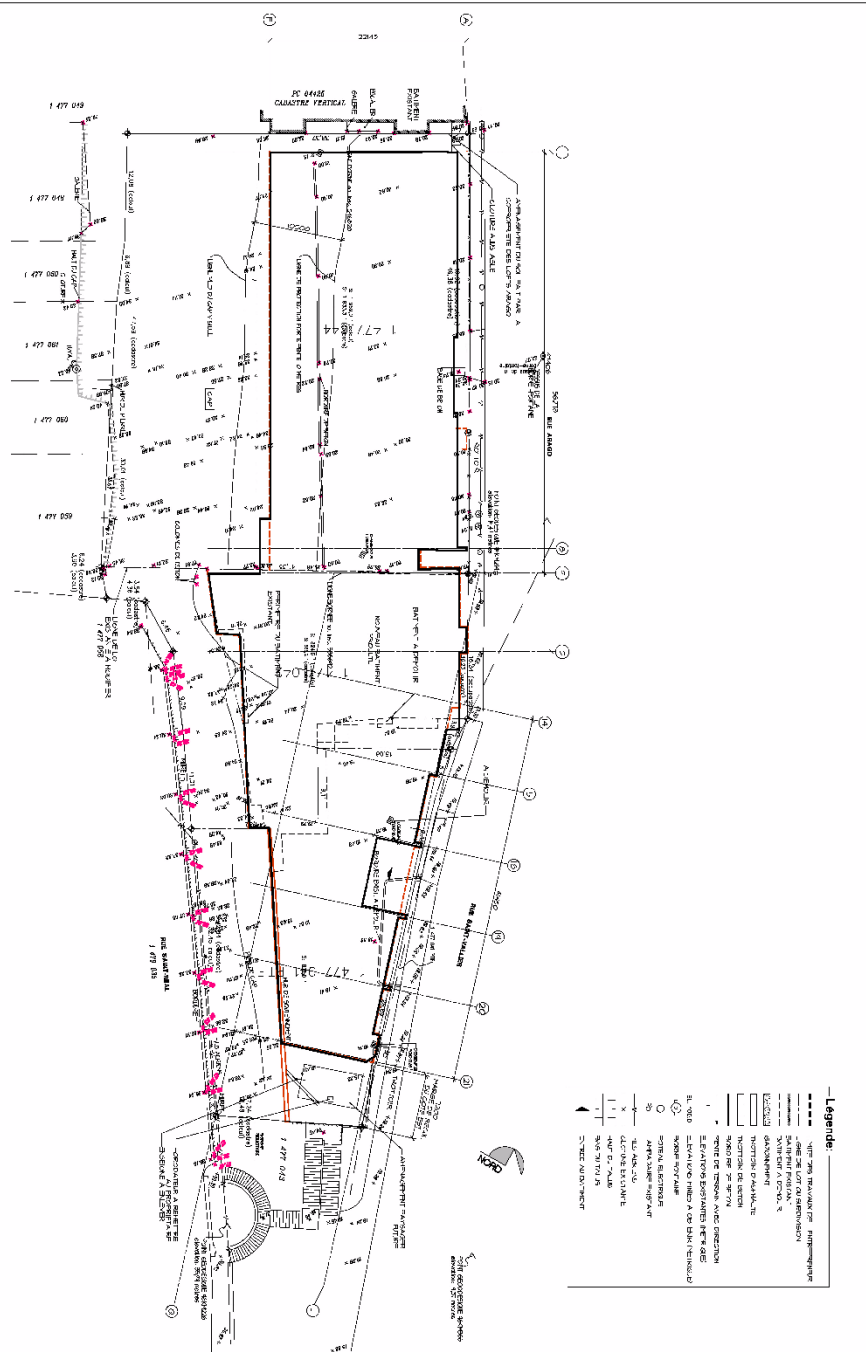
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC10M
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 11

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 3 419 833 ET
3 419 834 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



1 PLAN DU SITE
MISE À JOUR
MARS 2017

<p>PROJET RCA1VQ4PC11A</p>	<p>DATE MARS 2017</p>	<p>PROJETANT M.M.</p>	<p>PROJETÉ R.C.A.IV.Q.4</p>	<p>PROJETÉ RCA1VQ4PC11A</p>
<p>PROJETÉ R.C.A.IV.Q.4</p>				
<p>PROJETÉ RCA1VQ4PC11A</p>				



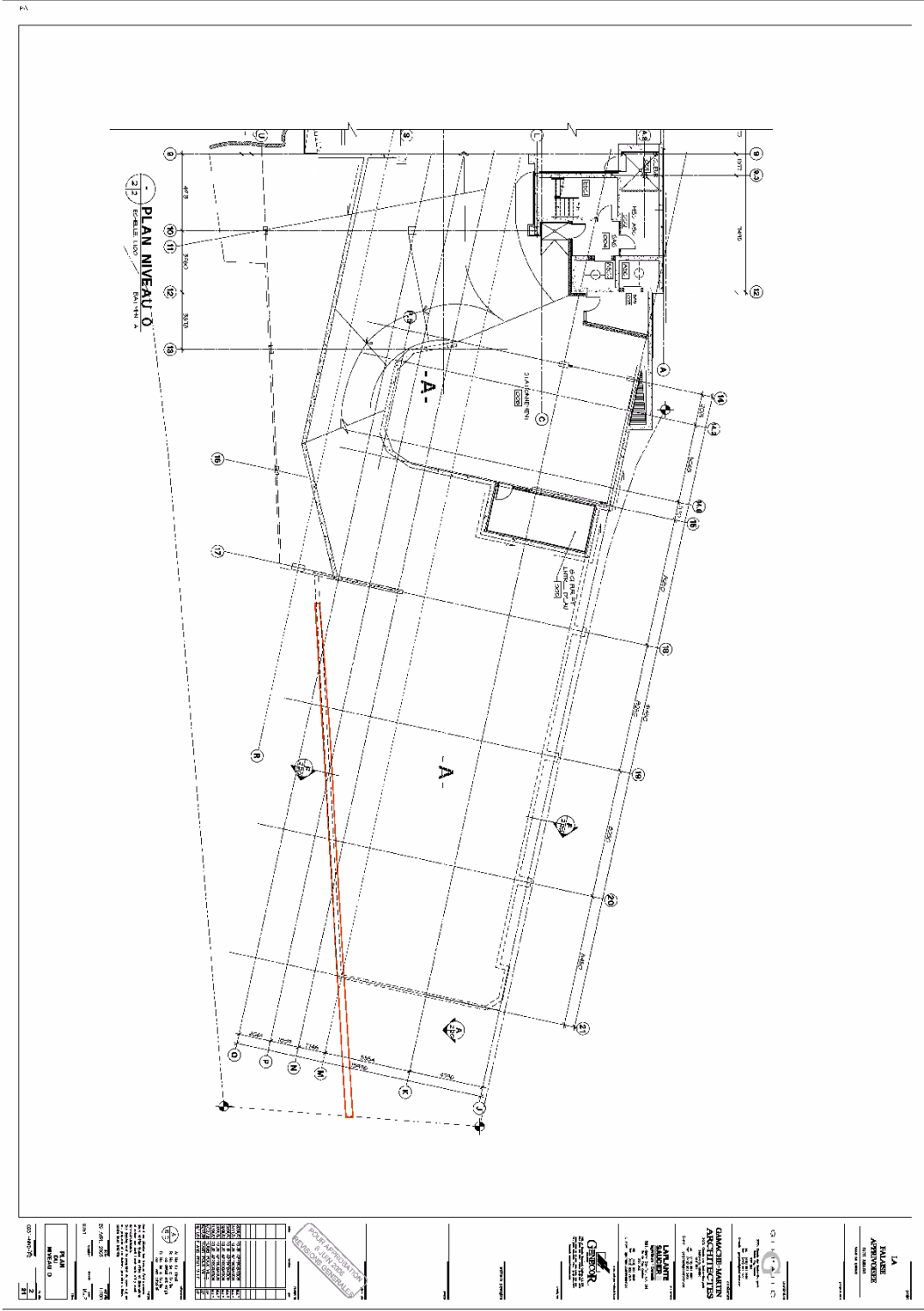
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 3419833 ET 3419834 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q.4 No du plan : RCA1VQ4PC11A
 Préparé par : M.M. Échelle :

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

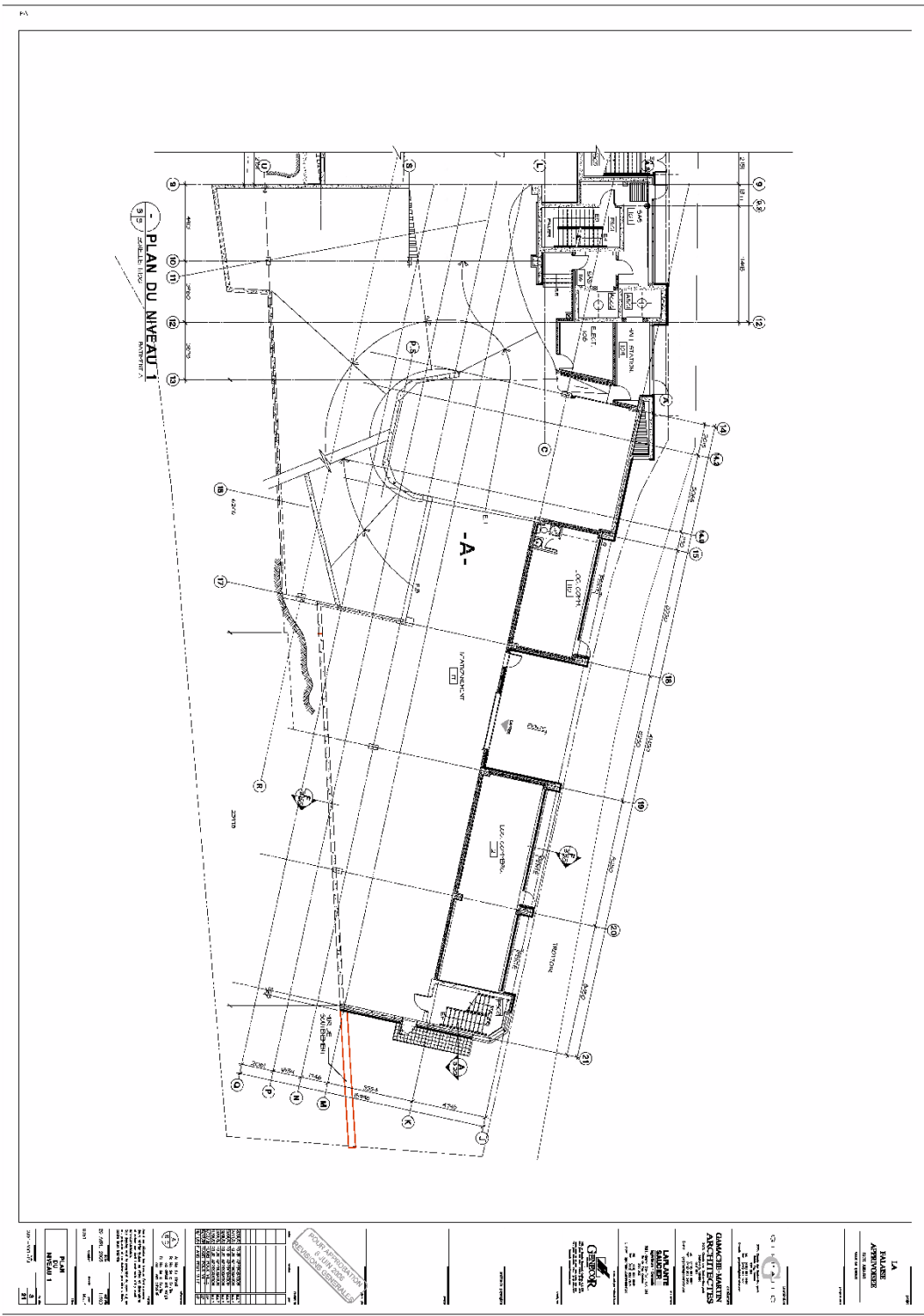
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 3419833 ET 3419834 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC11C

Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 3419833 ET 3419834 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

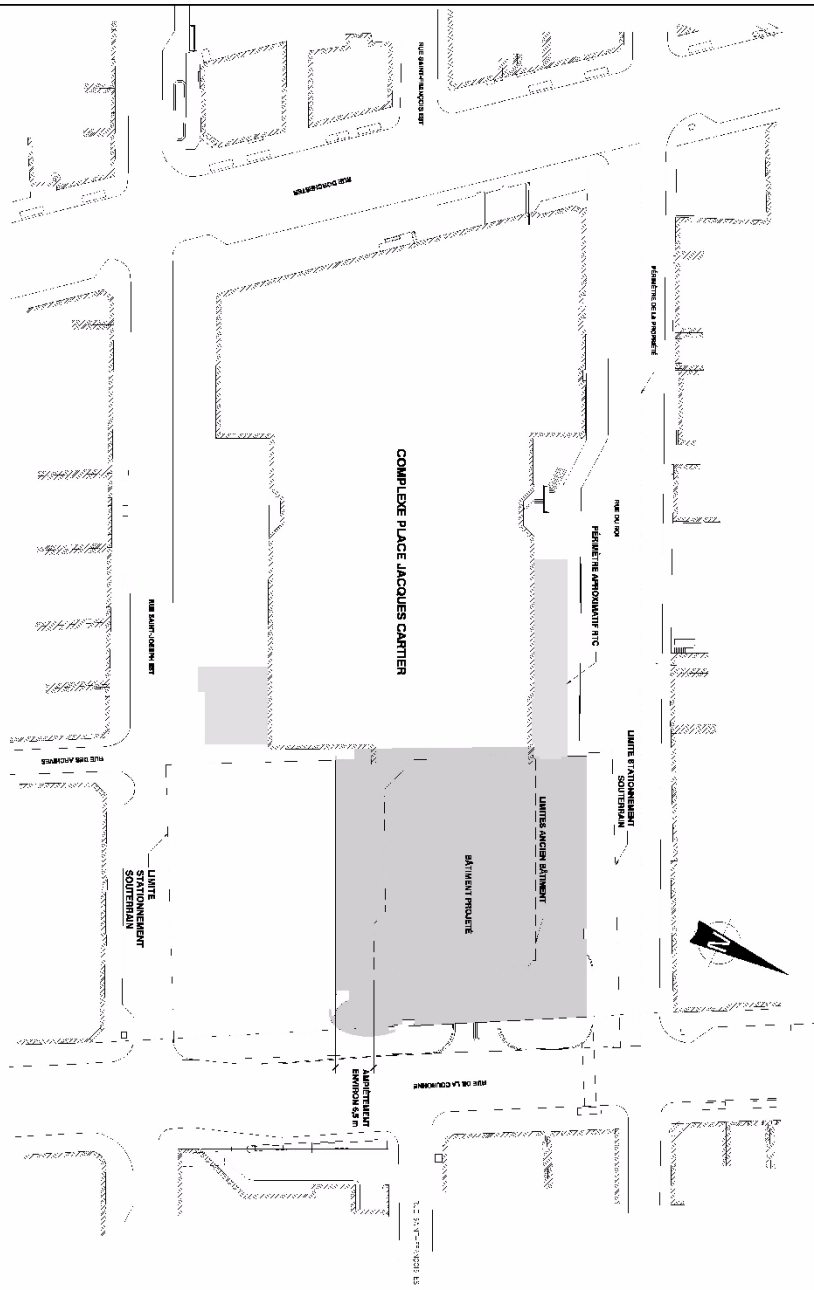
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC11D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 12

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DES LOTS NUMÉROS 1 479 534 À
1 479 557 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



01 PLAN D'IMPLANTATION
A1
ECH: 1/500

STGM
55, rue de la Mer
Québec, QC G1R 5H7
418 528 2000
418 528 2002
418 528 2003
418 528 2004
418 528 2005
418 528 2006
418 528 2007
418 528 2008
418 528 2009
418 528 2010
418 528 2011
418 528 2012
418 528 2013
418 528 2014
418 528 2015
418 528 2016
418 528 2017
418 528 2018
418 528 2019
418 528 2020

La hauteur maximale autorisée pour de nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée de la bibliothèque, c'est-à-dire à 8,5 mètres +6 (niveau géodésique), ce qui équivaut à la hauteur du bâtiment à 40,5 mètres +6 (niveau géodésique). Ce niveau inclut les appentis de la bibliothèque et le toit.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs extérieurs et revêtements.

REVISIONS	DATE	DESCRIPTION
1	2018-11-07	PROJET INITIAL
2	2018-11-07	PROJET INITIAL
3	2018-11-07	PROJET INITIAL
4	2018-11-07	PROJET INITIAL
5	2018-11-07	PROJET INITIAL
6	2018-11-07	PROJET INITIAL
7	2018-11-07	PROJET INITIAL
8	2018-11-07	PROJET INITIAL
9	2018-11-07	PROJET INITIAL
10	2018-11-07	PROJET INITIAL
11	2018-11-07	PROJET INITIAL
12	2018-11-07	PROJET INITIAL
13	2018-11-07	PROJET INITIAL
14	2018-11-07	PROJET INITIAL
15	2018-11-07	PROJET INITIAL
16	2018-11-07	PROJET INITIAL
17	2018-11-07	PROJET INITIAL
18	2018-11-07	PROJET INITIAL
19	2018-11-07	PROJET INITIAL
20	2018-11-07	PROJET INITIAL
21	2018-11-07	PROJET INITIAL
22	2018-11-07	PROJET INITIAL
23	2018-11-07	PROJET INITIAL
24	2018-11-07	PROJET INITIAL
25	2018-11-07	PROJET INITIAL
26	2018-11-07	PROJET INITIAL
27	2018-11-07	PROJET INITIAL
28	2018-11-07	PROJET INITIAL
29	2018-11-07	PROJET INITIAL
30	2018-11-07	PROJET INITIAL
31	2018-11-07	PROJET INITIAL
32	2018-11-07	PROJET INITIAL
33	2018-11-07	PROJET INITIAL
34	2018-11-07	PROJET INITIAL
35	2018-11-07	PROJET INITIAL
36	2018-11-07	PROJET INITIAL
37	2018-11-07	PROJET INITIAL
38	2018-11-07	PROJET INITIAL
39	2018-11-07	PROJET INITIAL
40	2018-11-07	PROJET INITIAL
41	2018-11-07	PROJET INITIAL
42	2018-11-07	PROJET INITIAL
43	2018-11-07	PROJET INITIAL
44	2018-11-07	PROJET INITIAL
45	2018-11-07	PROJET INITIAL
46	2018-11-07	PROJET INITIAL
47	2018-11-07	PROJET INITIAL
48	2018-11-07	PROJET INITIAL
49	2018-11-07	PROJET INITIAL
50	2018-11-07	PROJET INITIAL

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC (ZONE OMBRAGÉE)
CITÉRIUM ANCIEN
M.M.
NICHIL DÉPOSÉ
58 888 888
1 500
2018-11-07
818281
A1

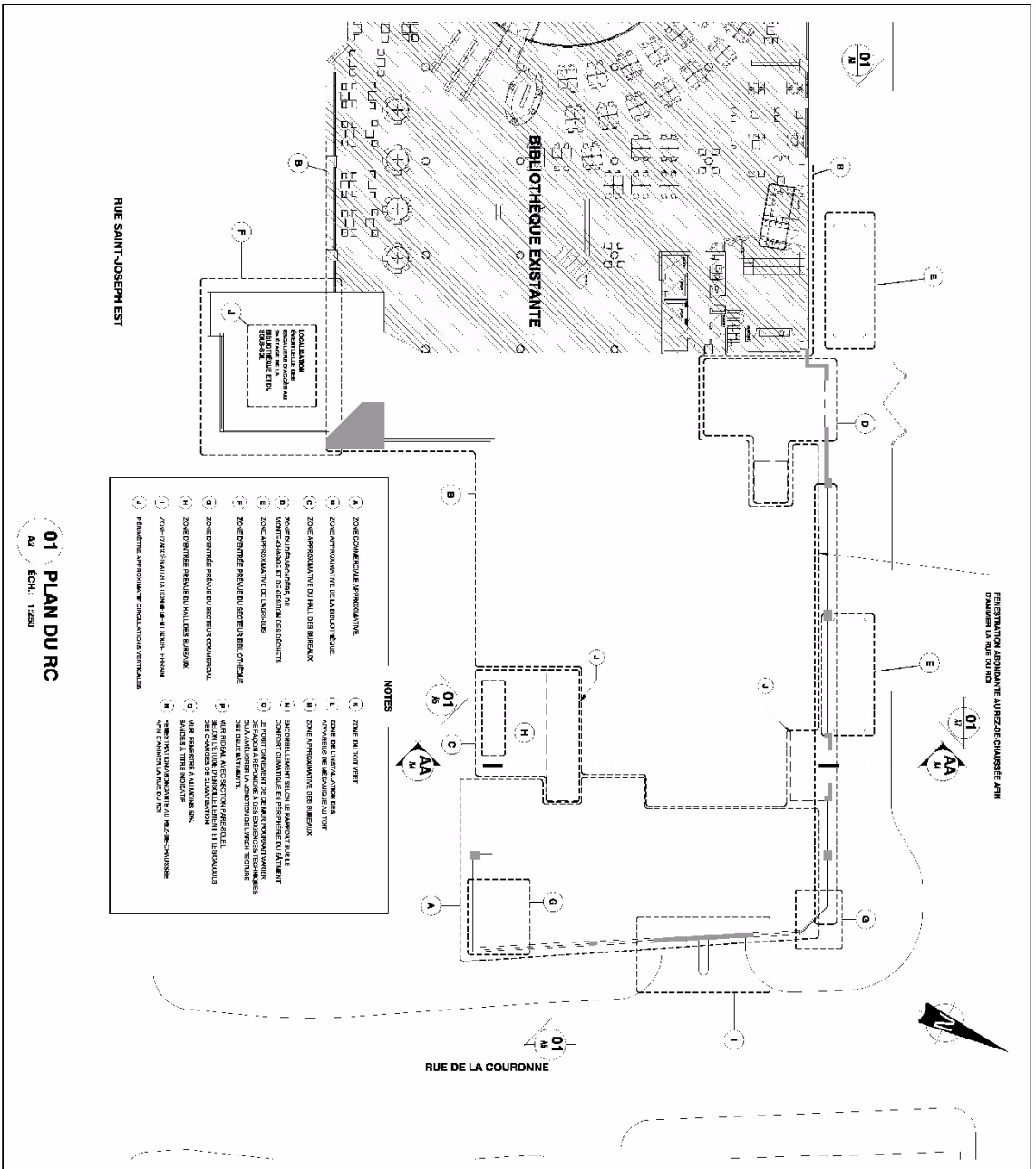


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



01 PLAN DU RC
 ÉCH. : 1/250
 A2

- NOTES**
- 1. ZONE COMMERCIALE APPROXIMATIVE
 - 2. ZONE EN VOIE NOIR
 - 3. ZONE DE L'URBANISME RÉSIDENTIEL
 - 4. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 5. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 6. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 7. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 8. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 9. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 10. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 11. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 12. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 13. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 14. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 15. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 16. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 17. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 18. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 19. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 20. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 21. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 22. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 23. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 24. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 25. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 26. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 27. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 28. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 29. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 30. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 31. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 32. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 33. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 34. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 35. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 36. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 37. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 38. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 39. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 40. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 41. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 42. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 43. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 44. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 45. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 46. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 47. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 48. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 49. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 50. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 51. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 52. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 53. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 54. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 55. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 56. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 57. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 58. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 59. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 60. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 61. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 62. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 63. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 64. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 65. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 66. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 67. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 68. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 69. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 70. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 71. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 72. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 73. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 74. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 75. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 76. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 77. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 78. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 79. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 80. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 81. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 82. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 83. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 84. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 85. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 86. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 87. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 88. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 89. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 90. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 91. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 92. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 93. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 94. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 95. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 96. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 97. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 98. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES
 - 99. ZONE D'APPARTIEMENTS EN BAS BARRIÈRES
 - 100. ZONE D'APPARTIEMENTS EN HAUT LES BARRIÈRES

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STÉPHAN LAMBERT

NOUVEAUX

2008-11-17

FORMAT RÉDUIT

NO	DATE	DESCRIPTION
1	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
2	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
3	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
4	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
5	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
6	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
7	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
8	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
9	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
10	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
11	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
12	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
13	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
14	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
15	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
16	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
17	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
18	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
19	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
20	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
21	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
22	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
23	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
24	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
25	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
26	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
27	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
28	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
29	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
30	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
31	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
32	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
33	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
34	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
35	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
36	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
37	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
38	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
39	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
40	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
41	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
42	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
43	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
44	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
45	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
46	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
47	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
48	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
49	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
50	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
51	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
52	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
53	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
54	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
55	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
56	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
57	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
58	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
59	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
60	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
61	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
62	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
63	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
64	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
65	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
66	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
67	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
68	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
69	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
70	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
71	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
72	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
73	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
74	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
75	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
76	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
77	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
78	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
79	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
80	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
81	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
82	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
83	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
84	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
85	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
86	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
87	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
88	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
89	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
90	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
91	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
92	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
93	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
94	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
95	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
96	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
97	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
98	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
99	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
100	2008-11-17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION

STGM

55, rue St-Joseph
 Québec, Québec G1R 1H1
 Téléphone : 418 333 8888
 Télécopieur : 418 333 8889
 Courriel : info@stgm.com
 Site Web : www.stgm.com

La hauteur maximale autorisée pour les nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 37 mètres au-dessus du niveau du socle-châssis de la bibliothèque, ce qui équivaut à 39,5 mètres (40 mètres) (niveau proéminent) ou qui équivaut à la hauteur du bâtiment à 40,5 mètres (niveau proéminent). Ce niveau inclut les équipements de chauffage au sol et les autres.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs lisses et transparents.

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

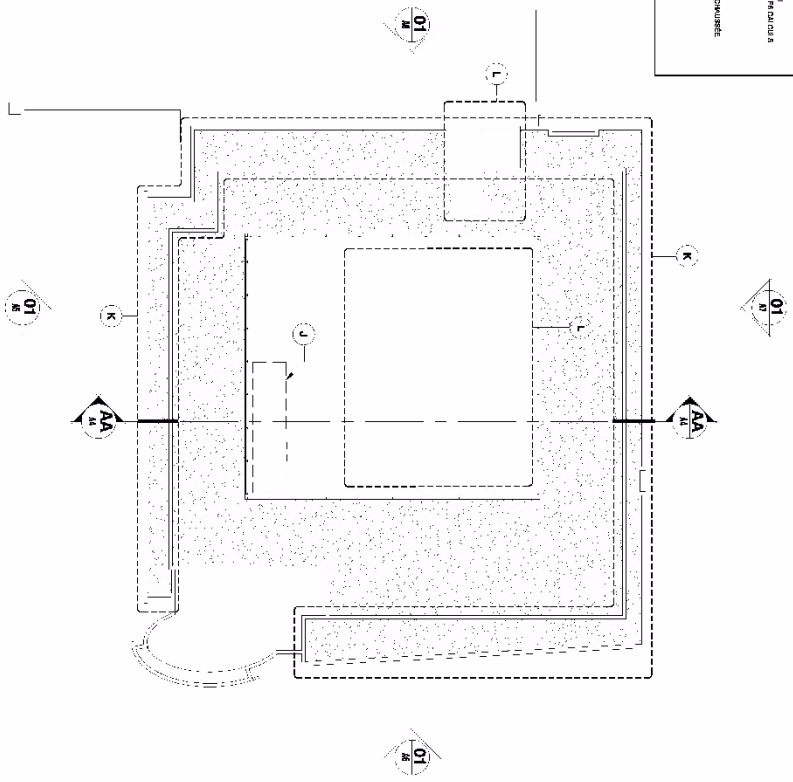


SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- A ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - B ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBLES DE RESIDENCE EN TOUT
 - C ZONE APPROPRIATIVE PAR LA MISE EN PLACE D'APPREHENSIBLES DE RESIDENCE EN TOUT
 - D ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - E ZONE APPROPRIATIVE DE LABORATOIRES
 - F ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - G ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - H ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - I ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - J ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - K ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - L ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - M ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - N ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - O ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - P ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - Q ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - R ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - S ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - T ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - U ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - V ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - W ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - X ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - Y ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES
 - Z ZONE COMMERCIALE D'ACTIVITES



01 PLAN DE TOITURE
AS
ECH. : 1:250

STGM

55, rue St-Jacques
Montréal, Québec H2Y 1K1
Téléphone : 514 392-2222
Fax : 514 392-2223
www.stgm.com

La hauteur maximale autorisée pour des nouvelles constructions sur les sites concernés à ST est inférieure au niveau du rez-de-chaussée de la bâtisse existante, ce qui permet de bénéficier à l'équipement de réhabilitation sur le terrain.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs légers et imperméables

REVISIONS

N°	DATE	DESCRIPTION
1	2008-11-17	PROJET DE CONSTRUCTION
2	2008-11-17	PROJET DE CONSTRUCTION
3	2008-11-17	PROJET DE CONSTRUCTION
4	2008-11-17	PROJET DE CONSTRUCTION
5	2008-11-17	PROJET DE CONSTRUCTION
6	2008-11-17	PROJET DE CONSTRUCTION
7	2008-11-17	PROJET DE CONSTRUCTION
8	2008-11-17	PROJET DE CONSTRUCTION
9	2008-11-17	PROJET DE CONSTRUCTION
10	2008-11-17	PROJET DE CONSTRUCTION

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STEFAN LANGRISH

NOUVEAUX 380 TOIT
1250
514 392-2222
2008-11-17 514 392-2223

FORMAT RÉDUIT



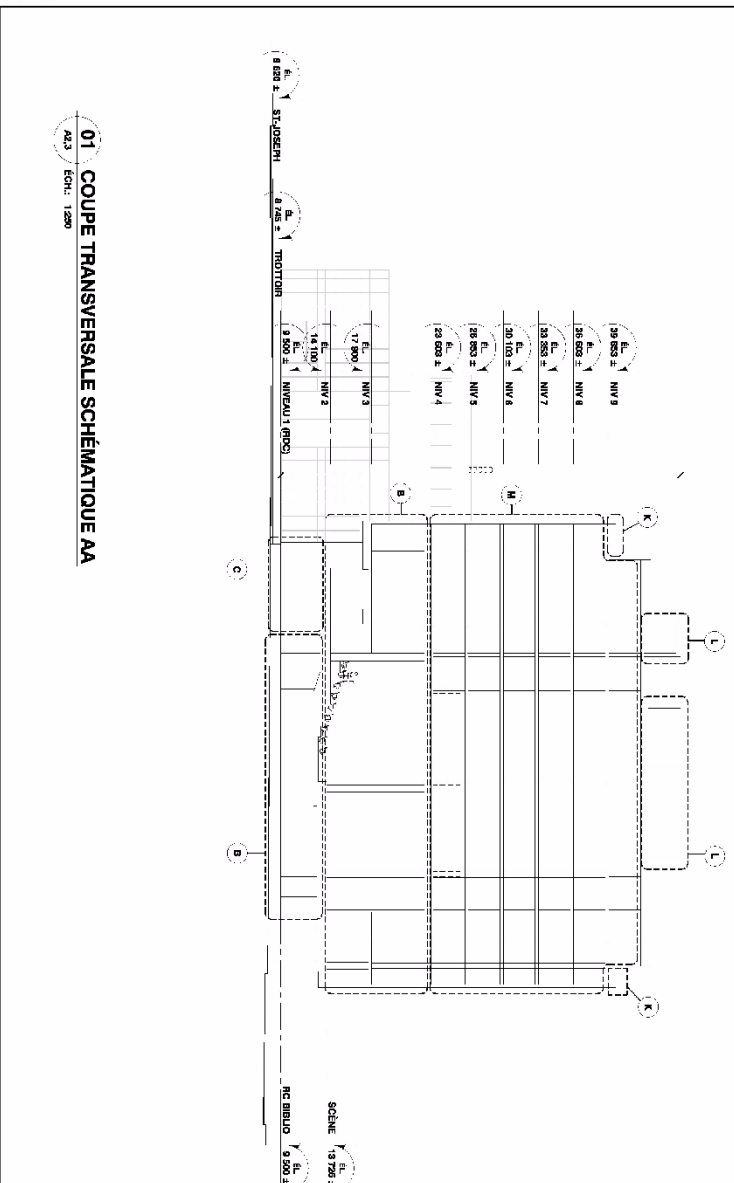
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
1. ZONE COMMERCIALE D'AMÉNAGEMENT.
 2. ZONE PROFESSIONNELLE DE LABORATOIRES.
 3. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 4. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 5. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 6. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 7. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 8. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 9. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 10. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 11. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 12. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 13. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 14. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 15. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 16. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 17. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 18. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 19. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 20. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 21. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 22. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 23. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 24. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 25. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 26. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 27. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 28. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 29. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 30. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 31. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 32. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 33. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 34. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 35. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 36. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 37. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 38. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 39. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 40. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 41. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 42. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 43. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 44. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 45. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 46. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 47. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 48. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 49. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 50. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 51. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 52. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 53. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 54. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 55. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 56. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 57. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 58. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 59. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 60. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 61. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 62. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 63. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 64. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 65. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 66. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 67. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 68. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 69. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 70. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 71. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 72. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 73. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 74. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 75. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 76. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 77. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 78. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 79. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 80. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 81. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 82. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 83. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 84. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 85. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 86. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 87. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 88. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 89. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 90. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 91. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 92. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 93. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 94. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 95. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 96. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 97. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 98. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 99. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.
 100. ZONE PROFESSIONNELLE DE BUREAUX.



STQM

350, BOUL. DE LA RUE DU QUÉBEC 100
 Québec (Québec) G1R 5K6
 Téléphone : 418 688-8888
 Télécopieur : 418 688-8889
 Courriel : info@stqm.com
 Site Web : www.stqm.com

Le hauteur maximale autorisée pour de nouvelles constructions sur les lots visés correspond à 57 mètres au-dessus du niveau de base (niveau géodésique), ou qui équivaut à hauteur du bâtiment à 46,5 mètres +/- (niveau géodésique). Ce niveau inclut les équipements de hauteurs sur sa toiture.

Utilisateur de plans/autres notes et données, sans réserves et engagements.

Révisions	
1	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
2	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
3	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
4	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
5	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
6	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
7	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
8	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
9	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
10	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
11	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
12	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
13	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
14	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
15	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
16	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
17	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
18	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
19	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
20	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
21	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
22	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
23	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
24	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
25	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
26	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
27	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
28	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
29	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
30	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
31	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
32	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
33	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
34	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
35	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
36	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
37	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
38	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
39	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
40	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
41	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
42	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
43	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
44	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
45	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
46	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
47	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
48	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
49	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION
50	PROJET DE PLAN DE CONSTRUCTION

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STPMI MAINTIEN S.L.

MISES EN ŒUVRE SINGP

1:200

A4



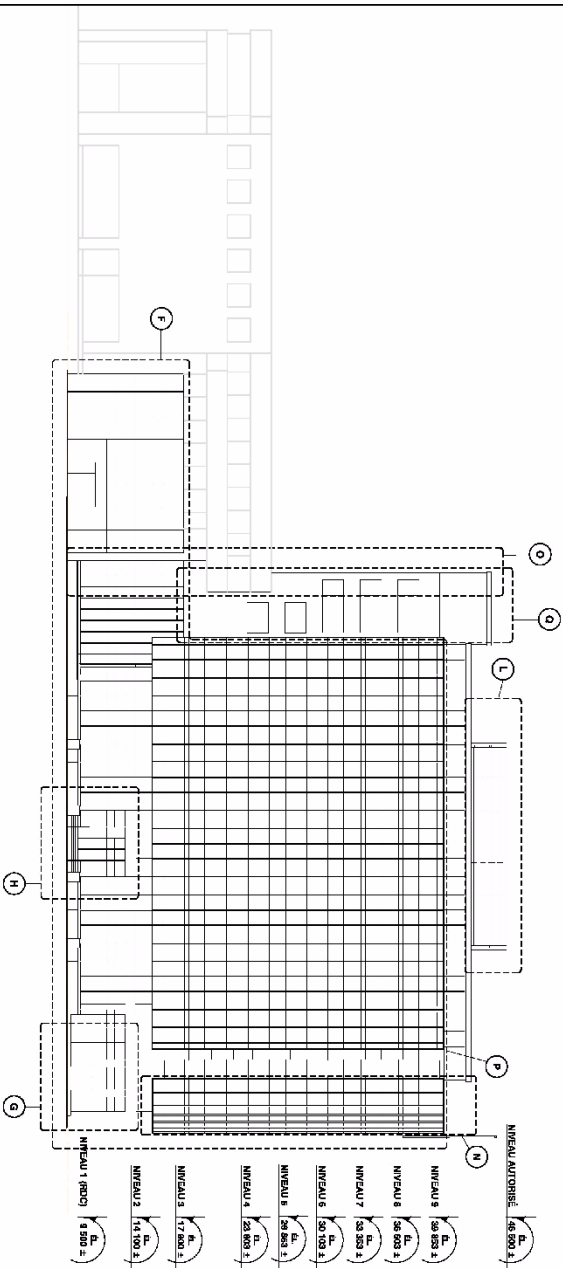
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

**ANNEXE VI
 LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
 PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE APPROXIMATIVE
 - 2 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 3 ZONE APPROXIMATIVE DU CENTRIAL, DU BARRILLON
 - 4 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 5 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 6 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 7 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 8 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 9 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 10 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 11 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 12 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 13 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 14 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 15 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 16 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 17 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 18 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 19 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 20 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 21 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 22 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 23 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 24 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 25 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 26 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 27 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 28 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 29 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 30 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 31 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 32 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 33 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 34 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 35 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 36 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 37 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 38 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 39 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 40 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 41 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 42 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 43 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 44 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 45 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 46 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 47 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 48 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 49 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 50 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 51 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 52 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 53 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 54 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 55 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 56 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 57 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 58 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 59 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 60 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 61 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 62 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 63 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 64 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 65 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 66 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 67 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 68 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 69 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 70 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 71 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 72 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 73 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 74 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 75 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 76 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 77 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 78 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 79 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 80 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 81 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 82 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 83 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 84 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 85 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 86 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 87 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 88 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 89 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 90 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 91 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 92 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 93 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 94 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 95 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 96 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 97 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 98 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 99 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE
 - 100 ZONE APPROXIMATIVE DE LA BÉLÉPHÉRIE



1 ÉLEVATION SUD
A2.3
Ech. : 1 : 250

Architecture :

STGM
STIC P.A.S. VOYAGER
Rue de la Capitale 100
Montreal, QC H2Y 1K7
Téléphone : 514 392 2222
Fax : 514 392 2223
www.stgm.ca

PROJ. : 2008-11-01
Dessiné par : M. St-Germain
Vérifié par : M. St-Germain
Approuvé par : M. St-Germain

Le plan de construction est soumis à l'approbation de la Ville de Québec. Ce plan est soumis à la réglementation en vigueur. Les dimensions indiquées sont des dimensions moyennes. Les dimensions exactes sont indiquées sur le plan de construction. Les dimensions indiquées sur le plan de construction sont des dimensions moyennes. Les dimensions exactes sont indiquées sur le plan de construction.

Utilisation des matériaux nobles et durables, mais aussi et principalement :

NO	DESCRIPTION	QUANTITE	UNITÉ
1	BOIS	100	M ³
2	BOIS	100	M ³
3	BOIS	100	M ³
4	BOIS	100	M ³
5	BOIS	100	M ³
6	BOIS	100	M ³
7	BOIS	100	M ³
8	BOIS	100	M ³
9	BOIS	100	M ³
10	BOIS	100	M ³
11	BOIS	100	M ³
12	BOIS	100	M ³
13	BOIS	100	M ³
14	BOIS	100	M ³
15	BOIS	100	M ³
16	BOIS	100	M ³
17	BOIS	100	M ³
18	BOIS	100	M ³
19	BOIS	100	M ³
20	BOIS	100	M ³
21	BOIS	100	M ³
22	BOIS	100	M ³
23	BOIS	100	M ³
24	BOIS	100	M ³
25	BOIS	100	M ³
26	BOIS	100	M ³
27	BOIS	100	M ³
28	BOIS	100	M ³
29	BOIS	100	M ³
30	BOIS	100	M ³
31	BOIS	100	M ³
32	BOIS	100	M ³
33	BOIS	100	M ³
34	BOIS	100	M ³
35	BOIS	100	M ³
36	BOIS	100	M ³
37	BOIS	100	M ³
38	BOIS	100	M ³
39	BOIS	100	M ³
40	BOIS	100	M ³
41	BOIS	100	M ³
42	BOIS	100	M ³
43	BOIS	100	M ³
44	BOIS	100	M ³
45	BOIS	100	M ³
46	BOIS	100	M ³
47	BOIS	100	M ³
48	BOIS	100	M ³
49	BOIS	100	M ³
50	BOIS	100	M ³
51	BOIS	100	M ³
52	BOIS	100	M ³
53	BOIS	100	M ³
54	BOIS	100	M ³
55	BOIS	100	M ³
56	BOIS	100	M ³
57	BOIS	100	M ³
58	BOIS	100	M ³
59	BOIS	100	M ³
60	BOIS	100	M ³
61	BOIS	100	M ³
62	BOIS	100	M ³
63	BOIS	100	M ³
64	BOIS	100	M ³
65	BOIS	100	M ³
66	BOIS	100	M ³
67	BOIS	100	M ³
68	BOIS	100	M ³
69	BOIS	100	M ³
70	BOIS	100	M ³
71	BOIS	100	M ³
72	BOIS	100	M ³
73	BOIS	100	M ³
74	BOIS	100	M ³
75	BOIS	100	M ³
76	BOIS	100	M ³
77	BOIS	100	M ³
78	BOIS	100	M ³
79	BOIS	100	M ³
80	BOIS	100	M ³
81	BOIS	100	M ³
82	BOIS	100	M ³
83	BOIS	100	M ³
84	BOIS	100	M ³
85	BOIS	100	M ³
86	BOIS	100	M ³
87	BOIS	100	M ³
88	BOIS	100	M ³
89	BOIS	100	M ³
90	BOIS	100	M ³
91	BOIS	100	M ³
92	BOIS	100	M ³
93	BOIS	100	M ³
94	BOIS	100	M ³
95	BOIS	100	M ³
96	BOIS	100	M ³
97	BOIS	100	M ³
98	BOIS	100	M ³
99	BOIS	100	M ³
100	BOIS	100	M ³

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STIC P.A.S. VOYAGER
RUE DE LA CAPITALE 100
MONTREAL, QC H2Y 1K7
TÉLÉPHONE : 514 392 2222
FAX : 514 392 2223
WWW.STGM.CA

PROJ. : 2008-11-01
Dessiné par : M. St-Germain
Vérifié par : M. St-Germain
Approuvé par : M. St-Germain

FORMAT RÉDUIT



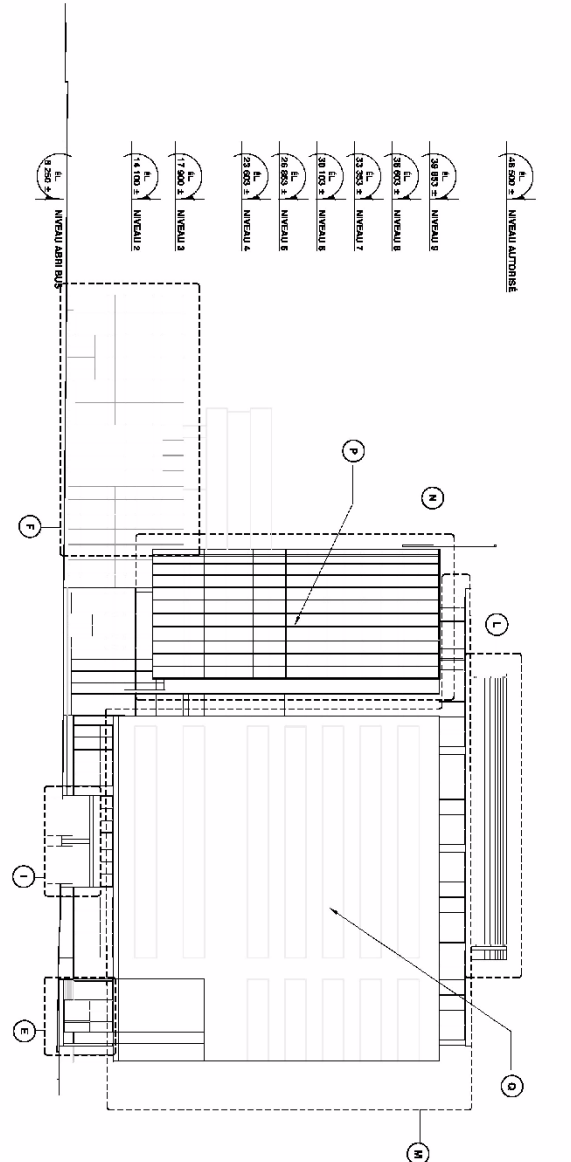
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

**ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12E
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE APPROPRIATIVE
 - 2 ZONE D'UNITE VIRE
 - 3 ZONE DE L'AMALGAMATION DES ANCIENS ET DE L'INDUSTRIE
 - 4 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 5 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 6 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 7 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 8 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 9 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 10 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 11 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 12 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 13 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 14 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 15 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 16 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 17 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 18 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 19 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 20 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 21 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 22 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 23 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 24 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 25 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 26 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 27 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 28 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 29 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 30 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 31 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 32 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 33 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 34 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 35 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 36 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 37 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 38 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 39 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 40 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 41 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 42 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 43 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 44 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 45 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 46 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 47 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 48 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 49 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 50 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 51 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 52 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 53 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 54 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 55 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 56 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 57 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 58 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 59 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 60 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 61 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 62 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 63 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 64 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 65 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 66 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 67 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 68 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 69 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 70 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 71 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 72 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 73 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 74 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 75 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 76 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 77 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 78 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 79 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 80 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 81 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 82 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 83 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 84 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 85 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 86 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 87 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 88 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 89 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 90 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 91 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 92 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 93 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 94 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 95 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 96 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 97 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 98 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 99 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE
 - 100 ZONE APPROPRIATIVE DE L'INDUSTRIE



1 ÉLEVATION EST
A2.3
ECH.: 1:250

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC		S.L.	
STPMALVENN	S&C	1200	
2004-11-17	S&C	A6	

FORMAT RÉDUIT			
5	02/05/14	DEPT A A VIL E DE QJ380	48
4	07/05/14	DEPT A A VIL F DE QJ380	46
3	07/05/14	DEPT A A VIL E DE QJ380	46
2	19/12/08	DEPT A A VIL E DE QJ380	46
1	19/12/08	DEPT A A VIL E DE QJ380	46
No (02/rev.2)		DESCRIPTION	PRO

Architecture :

STGM

25, rue St-Alexandre
4100 Québec
Québec, Québec G1V 1K1
Téléphone : 418 338 2228
Fax : 418 338 2228
www.stgm.ca

ST-GAS-VQV1401
Région de la Capitale
Région de la Capitale
Région de la Capitale

Le titulaire mandataire autorisé pour de nouvelles conceptions du tracé-changement de la subdivision, convenu à 3.5 mètres +/- (niveau géométrique), ce qui établit le hauteur du bâtiment à 46.5 mètres +/- (niveau géométrique). Ce niveau sera basé sur l'équipement de manutention sur le sol.

Utilisation de matériaux nobles et durables, murs extérieurs et rampes.



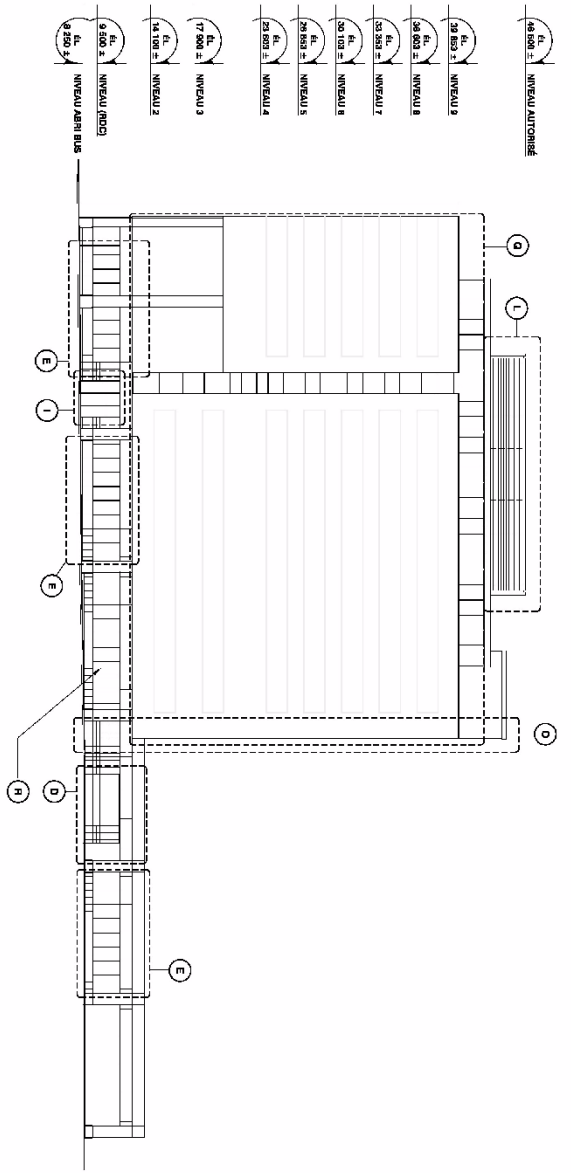
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 -
PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12F
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

- NOTES**
- 1 ZONE COMMERCIALE D'APPROPRIATION
 - 2 ZONE D'UN TOIT VERT
 - 3 ZONE D'APPROPRIATION DE L'AMBIENTIQUE
 - 4 ZONE D'APPROPRIATION DE LA MÉCANIQUE AU TOIT
 - 5 ZONE D'APPROPRIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - 6 ZONE D'APPROPRIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - 7 ZONE D'APPROPRIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - 8 ZONE D'APPROPRIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - 9 ZONE D'APPROPRIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - 10 ZONE D'APPROPRIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - 11 ZONE D'APPROPRIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - 12 ZONE D'APPROPRIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - 13 ZONE D'APPROPRIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - 14 ZONE D'APPROPRIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - 15 ZONE D'APPROPRIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - 16 ZONE D'APPROPRIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - 17 ZONE D'APPROPRIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - 18 ZONE D'APPROPRIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - 19 ZONE D'APPROPRIATION DE LA BIEN-ÊTRE
 - 20 ZONE D'APPROPRIATION DE LA BIEN-ÊTRE



1 ÉLEVATION NORD
A2.3 ECH. : 1 : 250

Architecture :

STGM

55, rue de la Vérité
Montréal, Québec H3T 1V1
Téléphone : 514 392 2222
Téléfax : 514 392 2222
www.stgm.com

La hauteur maximale autorisée pour les bâtiments commerciaux sur les lots visés comprendra 37 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée et la hauteur commerciale, comprise à 3,2 mètres au-dessus du niveau du rez-de-chaussée, ne doit pas dépasser la hauteur du bâtiment à l'exception des hauteurs de détail sur le toit.

Utiliser des matériaux nobles et durables, mais éviter les matériaux trop coûteux.

REVISIONS

No	Date	Description	Par
1	07/06/14	DEPOUILLAGE A. A. VILLE, E. E. Q. J. S. E. C.	MB
2	07/06/14	DEPOUILLAGE A. A. VILLE, F. F. Q. J. S. E. C.	MB
3	07/06/14	DEPOUILLAGE A. A. VILLE, G. G. Q. J. S. E. C.	MB
4	07/06/14	DEPOUILLAGE A. A. VILLE, H. H. Q. J. S. E. C.	MB
5	07/06/14	DEPOUILLAGE A. A. VILLE, I. I. Q. J. S. E. C.	MB

Scale : 1/50 (voir plan)

FORMAT RÉDUIT

COMPLEXE CULTUREL ET COMMERCIAL RUE ST-JOSEPH QUÉBEC

STATION LÉGENDAIRE	SL	1200
1200-1-17	SR-30	A7



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1479534 À 1479557 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC12G
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 13

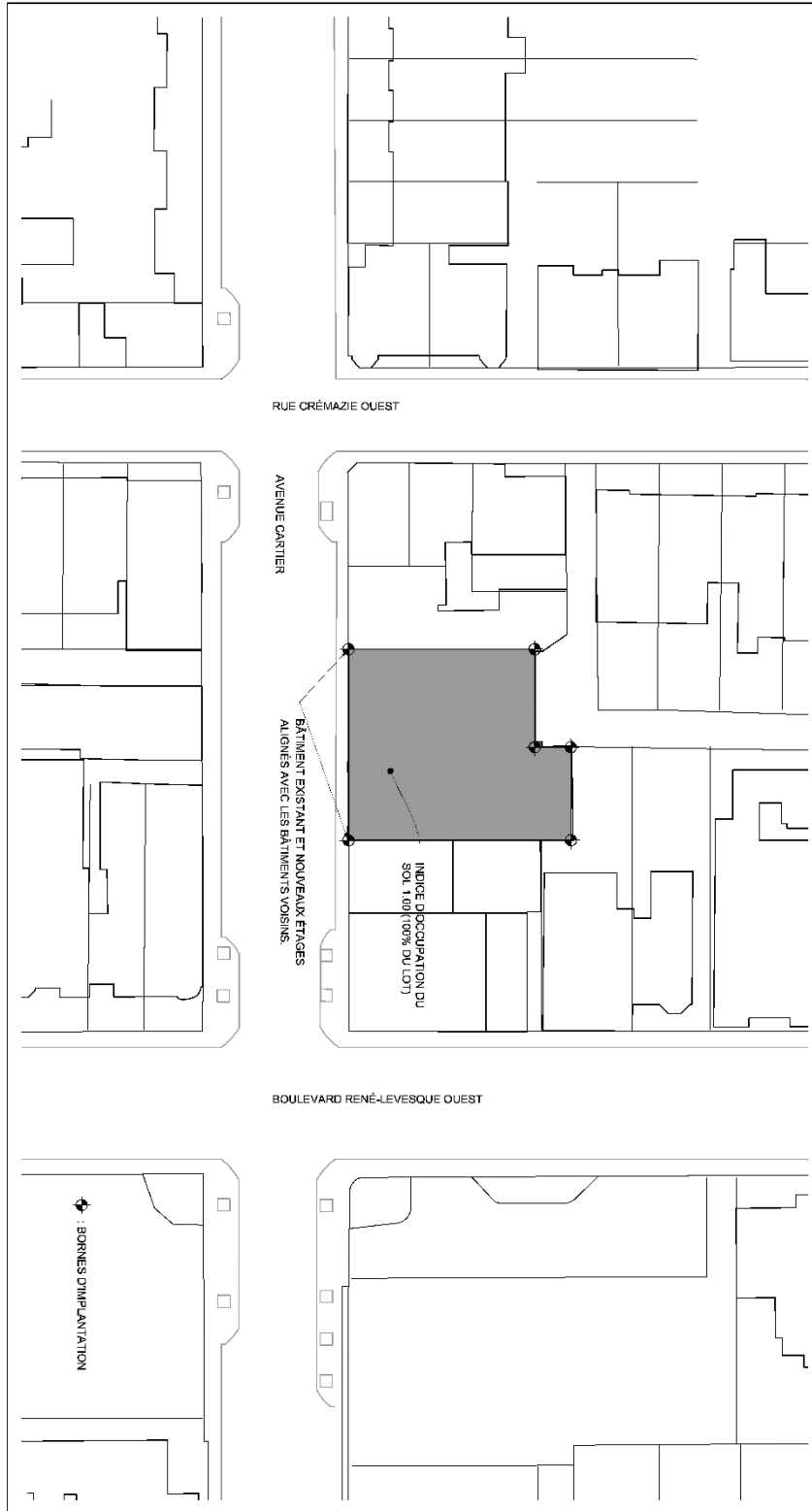
**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 303 402 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

A
B
C
P

Métro Carlier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #1



SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

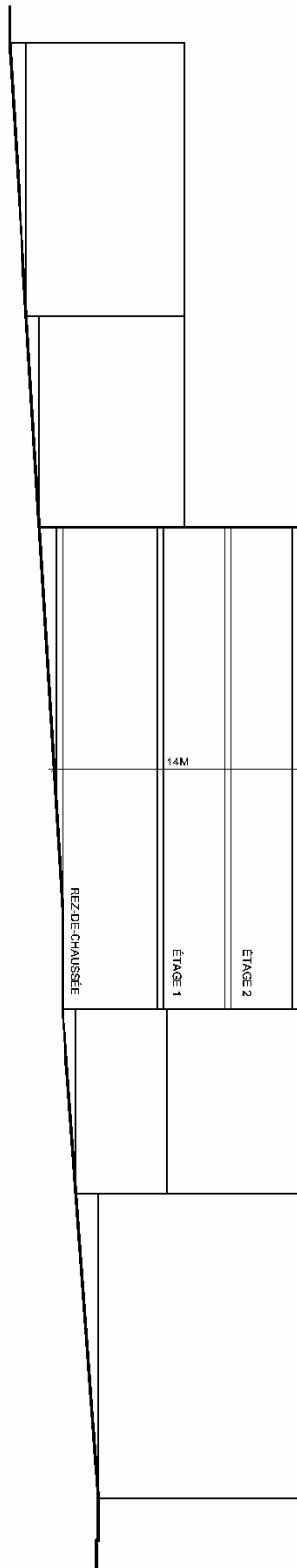
No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13A
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire

A
B
C
P

Métro Carlier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #2



EQUIPEMENT MECANIQUE PERMIS DANS LA
REGLEMENTATION AU DELA DE LA HAUTEUR
PERMISE



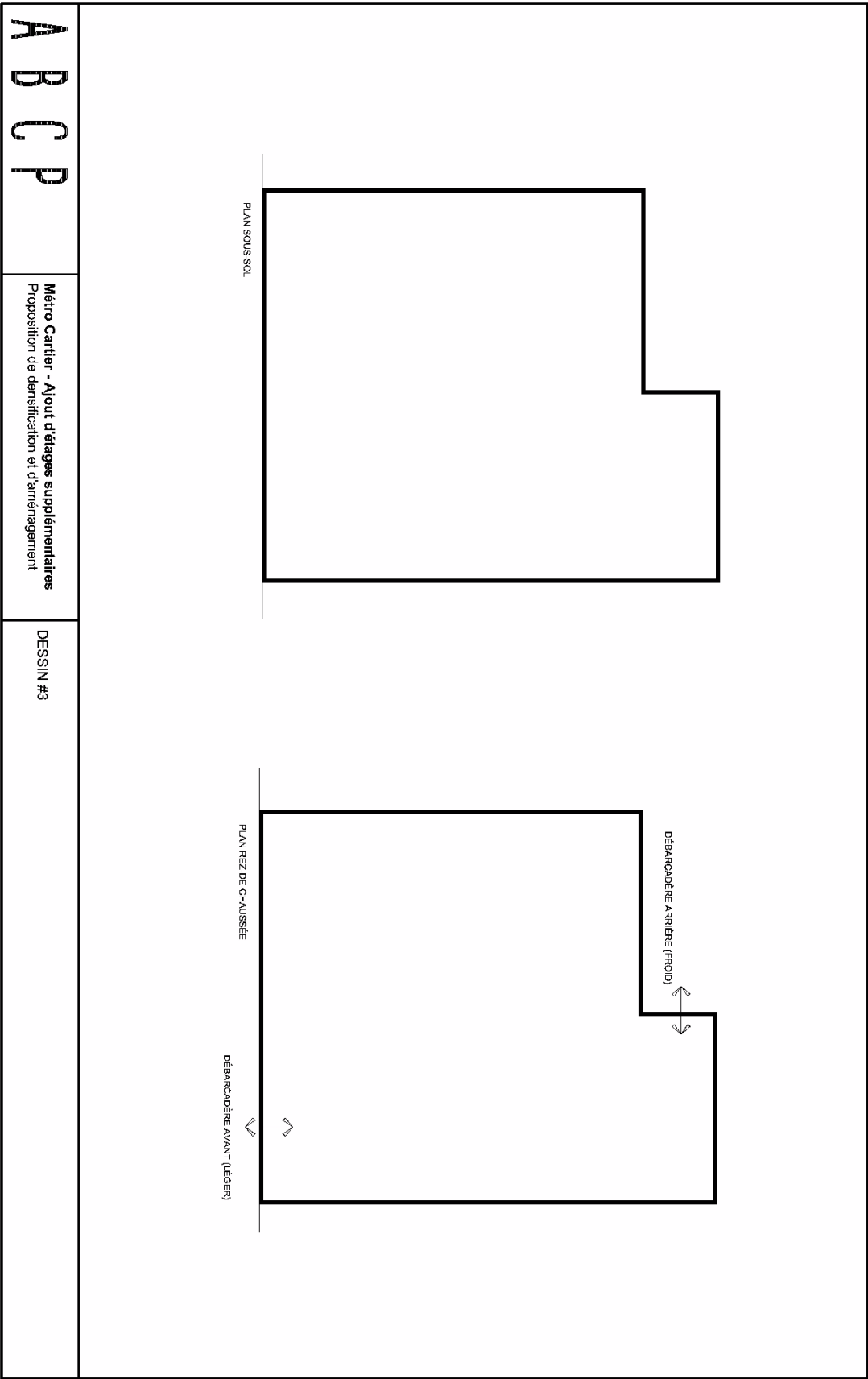
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13B
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



**A
B
C
P**

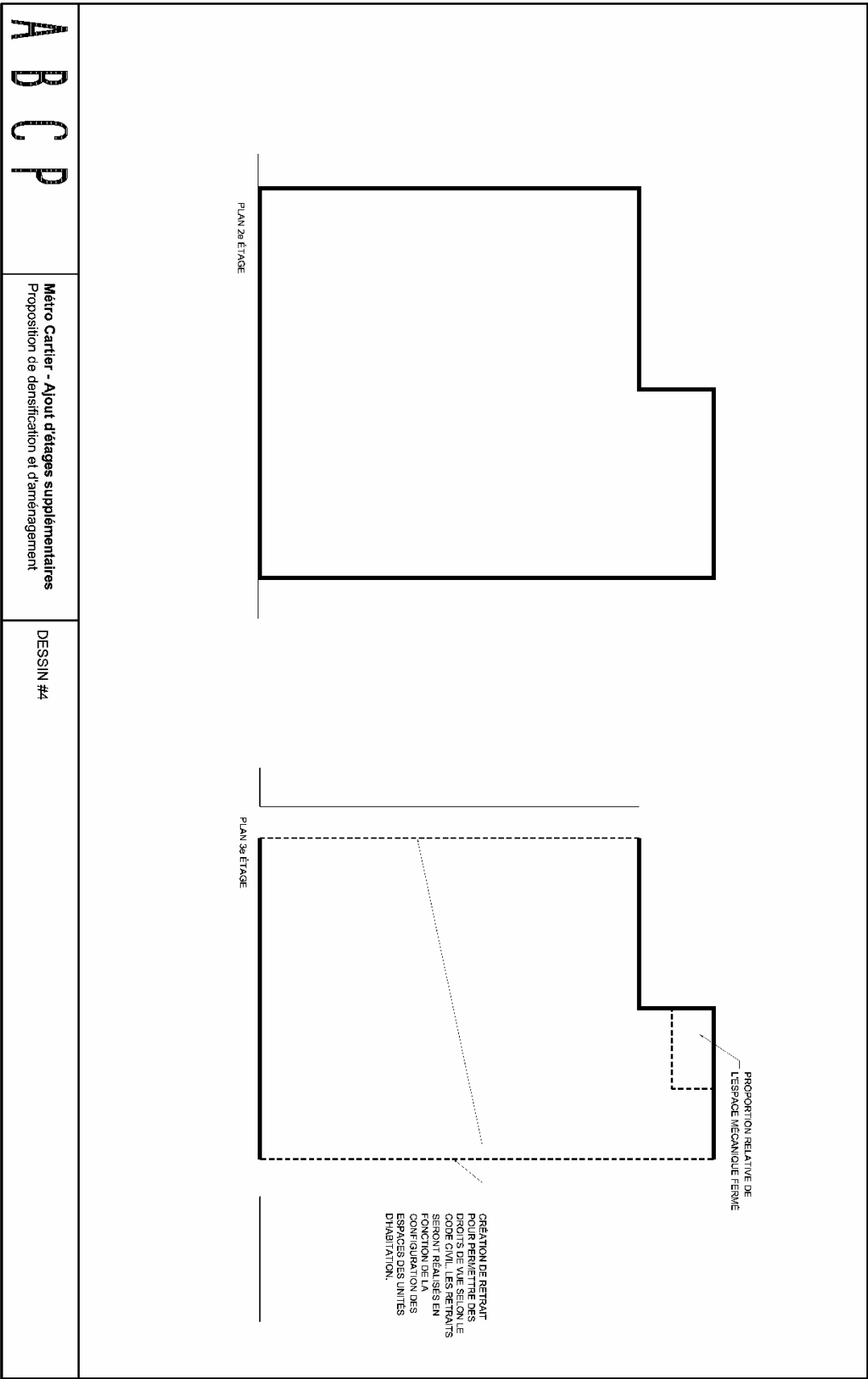
Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #3

ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13C
Préparé par : M.M. Échelle : _____

Directeur
Service de l'aménagement du territoire



A B C P

Metro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #4

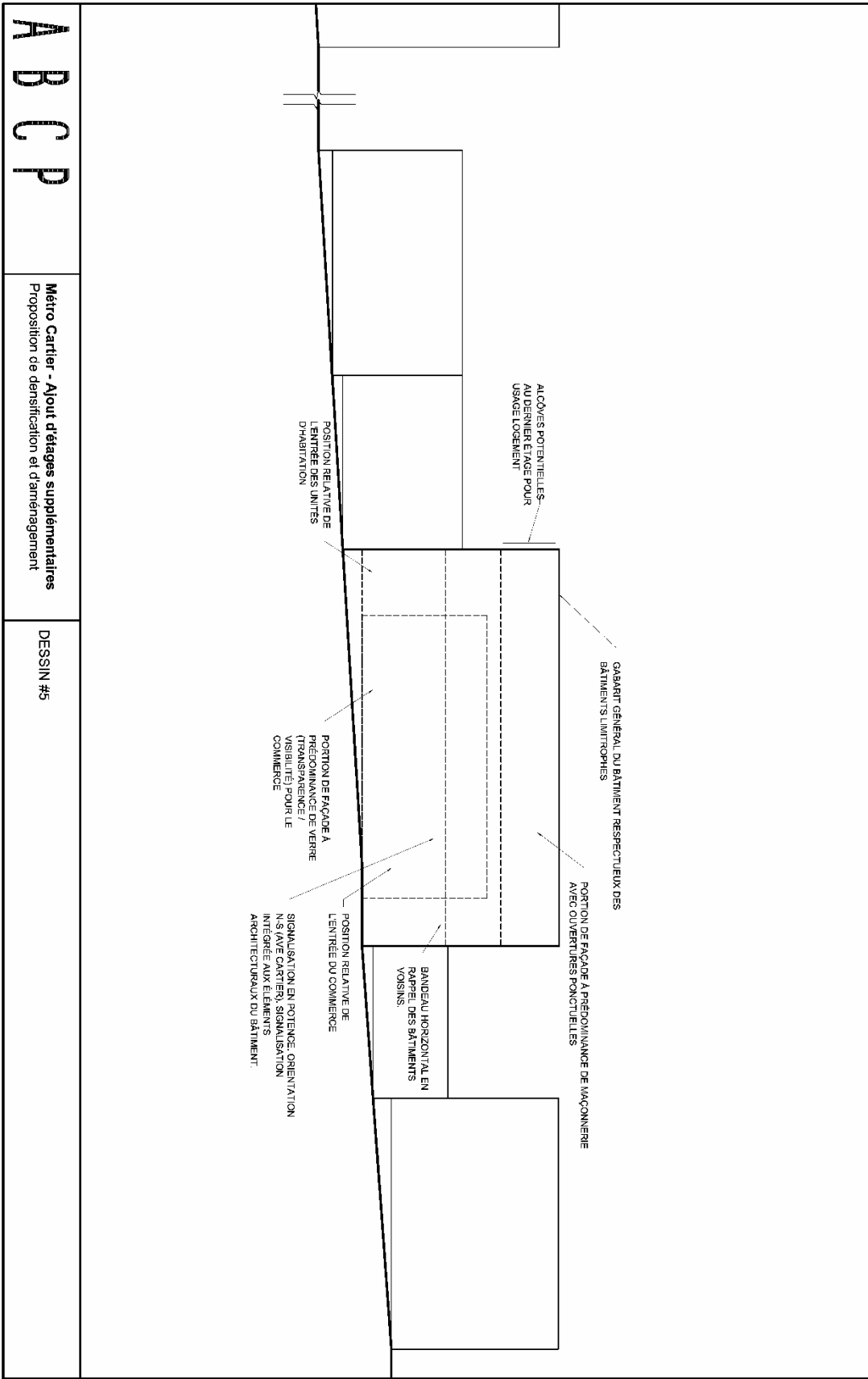
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13D

Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



A
B
C
P

Métro Cartier - Ajout d'étages supplémentaires
Proposition de densification et d'aménagement

DESSIN #5

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1303402 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC13E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

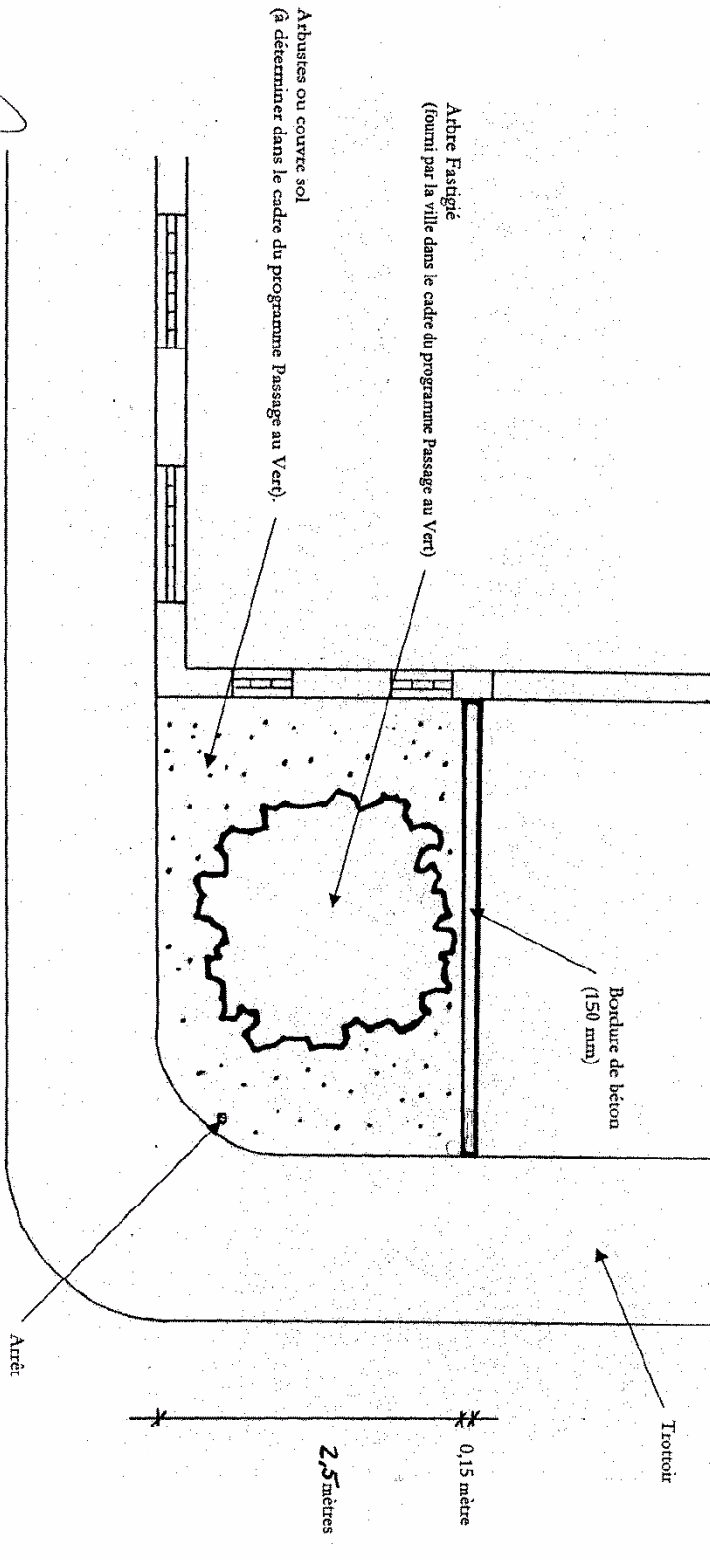
 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 15

**TERRITOIRE CONSTITUÉ DU LOT NUMÉRO 1 568 446 DU
CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION

Plan d'aménagement – 401, 1^e rue à Québec
 Dans le cadre du plan de construction pour le lot 1 568 446



Mario Ghiba *Mario Ghiba* Date 11 10 04

4,7 mètres

Échelle 1 : 50

2,5 mètres

0,15 mètre

Trottoir

Arrêt

Bordure de béton
(150 mm)

Arbustes ou couvre sol
(à déterminer dans le cadre du programme Passage au Vert).

Arbre Fastigié
(fourni par la ville dans le cadre du programme Passage au Vert)



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

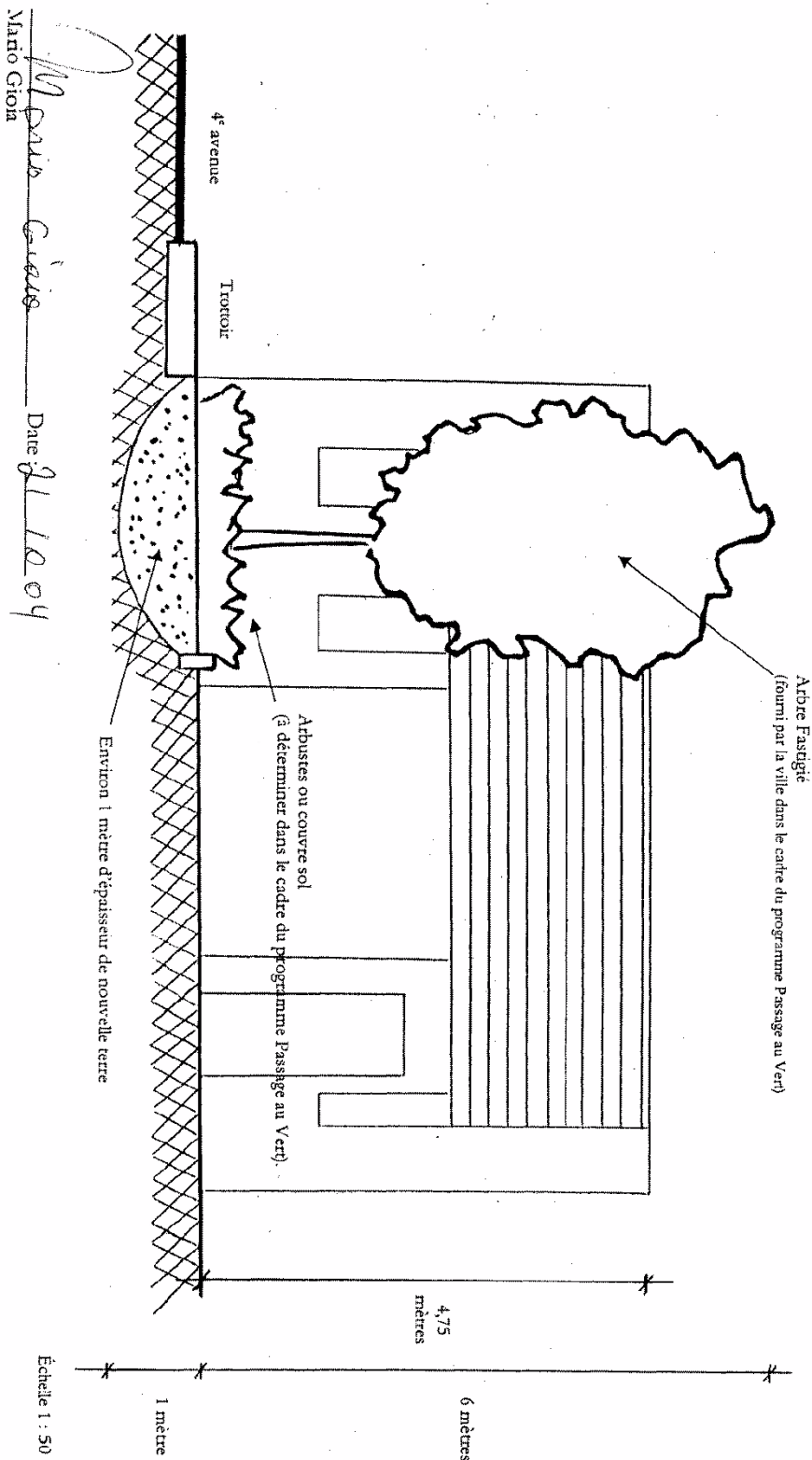
ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

Élévation avant – 401, 1^{re} rue à Québec
 Dans le cadre du plan de construction pour le lot 1 568 446



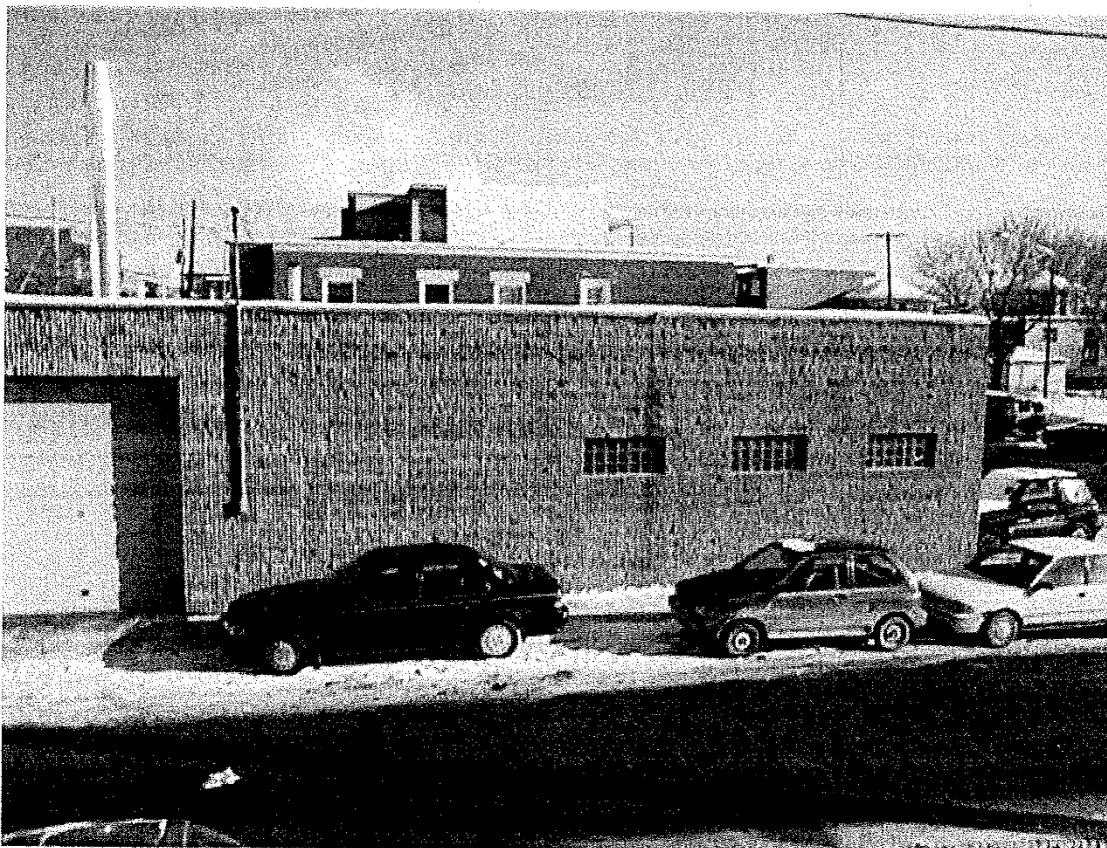
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "OUEST" SUD

Louis Goulet inc.

file://FADCIMAGES\DCP00852.JPG

2003-01-10



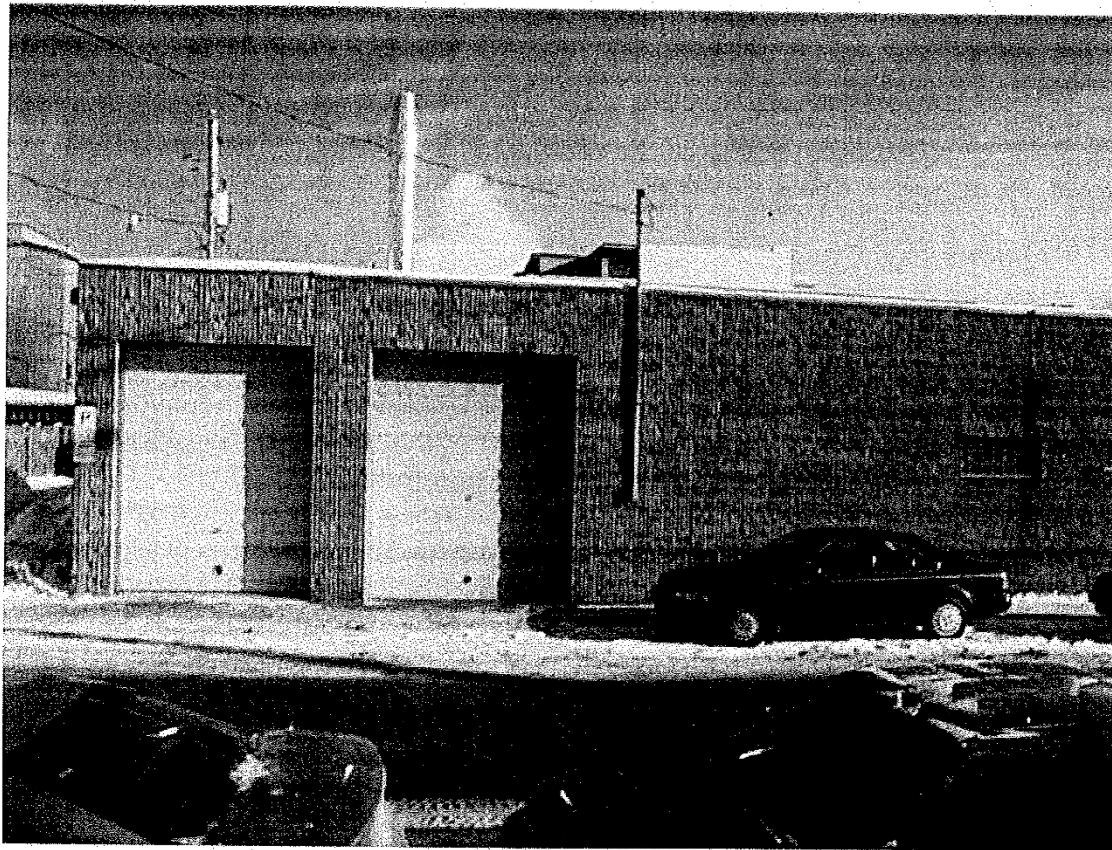
SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ELEVATION OUEST "NORD"

Louis Gaudet inc.

file://F:\ADCIMAGES\DCP00851.JPG

2003-01-10

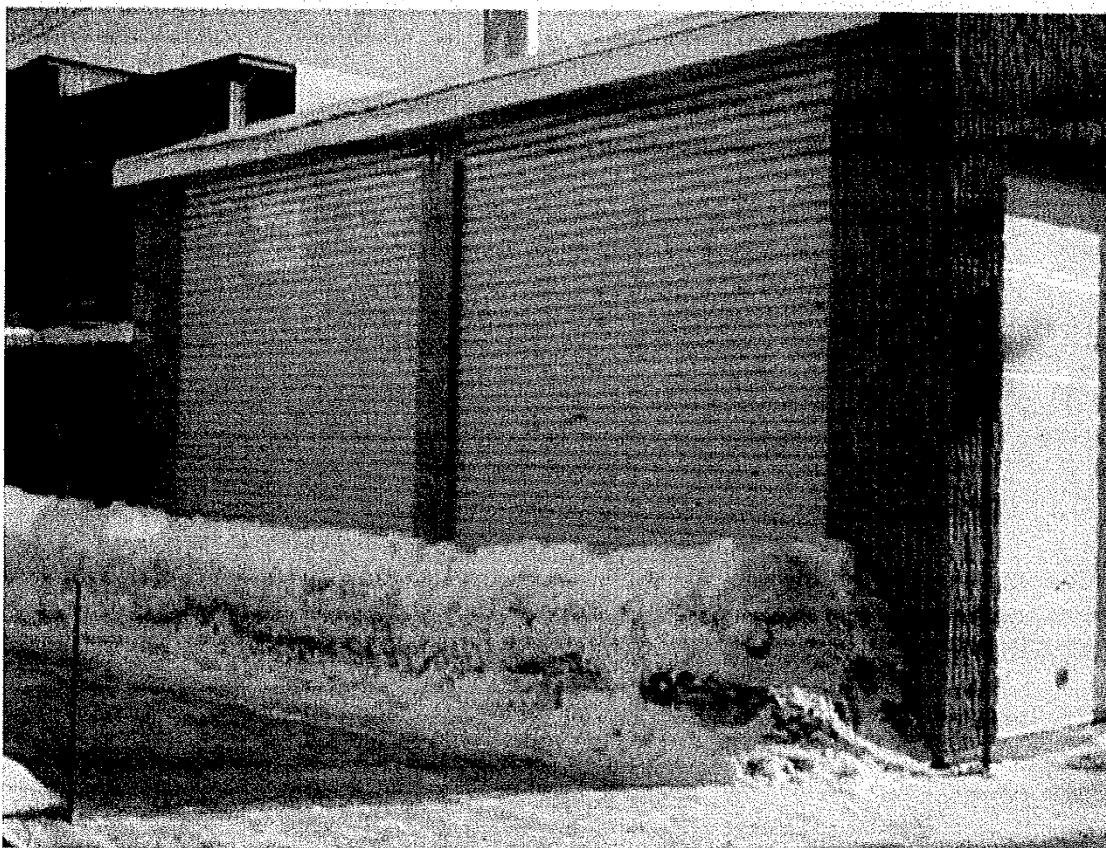


ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "NORD"

Louis Hoult inc.

file://F:\ADCIMAGES\DCP00860.JPG

2003-01-10



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.1V.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



ÉLÉVATION "SUD"

Louis Boulet inc.

file://F:\DCIMAGES\DCP00858.JPG

2003-01-10



ANNEXE VI
LOT NUMÉRO 1568446 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC15G
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 16

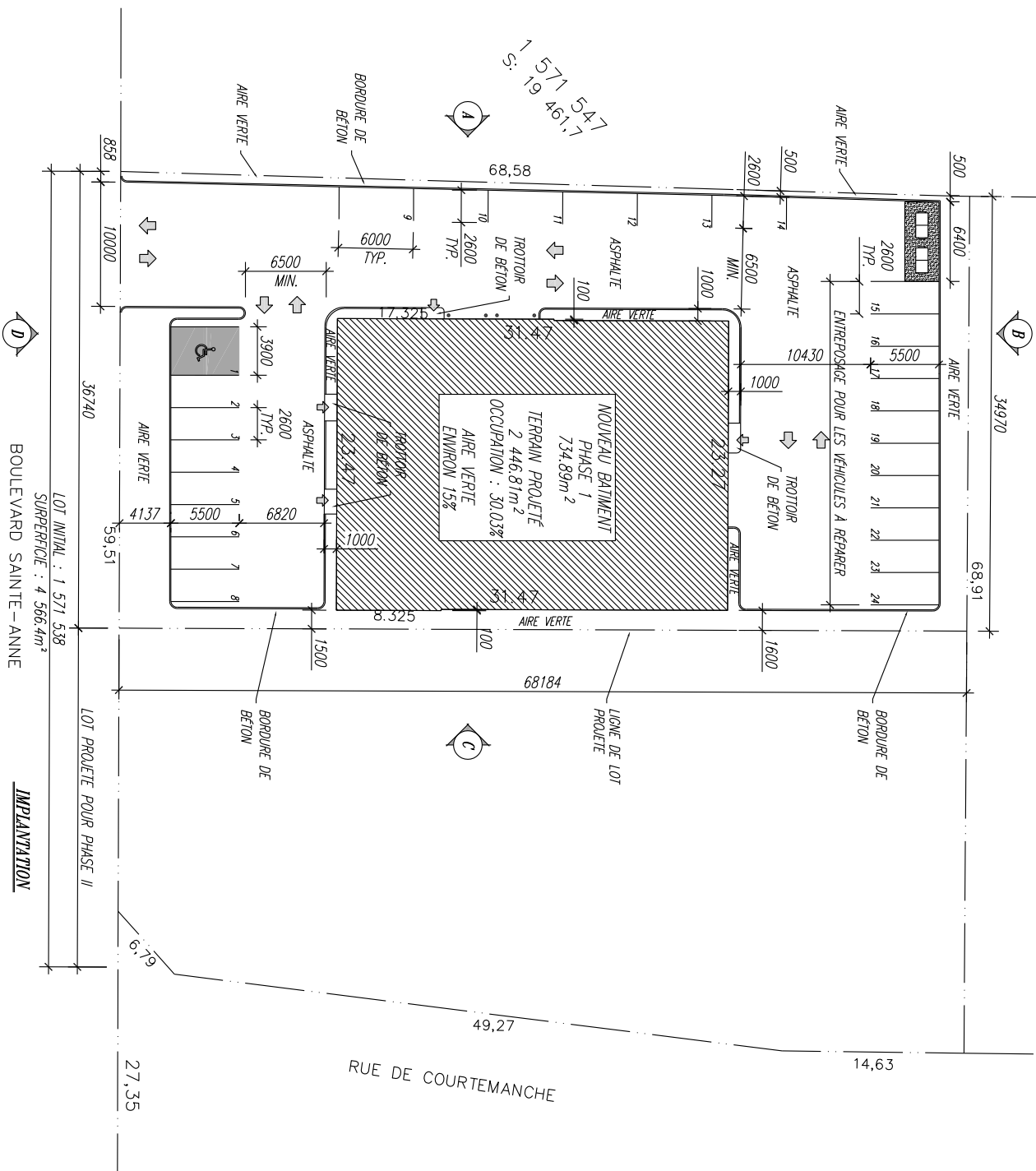


Daniel A. Denis ARCHITECTE

Nouveau bâtiment pour le Centre de carrosserie d'Estimauville

date : 21 juillet 2011

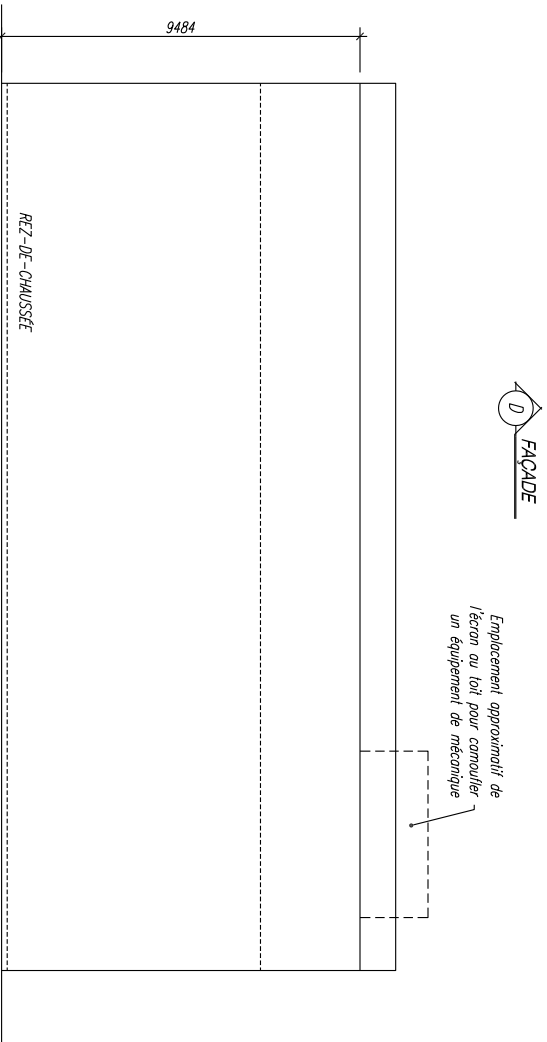
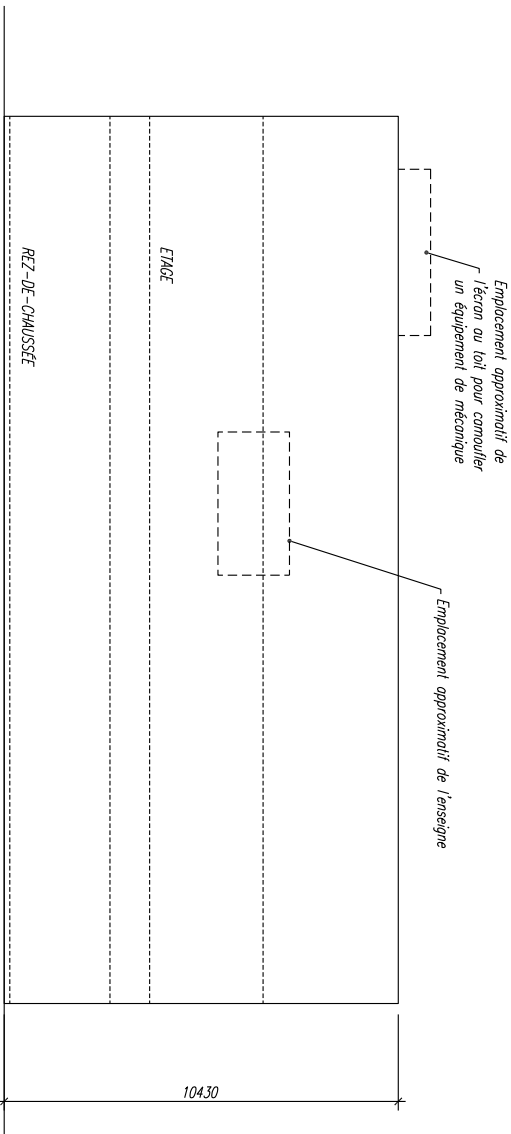
No. de dessin : 01

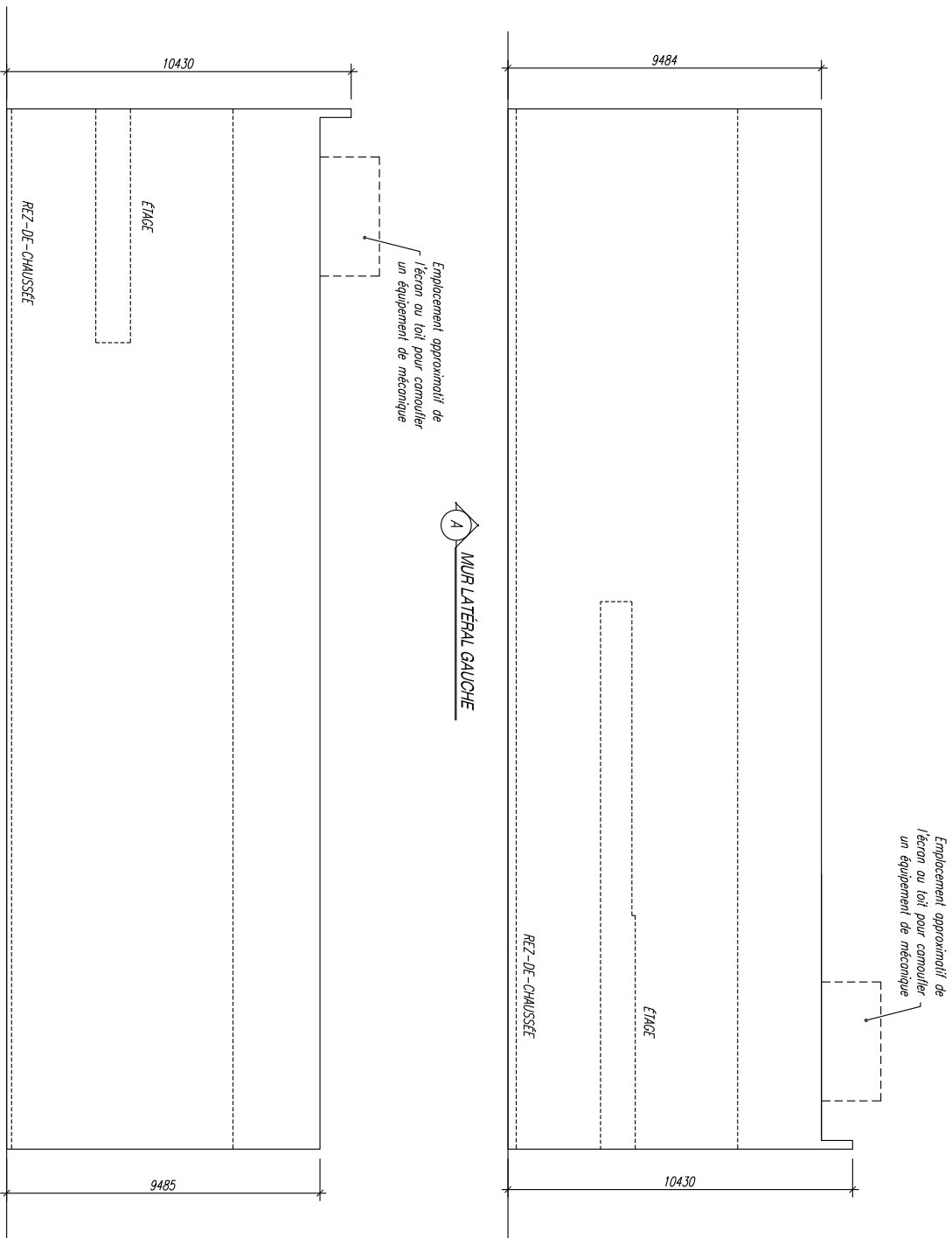


Échelle: 1:500

Implantation

2011-128





DOCUMENT NUMÉRO 17

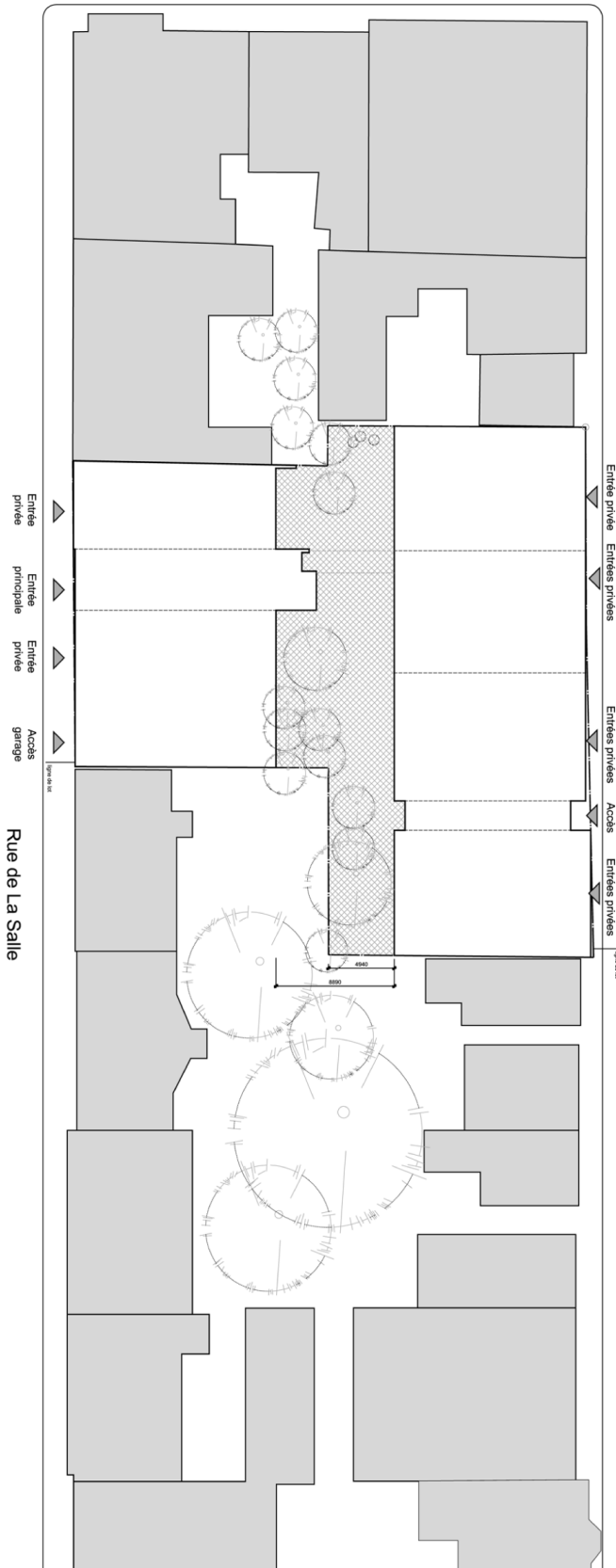
Projet Immeuble Bégin - îlot de la Reine - de la Salle

Documents pour plan de construction - gabarits

9 novembre 2011

architecture
eric pelletier architecte
15, Chemin de la Cardine, Québec, Qc, G1L 2V2
Tél. : 418 648 0415
Télex : 418 648 1255
e-élec. : architecture@pelletier.com

Rue du Parvis



Rue de La Reine

Avenue Daulac

Rue Letellier

Informations - projet et implantation

Usage: résidentiel
 Nombre d'unités: maximum de 53 unités
 Superficie aire verte: 275 m² (représente 23% de la superficie du lot)
 Aire aménagée au toit: 225 m²



Immeuble Bégin
 propriétaire
Éric Pelletier architecte
 382, Chemin de la Candéline, Québec, Qc G1L 2V2
 Tél.: 418 645 0415
 Téléc.: 418 645 1725
 E-mail: eric@ericpelletier.com

type de plan
Plan d'implantation

échelle: 1:300

plan DAO:

229 pages:

A - 010

date: 9 novembre 2011
 version: Informations

ANNEXE VI

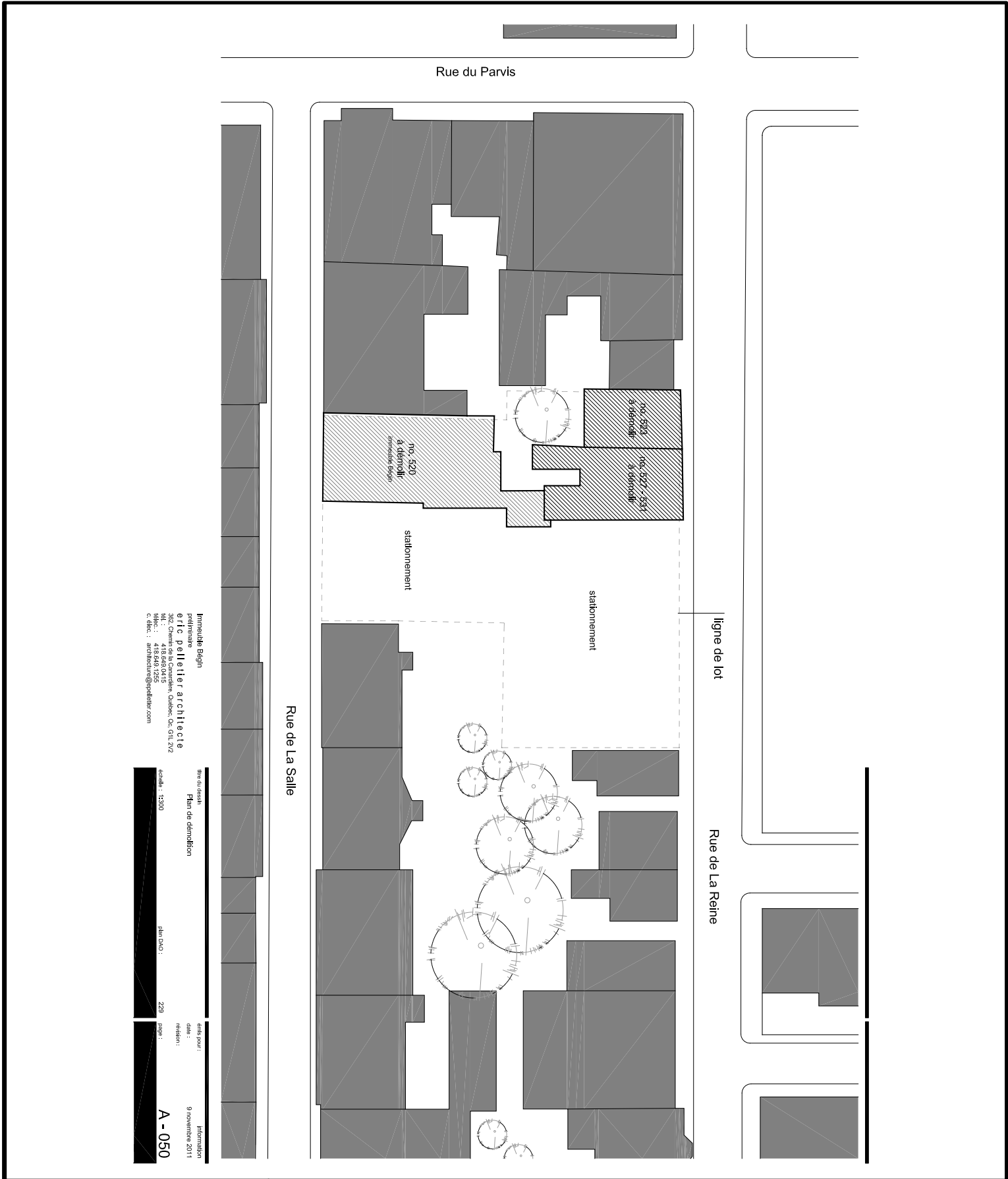
LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17A
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



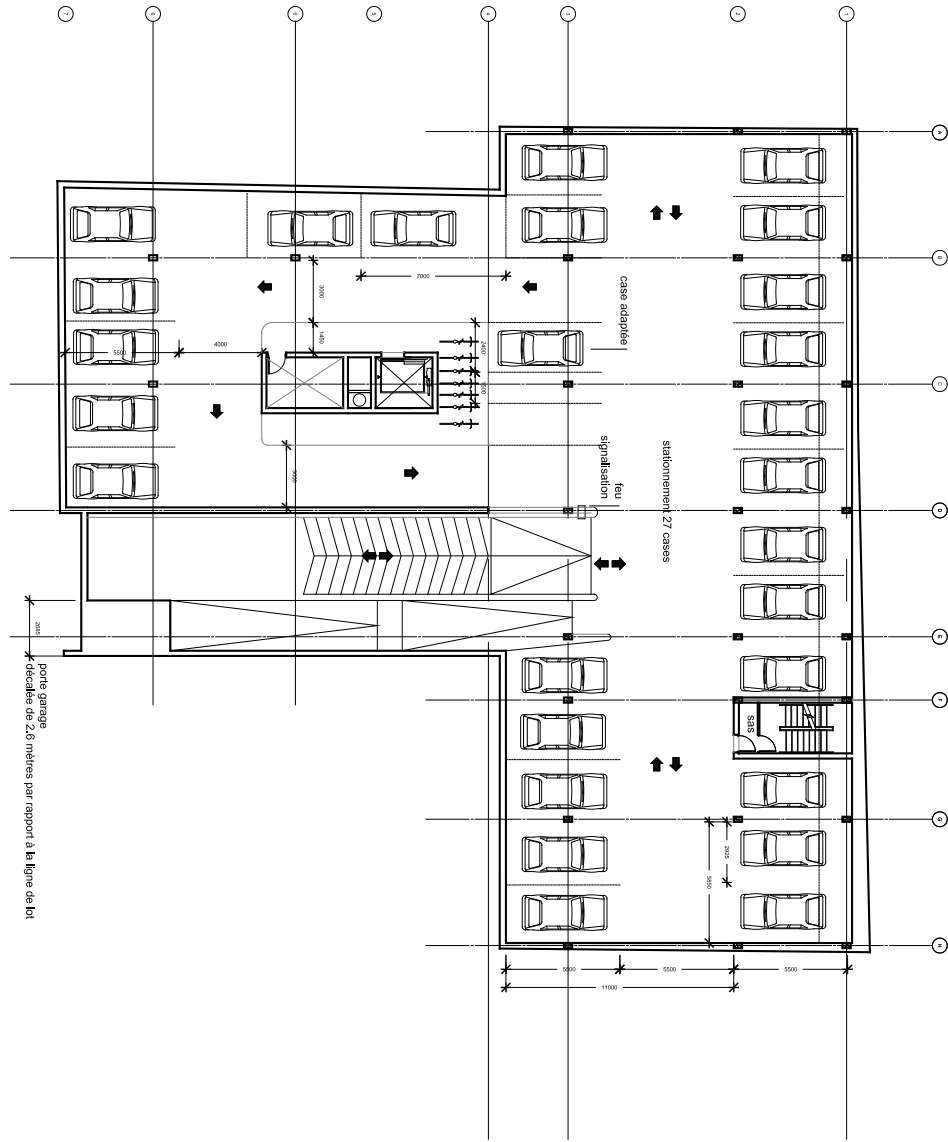
Immobilie B&B
 propriétaire
eric pelletier architecte
 302, Chemin de la Concorde, Québec, QC G1L 2V2
 tél. : 418 646 0415
 fax : 418 646 0415
 e.élec. : architecte@epelletier.com

titre du dessin Plan de démolition échelle : 1:300	date pour suite révision : page : 229	information 9 novembre 2011 A - 050
---	--	--

ANNEXE VI
LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17B
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immeuble Bégin
 architecte
 362, Chemin
 418-644-1515
 info@spallier.com

titre du dessin : **Plan Niveau -1**
 Stationnements
 échelle : 1/200
 date : 9 novembre 2011
 A - 101



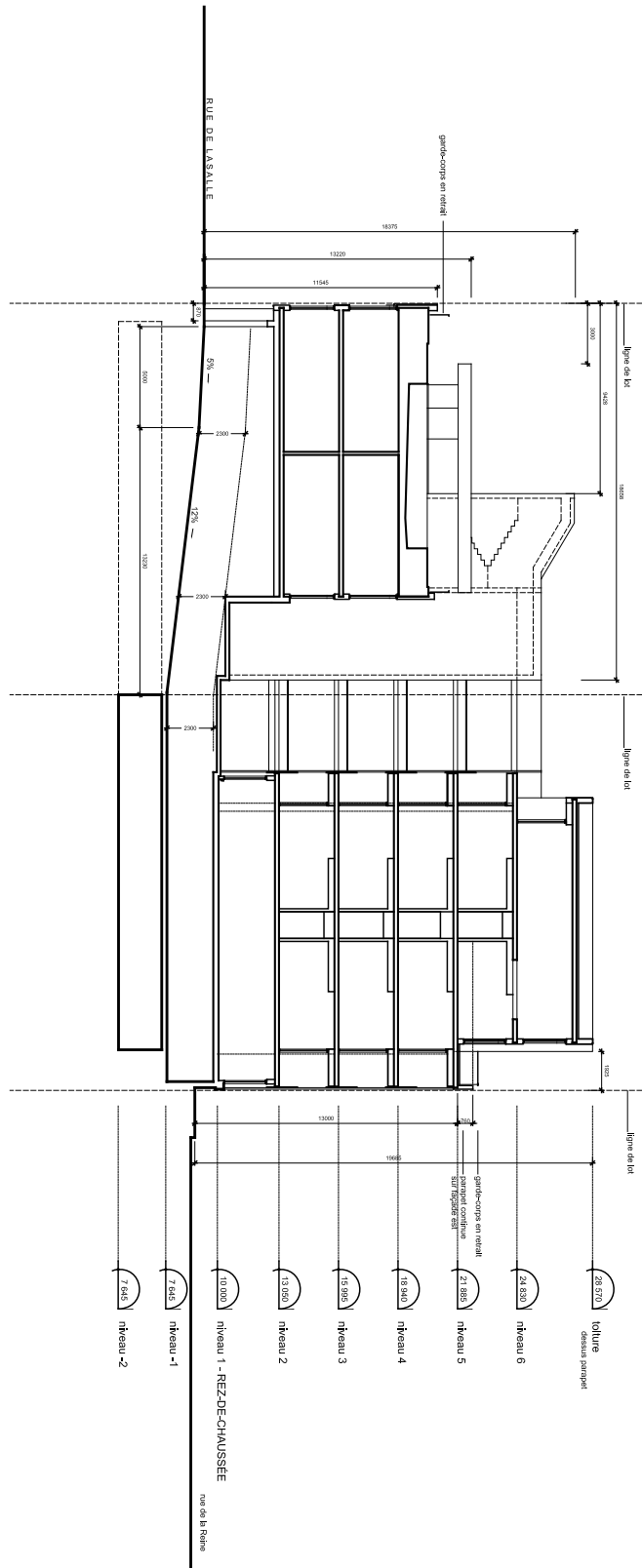
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17C
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immeuble Bégin
 architecte
 362, Chemin de la
 Vallée, Québec, Qc, G1A 2R2
 tél. : 418.643.1256
 téléc. : 418.643.0415
 e. info : architecte@spiffeliter.com

titre du dessin Coupe transversale	émis pour :
échelle : 1/200	date : 9 novembre 2011
plan D.C.O. : 229	révision :
info :	A - 200



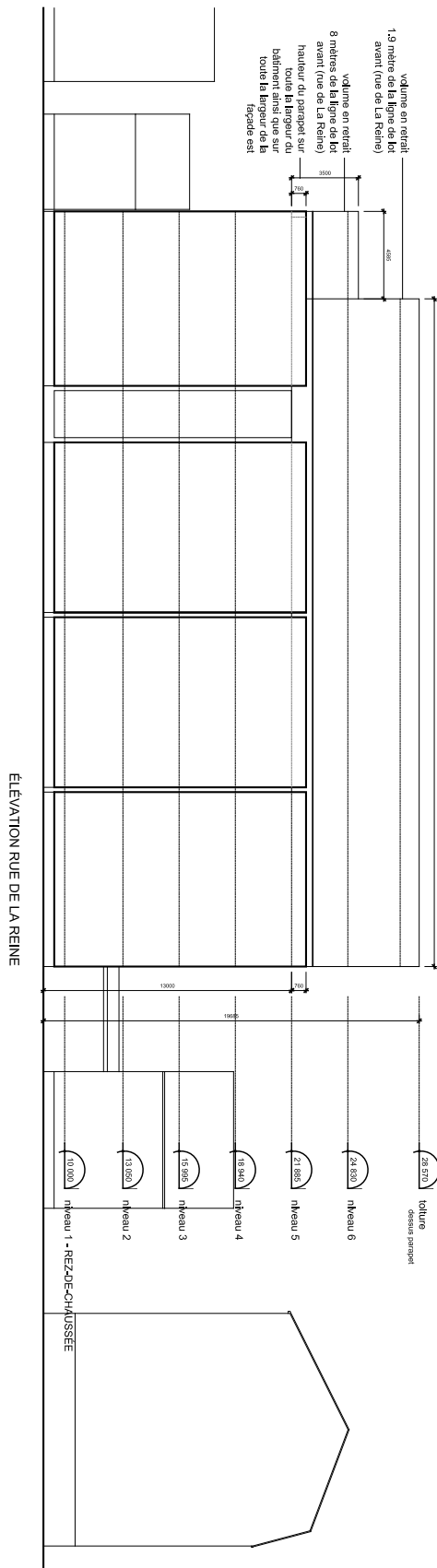
**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17D
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immédiate Bégin
 architecte
 362, Chemin du Parc, Québec, QC G1A 2R2
 tél. : 418.646.0415
 téléc. : 418.646.1256
 e-mail : architecte@spiffelier.com

titre du dessin : Elevation sur rue de la Reine
 échelle : 1/200
 date pour : 9 novembre 2011
 info : A - 103

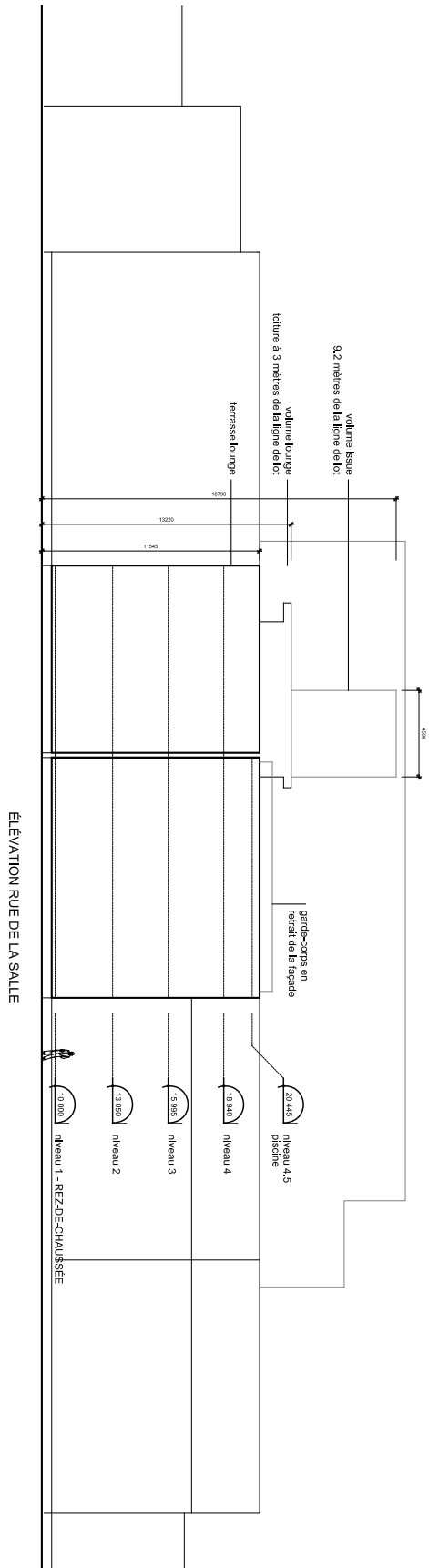
ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17E
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire



Immeuble Bégin
 permis de construire
 et permis de louer architecte
 362, Chemin de la Rivière, Québec, QC G1A 2R2
 tél. : 418 643 0415
 téléc. : 418 643 7256
 e. info : architecte@spideller.com

titre du dessin Elevation rue de la Salle	date pour : 9 novembre 2011
échelle : 1/200	info : A - 211

ANNEXE VI

LOTS NUMÉROS 1478805, 1478809 ET 1478810 - PLANS DE CONSTRUCTION APPRouvÉS

**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
 DU TERRITOIRE
 DIVISION DE L'URBANISME**

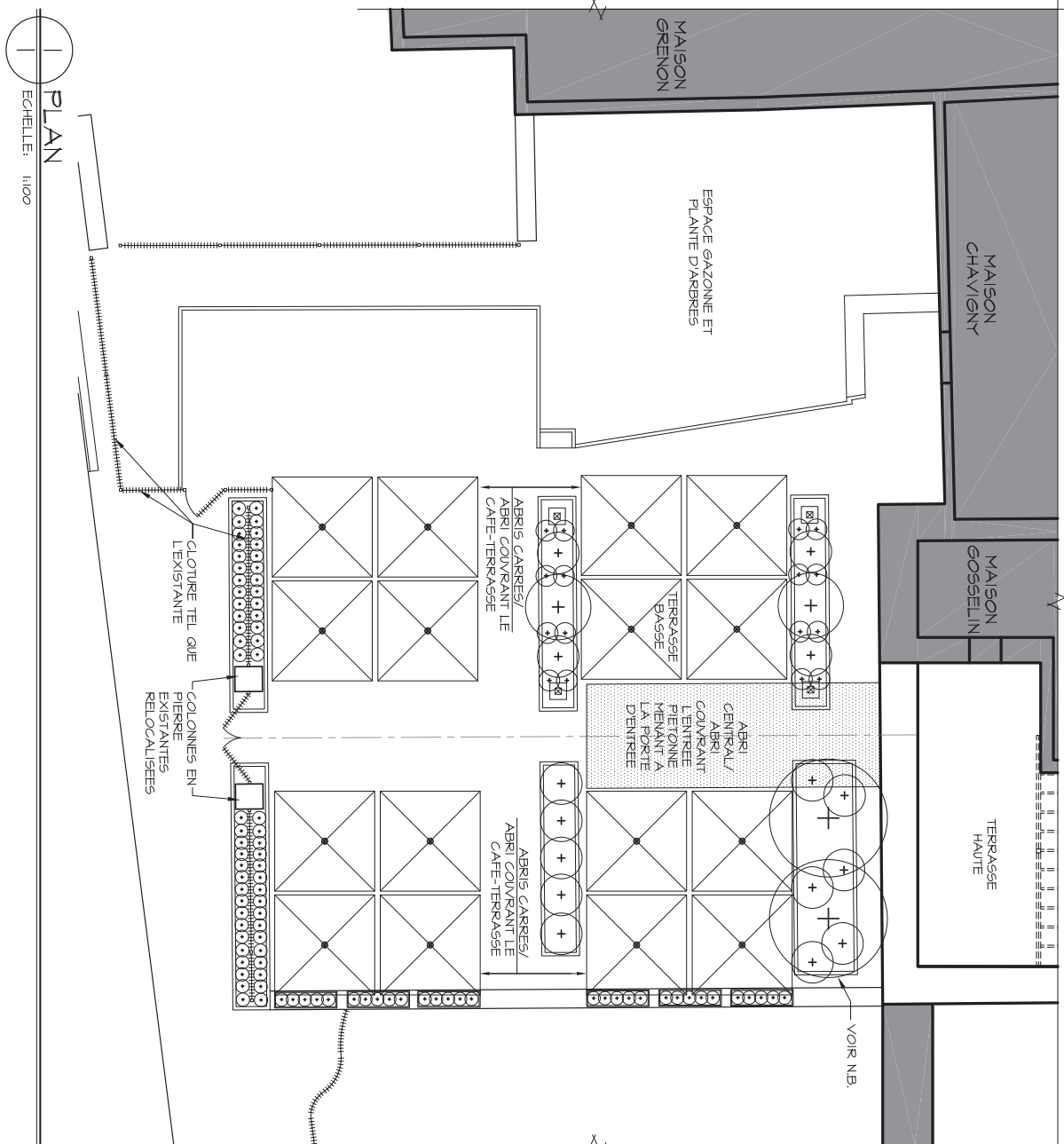
No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4 No du plan : RCA1VQ4PC17F
 Préparé par : M.M. Échelle : _____

 Directeur
 Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 18

**TERRITOIRE CONSTITUÉ D'UNE PARTIE DU LOT NUMÉRO 1 213 128
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



PLAN
ECHELLE: 1:100

- USAGE**
- CAFE TERRASSE ACCESSOIRE DU RESTAURANT
- DATE D'OUVERTURE**
- RESTAURANT / BAR OUVERTURE DU 15 MARS AU 15 NOV.
 - RESTAURANT OUVERTURE DU 16 NOV. AU 14 MARS
- ABRIS PARTICULIERS (TERRASSE BASSE)**
- DIMENSIONS MAXIMUM ABRIS CARRÉS: 2500mm x 2500mm
 - LES ABRIS CARRÉS SONT MUNIS DE GOUTTIÈRES, D'APPAREILS DE CHAUFFAGE ET DE CLAIRAGE.
 - DIMENSION ABRIS CENTRAL: 2500mm X 7500 MAXIMUM.
 - DEGAGEMENT MAXIMUM ENTRE LE NIVEAU DU SOL ET LES ABRIS (CARRÉS): 3000mm
 - HAUTEUR MAXIMALE TOTALE DES ABRIS (CARRÉS): 3500mm
 - L'AMBLEMENT (TABLES ET CHAISES) SONT PLACÉS A CERTAINS JOURS, ENTRE LE 16 NOVEMBRE ET LE 14 MARS, POUR L'USAGE DU GROUPE C30 RESTAURANT.
- AIRE VERTE (TERRASSE BASSE)**
- 119m²
- REVETEMENT DU SOL (TERRASSE BASSE)**
- TEL QUE L'EXISTANT (PAVE DE BETON)
- NIVEAUX**
- LES NIVEAUX DES TERRASSES SONT INCHANGÉS
- N.B. LOCALISATION APPROXIMATIVE DES ARBRES.

ANNEXE VI

LOT NUMÉRO 1213128 - PLANS DE CONSTRUCTION APPROUVÉS



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

No du règlement : R.C.A.IV.Q. 4
Préparé par : M.M.

No du plan : RCA1VQ4PC18
Échelle : _____

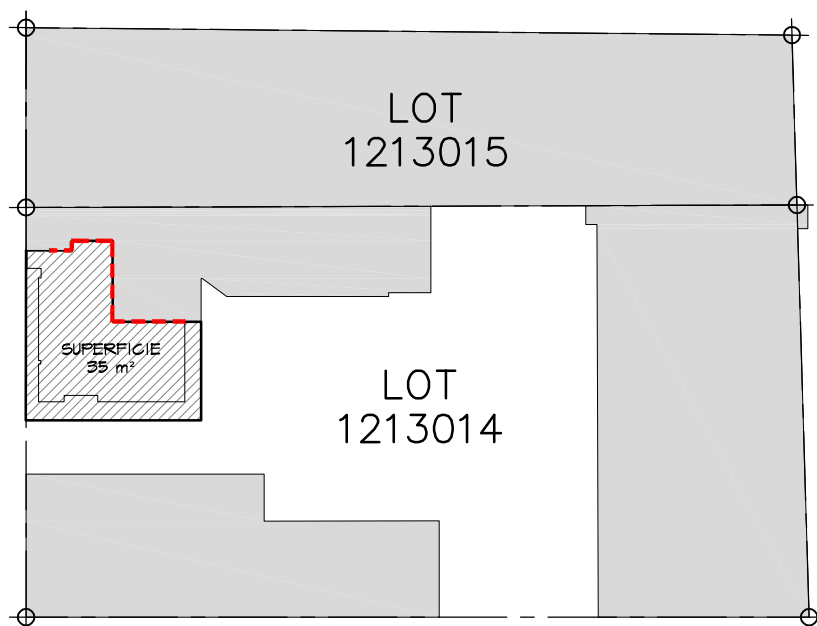
Directeur
Service de l'aménagement du territoire

DOCUMENT NUMÉRO 19

**TERRITOIRE CONSTITUÉ PRINCIPALEMENT DU LOT NUMÉRO
1 213 014 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

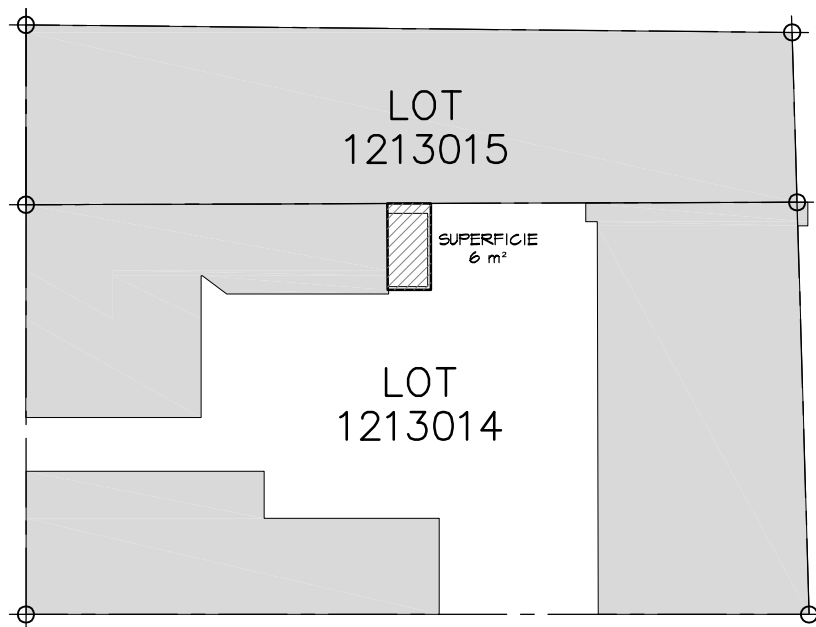
PLANS DE MODIFICATION ET DE CONSTRUCTION

IMPLANTATION ET SUPERFICIE DU LOGEMENT SITUE AU REZ-DE-CHAUSSEE DU 46 RUE
SAINTE-URSULE : 35m²



NIVEAU REZ-DE-CHAUSSEE
ECHELLE 1:350

IMPLANTATION ET SUPERFICIE DE L'ENTREPÔT RÉFRIGÉRÉ SITUÉ DANS LA COUR
INTÉRIÈRE DES 42-46 RUE SAINT-URSULE : 6m²

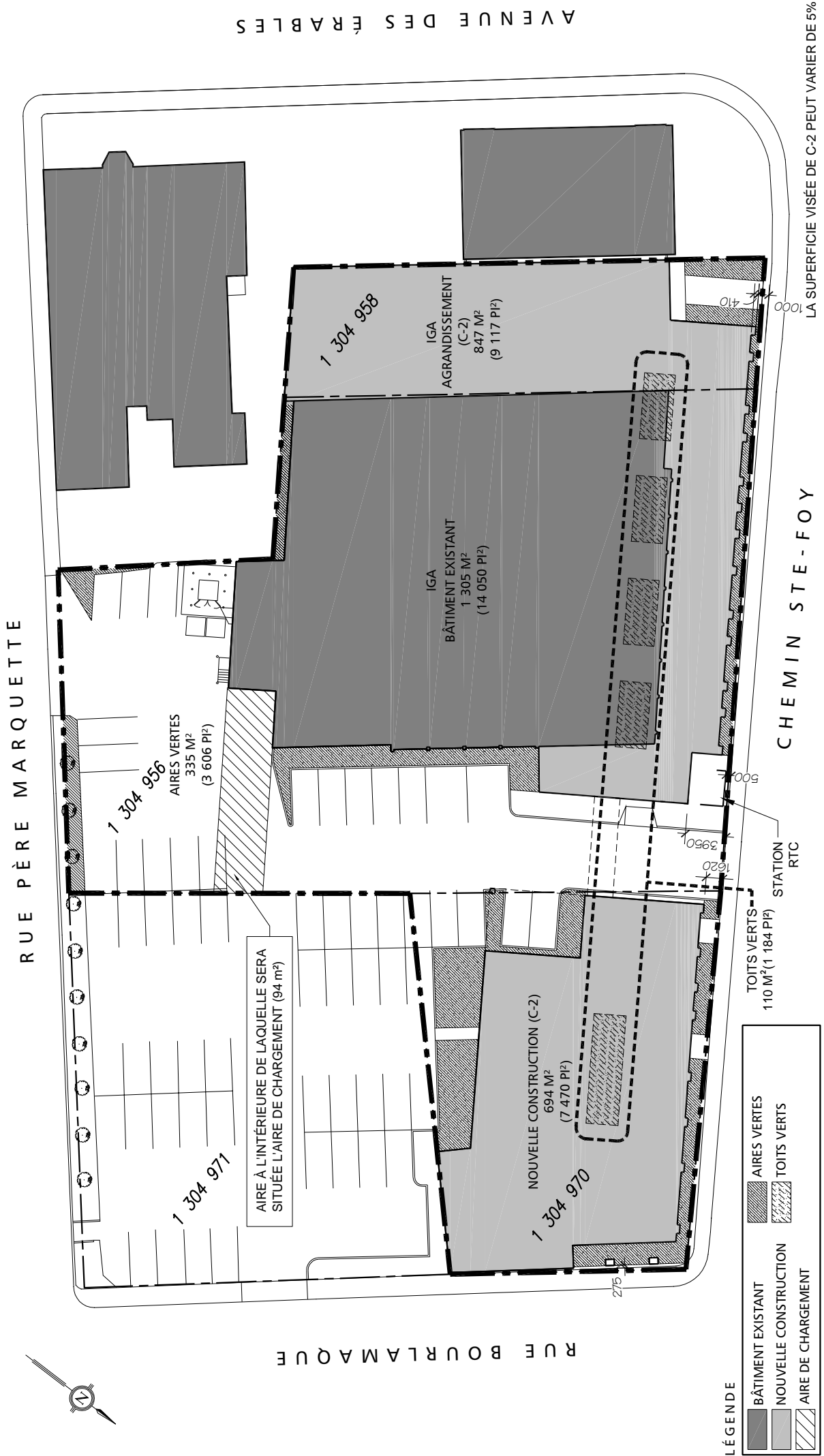


NIVEAU REZ-DE-CHAUSSEE
ECHELLE 1:350

DOCUMENT NUMÉRO 20

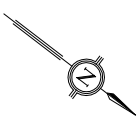
**PARTIE DU TERRITOIRE FORMÉE
DES LOTS NUMÉROS 1 304 956, 1 304 958 ET 1 304 970
DU CADASTRE DU QUÉBEC**

PLANS DE CONSTRUCTION



LÉGENDE

	BÂTIMENT EXISTANT		AIRES VERTES
	NOUVELLE CONSTRUCTION		TOITS VERTS
	AIRE DE CHARGEMENT		



BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21^e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:
IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS
 255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:
PLAN D'IMPLANTATION

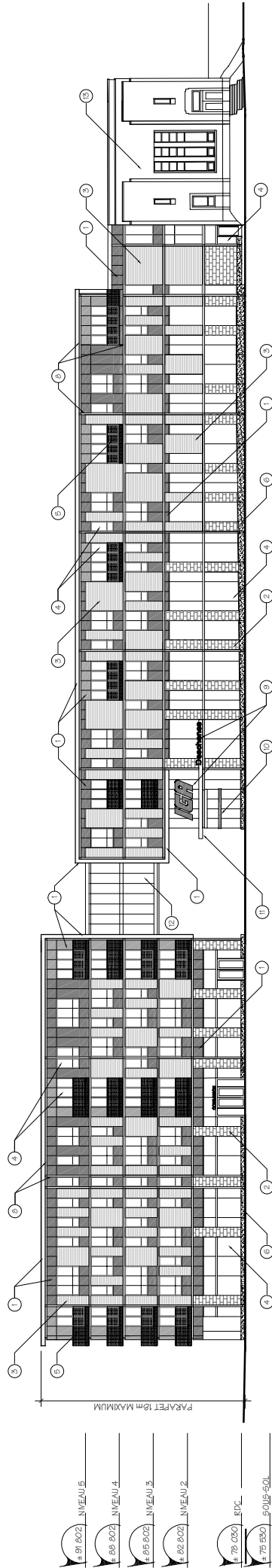
OPUS:
2124-13

DATE:
 2015-02-03

ECHELLE:
 1=500

FICHER:
 2124-A-1-IMP-PR.dwg

FEUILLE No:
1 DE 5



ÉLÉVATION CHEMIN SAINTE-FOY

LÉGENDE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS

(1)	PANNEAUX DE FIBROCIUM, JEU DE DIFFÉRENTES TONALITÉS	(4)	BRIQUE D'ARGILE, COULEUR SABLE
(2)	BLOCS DE BÉTON ARCHITECTURAL	(5)	VERRE CLAIR, (GARDE-CORPS, BALCONS)
(3)	VERRE CLAIR	(6)	BÉTON ARCHITECTURAL (BAC D'AMÉNAGEMENT OU ASSISE DE BAS DE MUR)
(7)	BLOCS DE BÉTON ARCHITECTURAL	(7)	BÂTIMENT EXISTANT PEINT COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE
(8)	FENESTRATION VERRE CLAIR		

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

(8)	PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT
(9)	ENSEIGNE
(10)	ABRIBUS PTC (VERRE CLAIR ET BAN DEAU SIGNALÉTIQUE)
(11)	MARQUISE AVEC REVÊTEMENT MÉTALLIQUE ROUGE
(12)	PASSERELLE MUR RIDEAU VERRE CLAIR
(13)	BÂTIMENT VOISIN EXISTANT



BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:

IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS

255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:

ÉLÉVATION
 CHEMIN STE-FOY

OPUS:

2124-13

DATE:

2015-02-03

ECHELLE:

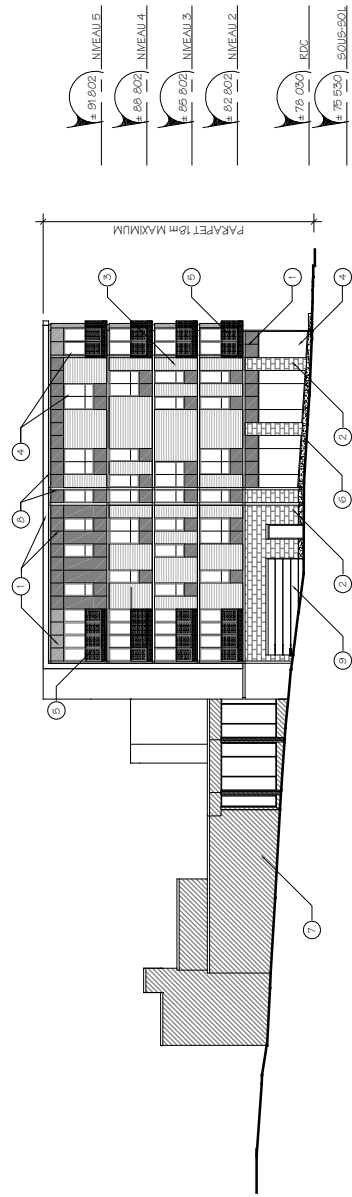
1=500

FICHER:

2124-A-1-IMP-PR.dwg

FEUILLE No:

2 DE 5



ÉLÉVATION AVENUE BOURLAMAQUE

LÉGENDE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS

①	PANNEAUX DE FIBROCIMENT, JEU DE DIFFÉRENTES TONALITÉS, VOIR PERSPECTIVES	③	TRIQUE D'ARGILE, COULEUR SABLE
②	BLOCS DE BÉTON ARCHITECTURAL	④	FENESTRATION, VERRE CLAIR
		⑤	VERRE CLAIR, (GARDE-CORPS, BALCONS)
		⑥	BÉTON ARCHITECTURAL (BAC D'AMÉNAGEMENT OU ASSISE DE BAS DE MUR)
		⑦	BÂTIMENT EXISTANT PEINT COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

- ④ PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT
- ⑤ PORTE DE GARAGE

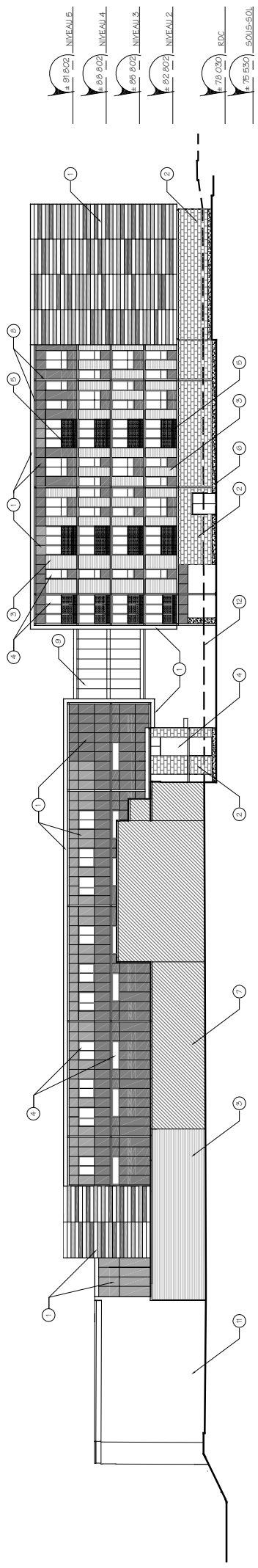


BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLI / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:
IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS
 255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:
ÉLÉVATION
AVENUE BOURLAMAQUE
 OPUS:
2124-13

DATE:
 2015-02-03
 ECHELLE:
 1=500
 FICHER:
 2124-A-1-IMP-PR.dwg
 FEUILLE No:
3 DE **5**



ÉLÉVATION RUE PÈRE-MARQUETTE

LÉGENDE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS

1	PANNEAUX DE FIBROCEMENT, JEU DE DIFFÉRENTES TONALITÉS, VOIR PERSPECTIVES	8	BRIQUE D'ARGILE, COULEUR SABLE
2	BLOCS DE BÉTON ARCHITECTURAL	9	FENESTRATION, VÈRE CLAIR
3		10	VÈRE CLAIR, (GARDE-CORPS, BALCONS)
4		11	BÉTON ARCHITECTURAL (BAC D'AMÉNAGEMENT OU ASSISE DE BAS DE MUR)
5		12	BÂTIMENT EXISTANT PEINT COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

- 2) PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT
- 3) PASSERELLE, MUR RIDEAU
- 4) VÈRE CLAIR
- 11) BÂTIMENT VOÛTE EXISTANT
- 12) PROFIL HAUT DUTERRAIN SUR LA RUE PÈRE-MARQUETTE

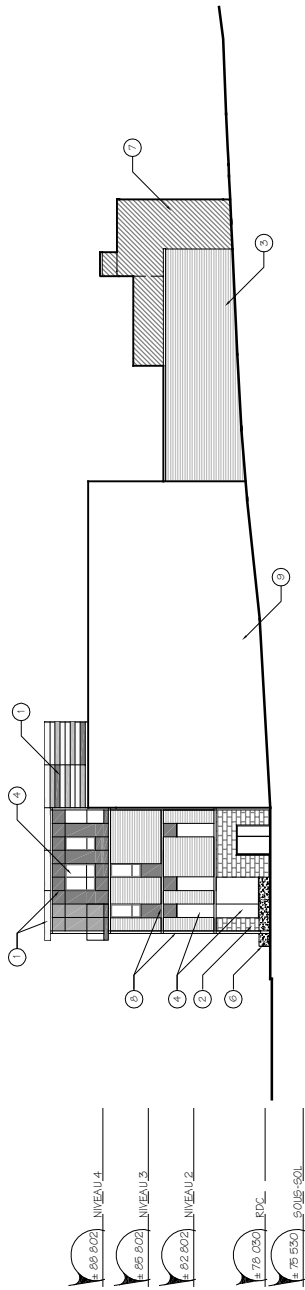


BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:
IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS
 255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:
ÉLÉVATION
RUE PÈRE-MARQUETTE
 OPUS:
2124-13

DATE:
 2015-02-03
 ECHELLE:
 1=500
 FICHER:
 2124-A-1-IMP-PR.dwg
 FEUILLE No:
4 DE 5



ÉLÉVATION RUE DES ÉRABLES

LÉGENDE DES PAREMENTS EXTÉRIEURS

①	PANNEAUX DE PEROZIMONT, JEU DE DIFFÉRENTES TONALITÉS, VOIR PERSPECTIVES	②	PRISQUE D'ARGILLE, COULEUR SABLE
②	BLOCS DE BÉTON ARCHITECTURAL	③	PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT
③		④	FENESTRATION, VERRE CLAIR
④		⑤	VERRE CLAIR, (GARDE-CORPS, BALCONS)
⑤		⑥	BÉTON ARCHITECTURAL (BAC D'AMÉNAGEMENT OU ASSIÈGE DE BAS DE MUR)
⑥		⑦	BÂTIMENT EXISTANT PEINT COULEUR AU CHOIX DE L'ARCHITECTE

NOTES COMPLÉMENTAIRES :

⑤	PROFILÉ EN "C" D'ACIER PEINT
⑦	BÂTIMENT VOISIN EXISTANT



BERNARD + LAROCHELLE + PEIROLO / ARCHITECTES
ATELIER 21 ARCHITECTURE + DESIGN URBAIN
 800, PLACE D'YOUVILLE, 21e ÉTAGE / QUÉBEC QC G1R 3P4
 T 418 688-2060 F 418 688-1570

PROJET:

IGA DESCHÊNES
 AGRANDISSEMENT ET 34 APPARTEMENTS

255, CHEMIN STE-FOY
 QUÉBEC, QC
 G1R 1T5

TITRE DU DESSIN:

ÉLÉVATION
 AVENUE DES ÉRABLES

OPUS:

2124-13

DATE:

2015-02-03

ECHELLE:

1=500

FICHER:

2124-A-1-IMP-PR.dwg

FEUILLE No:

5 DE 5